

**POLITIQUE** COLLECTION  
POLITIQUE

**N°6**

**10<sup>È</sup> SEMAINE SOCIALE DU MOC**



**Quels services  
publics et associatifs  
depuis  
nos lieux de vie,  
demain ?**

# 101<sup>È</sup> SEMAINE SOCIALE DU MOC

## Quels services publics et associatifs depuis nos lieux de vie, demain ?

Cette publication est réalisée sous la responsabilité du Mouvement ouvrier chrétien.  
Les textes provenant des différent-es intervenant-es n'expriment pas forcément l'opinion du MOC.

La Semaine sociale est une co-organisation de l'ASBL Centre d'information et d'éducation populaire  
du Mouvement ouvrier chrétien avec l'ASBL Fondation Travail-Université, qui en assure les actes.

Elle bénéficie du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Achevé d'imprimer en février 2025.

La collection POLITIQUE est éditée par la revue POLITIQUE ([www.revuepolitique.be](http://www.revuepolitique.be)).



**POLITIQUE** COLLECTION  
POLITIQUE

**N°6**

## Introduction

- 6 Les vestiges de l'Etat social face à la vague néolibérale  
DOMINIQUE DECOUX

### PARTIE I

## Qu'arrive-t-il à nos services ?

- 10
- 11 Présentation
- 12 Le CPAS, entre pressions et dépression  
CARLO CALDARINI
- 43
- 20 La logique marchande à l'œuvre dans les MR-MRS  
SÉBASTIEN ROBEET
- 28 Du dénigrement de la Grèce à son oubli,  
en passant par la solidarité internationale  
AFRODITI MARAVELAKI
- 34 Critiquer le capitalisme, soutenir l'entreprise,  
promouvoir les communs : une tension insurmontable ?  
MATHIEU DE NANTEUIL

### PARTIE II

## Des résistances à l'œuvre

- 44
- 45 Présentation
- 46 La résistance contre l'ordonnance Bruxelles numérique  
IRIA GALVAN-CASTAÑO
- 65
- 52 Faire « place à nos droits » : Comment la numérisation  
(et la logique néolibérale) transforme(nt) le travail social  
GUILLERMO KOZLOWSKI
- 58 Diagnostic et territoire  
CYRIL THIÉMARD ET BÉATRICE NAVEAU
- 63 L'automatisme des droits, corollaire miraculeux  
de la numérisation ?  
CHRISTINE STEINBACH

### PARTIE III

66

101

## Repenser les services depuis les publics et les territoires

- 67 Présentation
- 68 Pour un associationnisme critique  
BRUNO FRÈRE
- 80 L'associatif, une force instituante créative  
ANNE-FRANCE MORDANT
- 88 Sens et enjeux d'un commun à reconstruire  
JEAN MATTHYS

## Discours de cloture

- 102 Oser un ambitieux projet postcapitaliste,  
avant-gardiste et internationaliste !  
ARIANE ESTENNE

## Conclusion

- 108 Face à la marchandisation : Repenser nos services  
comme des espaces de luttes et d'expérimentation

# Les vestiges de l'État social face à la vague néolibérale



**DOMINIQUE DECOUX**  
est secrétaire  
générale du MOC

**Depuis plus d'un siècle, la Semaine sociale Wallonie-Bruxelles du MOC est un moment important dans la vie du Mouvement. Ouverte aux militantes et militants des organisations, fédérations et services du MOC ainsi qu'aux associations et mouvements proches, ces deux journées annuelles de formation et d'échanges offrent une occasion précieuse de suspendre le quotidien pour réfléchir, analyser les rapports de force, s'inspirer des luttes passées et poser les bases de l'action collective capable de transformer la société.**

**LE** moment que nous traversons est critique. L'expansion incontrôlée des marchés dissout les cultures du vivre-ensemble et nous plonge dans une «culture» du gain permanent. Le capitalisme, dans ses mutations successives – aujourd'hui marquées par la numérisation et l'intelligence artificielle – continue d'exploiter les travailleurs et travailleuses, de piller les ressources naturelles et de désagréger les liens sociaux. Comme l'écrivait Karl Polanyi, cette dynamique d'accumulation effrénée dissout les structures sociales, transformant les individus, leur travail et même la nature en marchandises destinées au profit.

Mais cette expansion destructrice a constamment rencontré des résistances sous diverses formes. Celle des mouvements ouvriers a réussi à imposer une certaine forme de régulation par des conquêtes comme la sécurité sociale, la limitation du temps de travail ou l'instauration d'un salaire minimum.

Nous assistons aujourd'hui à une «nouvelle» offensive néolibérale qui, avec le soutien d'un nombre significatif d'arbitrages politiques, cherche à détruire les derniers vestiges de l'État social. Les logiques d'individualisation, d'activation et de responsabilisation découlent de la fragilisation voire de la suppression des services publics. Par ailleurs, une tentative de mise sous contrôle des acteurs de la société civile se met en place, marquée par le remplacement progressif des financements structurels par des appels à projets souvent éloignés des missions essentielles de nos associations.

En septembre 2023, le MOC a adopté en Congrès une stratégie d'action qui entend dessiner de nouveaux chemins dans un monde ébranlé par la crise climatique et sous pression de la digitalisation de toutes les sphères de la vie. Nous y affirmons la volonté de co-construire des réponses collectives fondées sur les exigences d'égalité, de justice et de démocratie, en partant des besoins et attentes exprimés par les citoyennes et citoyens.

Dans la continuité de ce Congrès, nous avons souhaité concevoir les trois Semaines sociales qui le suivent sous la forme d'une trilogie invitant à penser le rôle et l'action du MOC face aux transformations sociales à l'œuvre aujourd'hui. Le premier volet de cette trilogie est consacré à la fragilisation des services publics et associatifs.

La présente publication contient les actes de cette session 2024 et suit le fil de son agencement en trois parties. Dans un premier temps, il s'agit de mettre en lumière et d'observer les processus qui participent de cet affaiblissement des services publics, à partir du cas de deux d'entre eux. Les CPAS tout d'abord, à propos desquels le sociologue Carlo Caldarini nous livre les résultats et les enseignements d'une étude portant sur les pressions exercées sur les CPAS et sur la manière dont elles influencent leur gestion, notamment à travers des choix managériaux. Le second cas analysé est celui du secteur des maisons de repos et de soins (MR et MRS). Sébastien Robeet, secrétaire national du secteur non →

→ marchand à la CNE, en étudie la marchandisation et dissèque les effets de cette entreprise de commercialisation.

À l'heure où le vent de l'austérité souffle à nouveau sur l'Union européenne, il semble pertinent de se souvenir que les tristement célèbres plans d'ajustement structurels qui furent imposés aux pays des suds en échange de prêts ont été appliqués aussi à la Grèce en 2009. Avec leur cortège de dérégulations, de flexibilisation et de privatisations. Afroditi Maravelaki, enseignante et militante grecque, en rappelle les conséquences et nous remet en mémoire que nul État européen n'est à l'abri de tels plans.

Constatant qu'il n'existe pas ou plus de vision commune des communs, le sociologue Mathieu de Nanteuil propose de repartir d'une critique contextualisée du capitalisme pour examiner les enjeux et conditions d'un soutien à l'action entrepreneuriale - l'entreprise étant un lieu traversé par des conflits de valeurs portées par ses acteurs et actrices; ainsi que les lieux et formes d'une action collective au service d'un monde commun.

La deuxième partie propose de s'intéresser à des formes plurielles de résistance qui, si elles ne permettent pas de faire dérailler ce train fou, ont la capacité de poser de nouveaux rails. Ainsi la lutte exemplaire contre le projet d'Ordonnance Bruxelles numérique, que retrace Iria Galvan-Castaño chargée de recherches au service d'études de Lire et Écrire Bruxelles, a-t-elle pu remettre la question de la relation humaine au cœur du débat sur la numérisation des services. De même, l'initiative «Place à nos droits» qu'expose le philosophe Guillermo Koslowski, chercheur-formateur au Collectif Formation Société, expérimente une tout autre approche du lien entre services et publics, entre travail social et droits des citoyen·nes. C'est aussi une approche différente du rapport entre santé et patient·es que propose la Maison médicale de Limal, et que nous expliquent Cyril Thiémart et Béatrice Naveau, respectivement accueillant et médecin.

La troisième partie de cette publication s'attache à proposer quelques balises pour penser le développement des services depuis les publics et les territoires.

Le sociologue Bruno Frère propose un chemin d'engagement et de transformation concret possible nourri à la fois par les réflexions issues du courant de la sociologie critique, par l'approche pragmatique de Bruno Latour et par des épistémologies du Sud pointant l'erreur de la modernité occidentale d'avoir créé une opposition entre nature et culture.

La réflexion sur le devenir des services peut prendre appui sur la force instituante que les mouvements ouvriers et le monde associatif possèdent et continuent de développer. Lors de la Semaine sociale, les 240 participant·es ont eu l'occasion de se répartir en ateliers pour aborder sept initiatives concrètes et actuelles à partir desquelles sont expérimentées des solutions innovantes. À l'aide d'une grille inspirée de celles pratiquées par le secteur de l'économie sociale et solidaire, l'objectif de ces ateliers était aussi d'en dégager le potentiel inspirant et le caractère subversif par rapport à la matrice néolibérale. Anne-France Mordant, chargée d'étude à la FTU, livre une synthèse de ces travaux.

Repenser les services non marchands depuis nos lieux de vie laisse entendre, à juste titre, qu'il s'agit de combler un impensé de la social-démocratie en impliquant les citoyennes et citoyens et en sollicitant leur expertise des localités qu'ils et elles habitent et des besoins qui s'y manifestent. Mais ce qui résonne comme un impératif démocratique, Jean Matthys, chargé d'étude à la FTU, en questionne l'évidence du désir. Ce désir de démocratie peut se faire et se défaire, être cultivé ou être laissé en rade. Maintenir intact un désir de démocratie dans un contexte qui assure les conditions de sa violation permanente requiert un penchant idéaliste pour l'utopie qui n'est pas donné à tout le monde.

Tradition oblige, la semaine sociale s'achève par le discours de clôture de sa présidente, Ariane Estenne. Son message politique, sur fond d'année électorale, engage à consolider les points d'appui que sont les acquis sociaux des mouvements ouvriers face aux crises en refusant un projet d'austérité et à prendre la juste mesure des bouleversements à venir en investissant dans les transitions nécessaires. ●

**Le devenir des services peut s'appuyer sur la force instituante du monde ouvrier et associatif.**

# Qu'arrive-t-il à nos services publics et associatifs ?

**Des villages entiers privés de bureau de poste, d'antenne médicale, de ligne de bus... Des guichets remplacés par des bornes numériques, des maisons de repos coûtant plus que le montant d'une pension, des CPAS sous pression. Des infirmières harassées, des accompagnateurs de train esseulés, des puéricultrices sous-payées, des postes de juges désespérément vacants,...**



Que deviennent nos services? La question est d'autant plus cruciale qu'en fondant une réponse collective essentielle à de nombreux besoins fondamentaux, les services non marchands incarnent aussi ce qui donne un sens concret à la démocratie, à l'organisation de la vie en société. Certes ces services n'ont pas disparu. Mais formatés, numérisés, rationalisés, orientés vers la rentabilité, ils résistent de plus en plus mal aux nombreuses tentatives de marchandisation qui les menacent, aux logiques, parfois cumulées, qui les affaiblissent : digitalisation non régulée ; new public management ; activation/responsabilisation de l'individu usager-patient-chômeur-malade...

Dans cette première partie, nous avons choisi de mettre deux secteurs sous la loupe afin de mieux appréhender ces logiques et leurs caractéristiques. Le premier est celui de l'aide sociale dispensée par les CPAS, ce « dernier filet de sécurité » auquel tout un chacun a le droit de s'adresser et qui n'en finit plus d'encaisser les conséquences des crises, sans les financements nécessaires. Comme le dit Carlo Caldarini, ce qui menace le plus les CPAS, et jusqu'au sens même de leurs missions se situe ailleurs, du côté des facteurs qui engendrent une bureaucratisation de leurs tâches. L'autre secteur examiné est celui des maisons de repos et de soins. Nous avons encore à l'esprit le scandale des Ehpad en France, gérés par la multinationale Orpéa. De telles entreprises sont parvenues en quelques dizaines d'années à détenir des centaines d'établissements en Europe et notamment en Belgique. Par quelles stratégies et avec quelles conséquences sur la qualité de l'accueil et des soins des seniors? C'est ce que Sébastien Robeet s'attache à analyser.

Allons un peu plus loin et remontons un peu le temps. On l'a presque oublié mais la Grèce est le premier État membre de l'Union européenne qui a subi un plan d'ajustements structurels, une politique d'austérité et de privatisations qui l'a laissée exsangue. L'État déclaré en faillite est passé sous la tutelle de la « troïka » formée par la Banque mondiale, le FMI et la Commission européenne. Afroditi Maravelaki met en évidence les glissements de langage qui ont soutenu dans le discours dominant la justification de ces politiques néolibérales.

Si le moment est particulièrement critique, comme le soulignait Dominique Decoux en introduction, c'est aussi, nous dit Mathieu de Nanteuil, parce que les familles progressistes n'ont plus d'accord programmatique, ni sur la critique du capitalisme, ni sur l'entreprise, ni surtout sur une vision commune de ce qui fait commun. Revenant sur chacune de ces trois nécessités, il propose de s'intéresser plus particulièrement aux formes et aux conditions d'une régulation endogène, autrement dit organisée sur base des conflits de valeurs internes à l'action entrepreneuriale. ◉

# Le CPAS, entre pressions et dépression

**L'enquête présentée ici explore comment les CPAS, en tant qu'institutions sociales, sont confrontés à trois grandes problématiques : une surcharge de travail due à des crises structurelles, une pression financière croissante mais très inégalement répartie, et l'impact du management sur le travail social. Ces phénomènes engendrent une bureaucratisation des tâches et une gestion de plus en plus axée sur des critères de performance.**

## À propos de l'enquête

Les données que nous présentons aujourd'hui sont issues d'une enquête que Riccardo Cherenti et moi-même avons menée en 2022/2023 auprès de 145 CPAS en Wallonie et dans la région de Bruxelles-Capitale.

Cette enquête, réalisée au moyen d'un questionnaire et d'entretiens avec des témoins qualifiés, a été conduite sans financement externe, uniquement grâce au temps investi par les deux chercheurs. Avant de partager les résultats, il est utile

de présenter brièvement la méthodologie adoptée.

Le questionnaire était destiné aux responsables des CPAS, répartis en trois catégories :

- Grades légaux : directeur général en Wallonie, secrétaire général à Bruxelles, directeur financier, receveur ;
- Cadres politiques : président, membres du cabinet, membres du conseil de l'action sociale ;
- Responsables opérationnels : directeur, coordinateur, chef de service.

Envoyé aux 281 CPAS de Wallonie et de la région bruxelloise, le questionnaire a permis de recueillir 187 réponses provenant de 145 CPAS, soit un peu plus de la moitié des institutions ciblées (130 en Wallonie et 15 à Bruxelles). Le nombre de réponses est supérieur à celui des CPAS participants, car dans 42 cas, deux répondant.es ont complété le questionnaire (généralement le président et le directeur ou secrétaire général).

Une fois l'enquête clôturée, nous avons procédé à une première analyse des réponses, suivie d'un approfondissement par le biais d'échanges avec des acteurs clés sur

le terrain : directeurs généraux, présidents et directeurs financiers. Une question nous a toutefois été posée à plusieurs reprises : pourquoi n'avoir pas directement interrogé les travailleurs sociaux ?

Deux raisons principales expliquent ce choix.

La première, d'ordre déontologique, repose sur notre volonté de respecter la hiérarchie institutionnelle. Il aurait en effet été inapproprié d'interroger les travailleurs sociaux sans d'abord consulter leurs responsables. Par ailleurs, il aurait été particulièrement complexe de collecter les adresses électroniques de tous les travailleurs sociaux de chaque centre et d'en constituer un échantillon représentatif.

## Les CPAS doivent jongler avec de nouvelles contraintes qui changent leur nature et leur rôle social.

La deuxième raison, et la plus importante, est liée à l'objet et aux objectifs mêmes de la recherche. Cette enquête porte principalement sur les pressions exercées sur les CPAS

et sur la manière dont elles influencent leur gestion, notamment à travers des choix managériaux. C'est pourquoi nous avons ciblé des cadres décisionnels et stratégiques dans notre démarche.

Cela étant dit, dans nos conclusions, nous recommandons vivement la réalisation d'études plus larges et approfondies sur ce sujet, menées par des universités et soutenues par les trois fédérations régionales.

## Trois grandes problématiques communes

Partons maintenant à la découverte des résultats : nous avons été frappés par l'unanimité des réponses. Nous nous attendions à des analyses plus diversifiées, par exemple entre les petits et grands CPAS, ou entre ceux des zones urbaines et ceux des zones rurales. Cependant, les réponses ont globalement révélé trois grandes problématiques communes.

La première est le sentiment de surcharge dû à une succession de crises et de changements qui semblent conjoncturels mais qui sont en réalité structurels. La population des bénéficiaires évolue, les besoins sont de plus en plus complexes, et tout se fait dans un climat d'urgence permanente. Ainsi, l'urgence devient la normalité et les CPAS se retrouvent à jongler avec de nouvelles contraintes qui changent leur nature et leur place dans la société.

Le second constat concerne la pression financière croissante. 88% des répondant.es signalent que les CPAS sont sous pression financière, une situation aggravée par des modes de financement insuffisants et des attentes de plus en plus lourdes de la part des pouvoirs publics. Les responsables de CPAS ont l'impression qu'on leur de- →

→ mande de «faire toujours plus avec toujours moins».

Le troisième élément majeur réside dans l'impact des grands changements sociaux sur le travail social, qui a conduit à une véritable crise du travail social. La nature des bénéficiaires a évolué, avec une demande accrue en raison de l'augmentation de cas sociaux complexes. Ce sentiment est corroboré par les chiffres. Par exemple, 83 % des répondant·es soulignent que le profil des bénéficiaires des CPAS a considérablement changé depuis 2019, et 91 % disent que cela rend le travail social «plus lourd».

Le public accueilli par les CPAS a changé depuis 2019	85 %
Ce changement de public alourdit le travail social	91 %
Le CPAS fait face à des dépenses trop élevées pour des recettes trop basses	88 %
Les gouvernements ne respectent pas la «neutralité budgétaire»	85 %

Ces «pressions» ont des conséquences importantes sur le fonctionnement des CPAS et sur les usagers notamment :

#### Conséquences pour le CPAS

Augmentation de la charge de travail	93 %
Démotivation du personnel	82 %
Difficultés dans la négociation avec la Commune	79 %
Bureaucratisation du travail social	74 %

#### Conséquences pour les usagers

Délais plus longs pour les rendez-vous	65 %
----------------------------------------	------

Stress et/ou réactions violentes	65 %
Non-personnalisation de l'accompagnement	61 %
Limitation du temps d'entretien	47 %
Renonciation à l'aide du CPAS	29 %

#### Plus on parle de simplification, plus cela se complexifie

Ces bouleversements – nouveaux publics, nouveaux besoins – s'accompagnent d'une demande croissante de services sans augmentation proportionnelle des ressources, ce qui génère une pression supplémentaire sur les équipes. On a d'ailleurs souvent l'impression de travailler pour d'autres institutions. Pour donner quelques exemples par rapport auxquels les CPAS ne sont pas outillés, il y a de plus en plus de personnes en détresse psychiatrique qui demandent l'aide des CPAS, de plus en plus de personnes qui sont éloignées de la sphère du travail, et même des travailleurs qui ne peuvent plus payer leurs factures, y compris au sein du personnel des CPAS.

La question de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et du changement de leurs besoins est d'autant plus marquée que les CPAS, loin de répondre uniquement aux demandes classiques, sont souvent appelés à intervenir dans des domaines plus diversifiés comme l'hébergement d'urgence, le logement ou les avances sur les prestations dues par d'autres institutions de sécurité sociale.

Ces changements produisent des conséquences concrètes sur les pratiques des CPAS, qui doivent désormais gérer des populations toujours plus vulnérables, parfois en dehors des missions initiales pour lesquelles ils ont été créés. Les CPAS consti-

tuent par conséquent un intermédiaire pour une part de plus en plus grande de la population. C'est pourquoi malgré le manque de moyens, ils soutiennent le plus souvent ces «nouveaux usagers» pour les aider à ne pas sombrer davantage. Ainsi, le véritable défi des CPAS reste d'assurer un équilibre entre l'augmentation des besoins et des attentes sociales et la réalité des moyens dont ils disposent pour y répondre.

Une question apparaît souvent ou persiste : est-ce que les aides sociales sont trop généreuses? La question des «pièges à l'emploi» est l'une des principales préoccupations actuelles des CPAS. L'augmentation légitime du revenu d'intégration pour s'adapter aux seuils de pauvreté a accentué une tension déjà existante : l'écart entre les revenus de l'aide sociale et ceux du travail, notamment en raison d'un salaire minimum insuffisamment revalorisé. Travailler ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté et devient de moins en moins avantageux.

Si certains estiment que le salaire n'est pas tout et qu'il faut de toute façon saisir l'opportunité d'un premier emploi, la majorité des interlocuteurs critiquent ces discours, jugés moralisateurs. La réponse privilégiée est pragmatique : il faut que les personnes qui acceptent de travailler gagnent réellement plus qu'en restant au CPAS. Pour cela, les CPAS demandent une intervention des niveaux de pouvoir supérieurs, non pas via une diminution des impôts, qui ne profite pas aux plus précaires, mais par une revalorisation substantielle des salaires minimums. Cette problématique est devenue un axe prioritaire, notamment dans le cadre du dispositif d'insertion par l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS.

Un autre élément de dysfonctionnement est le télétravail. Bien qu'il y ait des avantages

dans certains cas, pour une institution dont le noyau politique est le dialogue social, le télétravail réduit les interactions, aussi bien entre collègues qu'avec les usagers.

### Les usagers deviennent des dossiers, des demandes à traiter. On ne parle plus d'ayant droits mais de «CB».

Une demande clé exprimée par les CPAS, simple mais essentielle, est une véritable reconnaissance de leur rôle et de leur importance dans le paysage institutionnel du pays. Par exemple, éviter de généraliser des messages tels que «allez vers les CPAS» sans discernement, car cela nuit à leur image et complique leur travail. Une reconnaissance accrue de leur contribution à l'action sociale et à la cohésion de la société serait perçue comme un signe de soutien attendu depuis longtemps.

#### Pressions financières et disparités de ressources

85% des répondant·es estiment que le gouvernement ne respecte pas le principe de neutralité budgétaire. Mais qu'entend-on par *neutralité budgétaire*? Il s'agit du →

→ fait qu'aucune nouvelle dépense ne devrait être imposée par une autorité gouvernementale sans qu'une nouvelle recette correspondante ne soit accordée. En clair, les CPAS ont le sentiment qu'on leur demande toujours d'en faire plus sans augmenter leurs moyens.

Cette problématique est aggravée par un autre paradoxe : la disparité des ressources financières entre les communes. Prenons l'exemple du revenu moyen par habitant dans les 19 communes de la région bruxelloise : à Woluwe-Saint-Pierre, ce revenu est de 49 600 €, tandis qu'à Molenbeek, il n'atteint que 25 900 €.

Certes, le budget du CPAS de Molenbeek est environ 5 fois supérieur à celui de Woluwe-Saint-Pierre, mais ce chiffre est trompeur. En effet, à Molenbeek, le nombre d'usagers du CPAS est 15 fois plus élevé qu'à Woluwe.

Par conséquent, si l'on rapporte les budgets au nombre d'usagers, les CPAS des communes riches disposent de moyens nettement supérieurs à ceux des communes pauvres.

Ce paradoxe est frappant : dans une commune « riche » comme Woluwe, les dépenses totales par usager atteignent 54 000 €, tandis qu'à Molenbeek, ce ratio tombe à 17 000 €.

En résumé, les ressources disponibles pour lutter contre la pauvreté se retrouvent davantage concentrées dans les communes où la pauvreté est marginale, voire inexistante. Le graphique ci-après illustre clairement cette inégalité structurelle (voir tableau).

#### « Subsidés émotionnels »

Les CPAS dénoncent la généralisation des subventions via des appels à projets. Ces

subventions sont souvent partielles et limitées dans le temps, ce qui signifie que les CPAS doivent financer une partie des projets avec leurs propres ressources. Par exemple, dans le cadre des projets Miriam destinés aux femmes monoparentales, les subsides couvrent 100% des coûts la première année, mais seulement 75% la suivante, forçant les CPAS à assumer seuls la continuité des actions.

Cette logique a pour effet pervers de mettre les CPAS en concurrence les uns avec les autres et de les détourner de leurs priorités pour se concentrer sur la recherche de financements. Certains centres ont même dû créer une nouvelle fonction, surnommé « subsidiologue ».

Un autre problème réside dans les « subsidés émotionnels », attribués par les gouvernements lors de crises ponctuelles, comme durant la période Covid ou les inondations. Bien que ces aides visent à montrer une réponse politique rapide, elles ne correspondent pas toujours aux besoins réels du terrain. Pire encore, leur caractère temporaire conduit à des situations où les CPAS engagent du personnel pour une durée limitée, avant de devoir y mettre fin, faute de financement durable. Le fait de devoir recruter, former et se séparer ensuite de ces personnes pousse de plus en plus de CPAS à renoncer à ces subsidés jugés trop contraignants.

La charge administrative constitue en effet une autre source de frustration. Chaque nouvelle subvention s'accompagne de procédures complexes, qui alourdissent le quotidien des CPAS déjà saturés. Comme l'exprime un responsable : « La simplification administrative allège la charge du pouvoir subsidiant, mais elle l'alourdit pour les CPAS ».

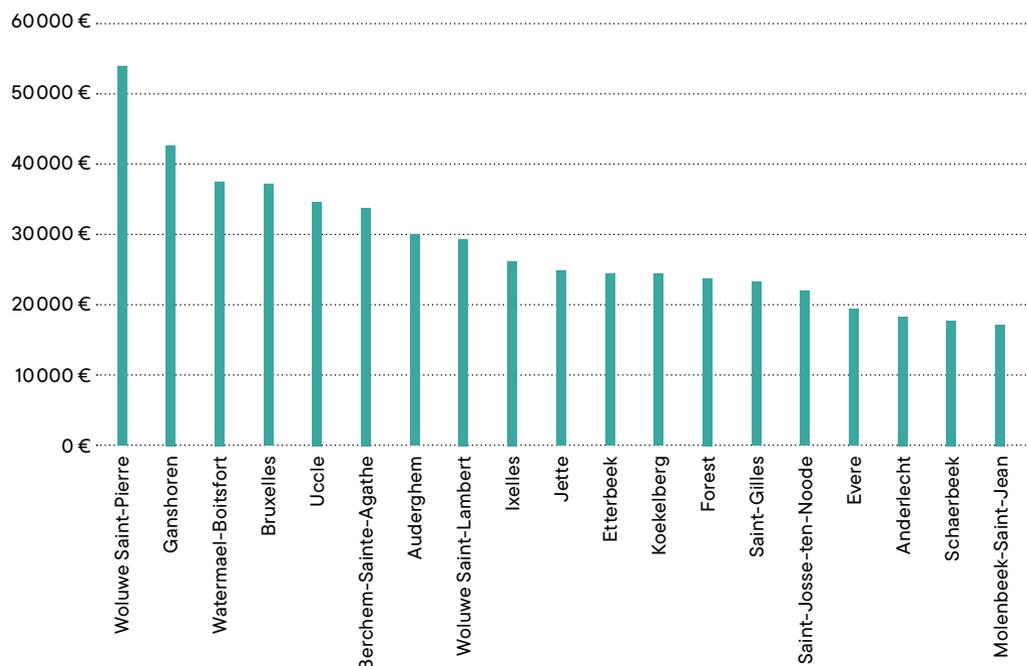


#### Violence institutionnelle : bureaucratization des tâches et devenir chiffre des bénéficiaires

Au nom de l'efficacité et de l'efficience, le paradigme du New Public Management est de plus en plus ancré dans le mode de fonctionnement des institutions publiques, et les CPAS n'échappent pas à cette règle, bien au contraire. L'une des manifestations les plus visibles de cette transformation structurelle est que chaque fonction devient un « projet » et que la figure professionnelle du « chargé de projet » devient la panacée à tous les dysfonctionnements. Est-il difficile pour le département A de communiquer avec le département B ? Une nouvelle fonction est-elle confiée au CPAS ? La réponse de plus en plus fréquente est : on recrute un chargé de projet pour s'en occuper.

Par ailleurs, 60% des répondant·es estiment qu'ils manquent de travailleurs sociaux, 97% disent qu'il est de plus en plus difficile de les recruter et 54% déclarent que la principale difficulté est le manque de candidats adéquats. Même les écoles →

RATIO DÉPENSES/USAGER DANS LES 19 CPAS BRUXELLES



→ sociales déconseillent le CPAS à leurs étudiants : «l'endroit où il ne faut pas aller travailler». En conséquence, les CPAS standardisent leurs procédures et s'appuient de plus en plus sur des critères d'automatisation. Ce processus entrave naturellement la capacité des équipes à répondre de manière adéquate aux besoins spécifiques et uniques des bénéficiaires, et finit même par rendre les travailleurs sociaux invisibles et précaires, ainsi que mal rémunérés.

Le manque de personnel et l'augmentation continue des demandes créent une atmosphère où la qualité des interventions est mise à mal. Le personnel, souvent débordé et réduit à des tâches administratives, peine à maintenir des liens de confiance avec les bénéficiaires. Ces phénomènes découlent d'une perte de vision globale des problèmes des bénéficiaires au profit d'un suivi basé uniquement sur des chiffres : nos objectifs doivent être SMART, nos analyses deviennent du *reporting*, nos statistiques servent à mesurer notre *efficacité*.

Les CPAS les plus surchargés disent avoir réduit le temps d'entretien à 15 minutes. Cela veut dire, très concrètement, que la personne qui vient faire une demande n'est pas vraiment entendue. Elle n'a pas le temps de développer un lien de confiance avec l'assistant social. Elle n'a donc pas le temps de développer sa problématique globale. Elle a juste le temps d'effectuer une demande.

Pour ne pas être écrasés par la pauvreté, les travailleurs sociaux adaptent aussi leur langage, par une sorte de glissement sémantique. Les usagers sont transformés en dossiers, en demandes à traiter. On ne parle plus de personnes, d'ayants droit, mais de «CB», les citoyens bénéficiaires. Ce changement de paradigme, cette technocratisation des services publics, cette suprématie des données techniques sur les faits sociaux, cette marchandisation des bénéficiaires en chiffres, en nombres et en dossiers, finissent par générer ce que l'on appelle en sciences sociales la violence institutionnelle. Une des formes de la violence institutionnelle consiste en effet à communiquer d'une manière que l'autre ne pourra pas comprendre.

Et celle-ci s'accompagne bien entendu d'une nouvelle organisation scientifique du travail et de nouveaux mécanismes de contrôle des travailleurs. On use aujourd'hui de *key performance indicators*. Ces derniers «permettent» par exemple de mesurer, pour chaque travailleur social, la durée moyenne des entretiens, le nombre d'entretiens par mois, le nombre d'appels non répondus,... On perd de la sorte la phénoménologie du social : les travailleurs sociaux ne sont plus vus comme des femmes et des hommes traitant des situations humaines complexes, mais comme des «consultants», des agents chargés de remplir des critères de performance. Cela montre une évolution inquiétante dans la manière dont les CPAS fonc-

tionnent aujourd'hui, où le rôle social des équipes est de plus en plus subordonné à des critères de rentabilité et de gestion purement administratifs.

### Conclusions : les trois tailleurs de pierre

Notre étude a mis en lumière une pression systématique sur les CPAS, alimentée par une forte demande sociale couplée à une insuffisance de ressources. Ce phénomène se reflète particulièrement dans les disparités budgétaires entre les CPAS des zones plus riches et celles des quartiers les plus pauvres. Les CPAS, souvent perçus comme un recours ultime, se retrouvent aujourd'hui confrontés à un paradoxe : plus ils sont sollicités, plus leurs moyens sont limités.

On assiste par ailleurs à une transformation des travailleurs du personnel social en gestionnaires de dossiers. Cette transformation n'est pas spontanée, elle résulte d'un changement de paradigme, qui prône la «managérialisation» des services publics. Les méthodes issues du secteur privé, basées sur l'efficacité et le rendement, sont appliquées aux services publics. Ce processus d'efficacité technique, basé sur des indicateurs de performance, a pour effet de réduire les travailleuses et travailleurs sociaux à des exécutants de tâches administratives, plutôt que d'être en mesure de comprendre et d'intervenir sur des situations sociales complexes.

Il existe une allégorie qui illustre parfaitement le message que je souhaite transmettre pour conclure. L'histoire commence ainsi : le roi de France décide de réaliser d'importants travaux à Paris. Il se rend sur un chantier et rencontre trois tailleurs de pierre, tous concentrés sur leur travail. Le roi, curieux, s'adresse au premier tailleur : «Que fais-tu, mon brave?» Le tailleur répond : «Je taille la pierre.» Le roi se tourne

alors vers le deuxième tailleur et lui pose la même question : «Et toi, que fais-tu?» Le tailleur lui répond : «Je travaille ici pour nourrir ma famille.» Enfin, il se tourne vers le troisième tailleur, qui semble plus inspiré. Le roi lui demande : «Et toi, que fais-tu?» Le troisième tailleur, avec fierté, répond : «Moi, je bâtis une cathédrale.»

Cette histoire nous montre la différence de perception du travail : un même métier peut avoir une signification totalement différente selon l'angle sous lequel on le considère. Le premier tailleur est concentré sur l'exécution immédiate de la tâche, le second sur la nécessité de subvenir à ses besoins, tandis que le troisième voit au-delà de l'effort quotidien : il œuvre à la construction de quelque chose de plus grand, un projet qui le dépasse. Ce récit illustre un peu la situation des CPAS qui comptent en leurs rangs de plus en plus de personnes qui taillent de la pierre, mais de moins en moins qui ont la conscience de bâtir une cathédrale.

Pour conclure, je lance un appel à reconstruire ensemble un discours plus positif autour des CPAS. Je reste convaincu que nous accomplissons un travail essentiel, indispensable au fonctionnement de notre société, malgré des conditions souvent difficiles. Les CPAS jouent un rôle clé dans la cohésion sociale, des avancées concrètes qui méritent d'être reconnues. C'est un travail de fond, discret et parfois méconnu, mais d'une importance capitale pour les plus fragilisés. ◉



**CARLO CALDARINI** est sociologue, chargé d'études au CPAS de Schaerbeek. Ce texte est basé sur la transcription d'un exposé oral, révisé par l'auteur.

**Certains CPAS ont même créé une nouvelle fonction surnommée « subsidiologue ».**

# La logique marchande à l'œuvre dans les MR-MRS

**L'accueil et les soins dus aux personnes âgées relèvent des missions essentielles à la collectivité, a priori dévolues au secteur non marchand. Mais le privé y a vu l'occasion de profits juteux et, pour se faire, applique ses logiques propres. À travers le cas de la marchandisation des maisons de repos et de soins, c'est l'analyse des effets d'une commercialisation des services non marchands qui est ici passée au crible.**

**Le secteur non marchand : définitions et enjeux**

Je tiens d'abord à préciser d'où je m'exprime. J'ai repris la fonction de secrétaire national du secteur non marchand il y a un peu moins d'un an à la suite de mon illustre prédécesseur, Yves Hellendorff. Je partagerai donc quelques réflexions dont certaines empreintes des siennes.

Je commencerai par quelques éléments plus macroscopiques à propos du secteur non marchand, avant de me concentrer sur le secteur des maisons de repos que la marchandisation transforme en une gi-

gantesque opération de profit en Europe et dans le monde. Nous allons en effet observer comment le secteur privé lucratif a investi ce domaine, en analysant les mécanismes qui permettent d'en dégager des profits. Je prendrai ensuite quelques exemples concrets de propriétaires ou de locataires connus qui ont fait l'objet de scandales, afin de souligner les dérives actuelles. Enfin, je présenterai les solutions que notre organisation syndicale défend, parfois en partenariat avec des acteurs du secteur privé et avec des mutualités.

Avant de commencer à parler précisément de l'évolution des maisons de repos, pourquoi parler de marchandisation ou de logique marchande plutôt que de « privatisation » ? Parce que nous sommes en Belgique et qu'en Belgique, le secteur non marchand est juridiquement privé. Il y a bien entendu plusieurs définitions du secteur non marchand, certaines positives et d'autres négatives - j'en donnerai deux ici. Je reviendrai ensuite sur certains des éléments constitutifs de ce que nous appelons le secteur non marchand pour comprendre comment les logiques marchandes peuvent persister à l'intérieur d'un système non marchand - à tout le moins sur le plan juridique. Voire parfois laisser des acteurs privés commerciaux s'insérer dans une logique où les subsides sont une source de revenus importante, même pour eux.

Le secteur non marchand, selon une définition classique ou descriptive, est un ensemble d'activités qui ont pour caractéristiques communes de remplir des tâches au service de la collectivité, à l'instar des services publics. Il peut être financé partiellement ou totalement par des fonds publics sous forme de subventions et est constitué principalement d'ASBL. Ce secteur occupe une place de plus en plus importante dans l'économie du pays et il se situe aux carrefours des domaines socioculturels, de la santé et de l'action sociale. Voici pour la première définition. Quant à nous, nous avons choisi une définition plus positive,

**Certaines organisations privées arrivent à bénéficier de subventions publiques pour générer des profits.**

plus normative : ce secteur crée de la richesse, non seulement par les salaires qu'il verse, mais aussi par les valeurs qu'il véhicule et favorise telles que la cohésion sociale, la solidarité et la démocratie. Il est essentiel à la co-construction d'une société inclusive comme il doit garantir à toutes et tous un bien-être suffisant en permettant

à chaque individu de s'émanciper, de faire face aux aléas de la vie, de disposer d'un accompagnement ad hoc dans ses choix de vie privée ou professionnelle. De plus, il doit développer un accès plus égalitaire à la santé, à l'enseignement, à la culture et à la citoyenneté active. Un programme ambitieux !

Toutefois, cette logique non marchande est parfois mise à mal par des pratiques commerciales. En effet, bien que le secteur non marchand ne vise pas à maximiser le profit, certaines organisations privées arrivent à s'y insérer, bénéficiant des subventions et des ressources publiques pour générer des profits. De plus en plus, ces « services » sont proposés à des « client·es » et non à des usager·es, ce qui témoigne d'une dérive vers des logiques marchandes.

**Mécanismes de marchandisation dans les maisons de repos**

L'idée sous-jacente est que dans la *silver economy*, qui concerne l'économie des personnes âgées, on observe un système à deux vitesses. D'un côté, il y a celles et ceux qui ne peuvent pas se permettre une maison de repos privée et qui se dirigent donc vers les maisons de repos gérées par les CPAS ou les ASBL, ces établissements devant garantir une accessibilité maximale. De l'autre côté, il y a des maisons de repos privées où les prix mensuels attirent une clientèle parmi les plus riches. Ces établissements, bien que bénéficiant de subventions publiques, sont largement rentables grâce à ces logiques de sélectivité.

Cette privatisation et sélectivité des services de santé et de soins, comme dans le secteur des maisons de repos, sont des formes évidentes de marchandisation. À cause d'un financement public insuf- →

→ fisant, l'ensemble des institutions est obligé de choisir les patient·es, les bénéficiaires, les résident·es qui leur apporteront le meilleur financement. On voit de plus en plus se diffuser ce système de sélection en fonction de la capacité à payer. Un tel système fragilise l'ensemble du secteur associatif, puisque ses établissements, comme ceux publics d'ailleurs, accueillent une population toujours plus précaire et vulnérable, toujours moins solvable. D'un côté, des établissements qui génèrent des profits considérables et, de l'autre, des structures de plus en plus contraintes par les coûts.

## Il y a un double mouvement de sélectivité et un recours croissant aux assurances privées.

D'ailleurs quand on parle d'augmentation des frais courants, c'est la part personnelle des bénéficiaires qui augmente, ce qui entraîne un double mouvement de sélectivité en même temps qu'un recours de plus en plus étendu à un système d'assurances privées pour financer les soins de santé. Si on parle de marchandisation, on parle ici de

marchandisation de la sécurité sociale au sens large.

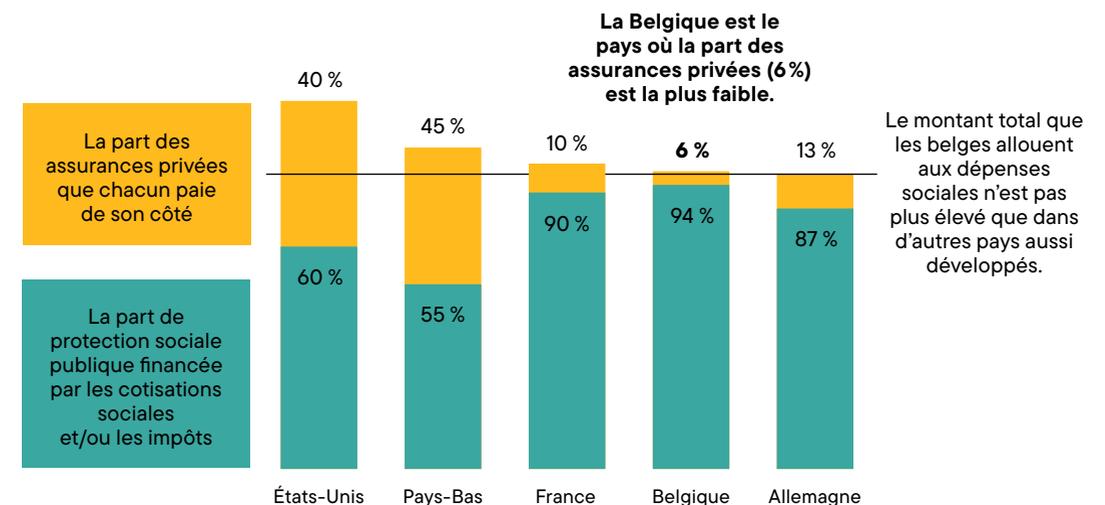
Mais quels sont les mécanismes de la marchandisation ? Ils s'avèrent multiples et complexes. Considérer que seuls les secteurs lucratifs sont concernés, comme les sociétés anonymes (SA) et les sociétés privées à responsabilité limitée (SPRL), serait une approche trop réductrice. En réalité, ces logiques de marchandisation se retrouvent aussi dans des institutions non marchandes, comme celles du secteur de la santé. Prenons l'exemple des hôpitaux : de nombreuses activités, jugées rentables, sont sous-traitées, telles que les services de laboratoire ou de radiologie. Cette sous-traitance repose sur une logique de rentabilité et sur la volonté de réduire les coûts, parfois au détriment de la qualité des services. De même, les politiques de réduction ou de gel des dépenses visent à garantir que la logique financière prime, parfois même sur les besoins sociaux ou sanitaires. Ces mécanismes sont renforcés par les règles de l'Union européenne, notamment les principes de liberté d'établissement et de liberté de prestation de services. Ces règles permettent à des organismes privés de définir librement leurs prix et leurs prestations, tout en favorisant la concurrence. En conséquence, la mise en concurrence entre les acteurs du secteur privé se fait dans un cadre juridique « contraignant », à partir de traités européens et d'accords de libre-échange conclus avec des partenaires internationaux. Autrement dit la liberté d'établissement empêche l'État de mettre en place des garde-fous pour limiter l'entrée du secteur privé dans certains sous-secteurs dits « non marchands ». Ainsi, en permettant une concurrence accrue, ces règles poussent les services publics et associatifs à se soumettre à des logiques de rentabilité, à des mécanismes de marchandisation similaires à ceux des entreprises privées.

Un autre exemple est le dumping social, qui se manifeste notamment dans les maisons de repos. La pression exercée sur les travailleuses et travailleurs les moins protégés, souvent en raison de contrats précaires, permet aux directions d'optimiser leurs coûts et, *in fine*, leurs profits. Ce système crée une concurrence où certains établissements, en s'appuyant sur des conditions de travail dégradées, sont capables d'afficher des rentabilités plus élevées que ceux qui respectent des normes plus strictes.

Ce phénomène de « double accès » est un des aspects clés de la marchandisation. D'un côté, on voit un secteur marchand qui reste accessible uniquement aux plus solvables, tandis que, de l'autre, les populations moins protégées sont contraintes d'accéder à des services publics ou des services privés à moindre coût, mais souvent au prix de conditions de travail ou de service moins favorables.

## La marchandisation, pour qui et pourquoi ?

Qui profite de cette marchandisation ? Si l'on regarde les systèmes de santé à l'échelle mondiale, on remarque que les dépenses de santé sont beaucoup plus élevées dans les systèmes privatisés, comme aux États-Unis, où 16,6 % du PIB est consacré aux soins. En revanche, dans des pays où les systèmes de santé sont encore largement publics ou non marchands, comme en France (11,9 % du PIB), en Belgique (10,9 % du PIB), en Espagne (10,5 % du PIB), en Italie (9 % du PIB) ou encore en Irlande (6,1 % du PIB)<sup>1</sup> ; pays où les dépenses de santé sont relativement moins élevées. Pourtant, malgré ces coûts plus élevés, les résultats sont souvent moins favorables dans les systèmes privatisés. Prenons l'exemple des États-Unis : en moyenne, le coût des soins de santé y est beaucoup plus élevé qu'en Europe, mais l'efficacité du système de santé y est moins bonne. →



→ Cela soulève une question cruciale : à qui profitent ces dépenses de santé ? Les systèmes de santé privatisés bénéficient aux organismes du secteur privé, comme les compagnies d'assurance ou les entreprises de soins privés, tandis que ceux qui ne peuvent pas se permettre de payer sont souvent contraints de recourir à des logiques caritatives ou d'autres formes d'aide qui ont été progressivement supprimées. La mainmise du privé fragilise bien entendu les politiques de santé publique, car elles tendent à mettre l'accent sur la rentabilité plutôt que sur la prise en compte des déterminants sociaux de la santé.

### L'influence des règles européennes

Il faut également souligner le rôle des règles de l'Union européenne dans cette marchandisation. Les principes inscrits dans les traités européens, ainsi que les accords de libre-échange, favorisent les investissements commerciaux dans les segments de santé jugés rentables et par là même saussionnent l'activité. Cela conduit à un système où, au sein même des établissements publics, certaines parties sont financées par des fonds publics (pour les soins non rentables) et d'autres le sont par les personnes résidentes elles-mêmes, souvent par les plus solvables. L'exemple des maisons de repos

est ici édifiant puisque la partie résidentielle-hôtelière est souvent développée de manière excessive pour maximiser les profits, tandis que la partie soins, subsidiée par les pouvoirs publics, permet de maintenir l'équilibre financier.

Cette logique favorise la constitution de quasi-monopoles dans certains secteurs, comme celui des maisons de repos privées, où l'on voit une concentration des acteurs autour des segments les plus rentables. Ce système s'inscrit dans une dynamique plus large des politiques économiques européennes. Après les dépenses massives liées à la gestion de la crise du Covid, les gouvernements européens semblent renouer avec des logiques d'austérité et de réduction des déficits publics. Les mantras sur le maintien du déficit à 3% du PIB et d'autres critères économiques commencent à ressurgir, ce qui pourrait entraîner un nouveau désengagement des pouvoirs publics dans le financement de certains secteurs, notamment la santé, et une pression accrue sur les établissements publics.

### Quelques chiffres et exemples

Le secteur des maisons de repos est particulièrement frappé par cette évolution. En Belgique, par exemple, en 2017, si la Flandre

s'en sort bien (seul 21% des maisons de repos y est privée), 55% des maisons de repos sont déjà privées et lucratives en Wallonie<sup>2</sup>, pour 61% à Bruxelles<sup>3</sup>. Ces chiffres ne sont pas à prendre à la virgule près non seulement parce qu'ils sont en constante évolution mais aussi parce que le secteur connaît aujourd'hui une logique de concentration et de fusion-acquisition de l'ensemble des maisons de repos (nous reviendrons plus tard sur l'exemple belge de Cofinimmo)<sup>4</sup>, avec une domination croissante des grands groupes multinationaux comme Korian, Colisée, Orpéa<sup>5</sup> ou Vulpia. Ces entreprises sont souvent cotées en bourse et détiennent des centaines d'établissements à travers l'Europe.<sup>6</sup>

Cette transformation s'est faite en quelques dizaines d'années. Revenons à l'exemple de Cofinimmo, car il illustre bien la dynamique actuelle du secteur. Cofinimmo est une société d'investissement qui gère un portefeuille santé d'une valeur de 4 milliards d'euros, avec plus de 190 sites répartis en Belgique, en France, en Espagne, en Allemagne et aux Pays-Bas. La capitalisation boursière de la société est de 2,6 milliards d'euros et son patrimoine immobilier s'étend sur plus d'un million de mètres carrés. Parmi ses actionnaires, on trouve BlackRock, l'un des plus grands fonds d'investissement spéculatif au monde. Rien qu'à travers la composition de son actionnariat, on voit clairement que des acteurs financiers, souvent surnommés les « requins », ont pris le contrôle d'un secteur qui était auparavant dominé par des groupes familiaux et associatifs. C'est dans ce contexte de fusion-acquisition que l'on se situe. Nous avons ici affaire aux mêmes critiques que dans l'affaire Orpéa. Ce système, qui a été qualifié de « fossé » par certains, expose une logique de rentabilisation extrême où l'on cherche à maximiser les profits à tout prix. On pressurise non

seulement les bénéficiaires, mais aussi les services qui leur sont rendus, allant jusqu'à rationner l'alimentation ou les soins, c'est-à-dire au détriment de la qualité des services, et ce uniquement dans le but de maximiser les marges. D'ailleurs, on sait qu'après un scandale comme celui-ci, il n'est pas rare de voir ces entreprises changer de nom, se refaire une virginité, et repartir sur de nouvelles bases.

Une étude a été menée par le CICTAR (le Centre de recherche et de responsabilité fiscale internationale des entreprises) et l'EPSU<sup>7</sup>, la Fédération européenne des services publics, qui représente notre syndicat international dans le secteur public. Cette étude montre comment les pouvoirs publics, autrement dit la population, subventionnent les profits dans le secteur de l'immobilier lié aux maisons de repos. Comment ? Ce n'est pas très compliqué à comprendre. Prenons l'exemple de Cofinimmo, qui rachète des maisons de repos à son partenaire Korian et les reloue ensuite à des prix exorbitants. Grâce à ces loyers très élevés, Korian peut déduire l'ensemble de ses dépenses locatives et les résidents de ces établissements doivent alors financer, en quelque sorte, les profits des deux acteurs. Ce système est particulièrement problématique. Admettons que si les ménages résidents étaient seulement contraints de financer ces profits de leur propre poche, on pourrait encore considérer cela comme un problème individuel. Mais ce n'est pas le cas. Les pouvoirs publics financent en grande partie ces maisons de repos par des subventions pour le personnel soignants et les soins. De sorte que citoyennes et citoyens alimentent par le biais de l'impôt un système où les multinationales propriétaires des bâtiments, comme Cofinimmo et Korian, captent des profits sur le dos des personnes âgées dépendantes. En tant →

**En tant qu'acteurs sociaux et syndicaux, nous considérons que la prise en charge des personnes âgées est un bien collectif.**

→ qu'acteurs sociaux et syndicaux, nous considérons que la prise en charge de la dépendance des personnes âgées est un bien collectif, mais cette prise en charge est aujourd'hui pervertie par ces logiques mercantiles.

## Il faut instaurer des clauses sociales dans les accords de libre-échange pour renforcer les déterminants sociaux de la santé.

### Comment lutter contre cette marchandisation ?

Quelles solutions envisager pour lutter contre cette marchandisation ? Il y en a deux principalement. En premier lieu, il s'agit de modifier les règles qui régissent ce secteur à différents niveaux de pouvoir. L'Union européenne, par exemple, a inscrit le principe du libre marché dans ses traités et accords de libre-échange. Il faut renverser cette logique. Cela pourrait passer par l'intégration de critères d'accessibilité et d'égalité dans la directive sur les services et marchés publics, des critères qui font aujourd'hui défaut. Deuxièmement, il s'agit de mettre en place des clauses so-

ciales dans les accords de libre-échange afin de renforcer les déterminants sociaux de la santé. À ce sujet, je voudrais rappeler qu'un des meilleurs moyens d'améliorer la santé des populations est de prévenir les pathologies lourdes comme la dépendance, et ce en amont, afin que moins de gens aient besoin de soins coûteux et lourds au cours de leur vie. Enfin, il est crucial d'intégrer les sous-traitants dans les structures de santé, afin d'éviter le « saucissonnage » des services, où chaque branche est rentabilisée séparément. Cela permettrait de mieux contrôler les coûts et d'assurer que les profits ne viennent pas avant les besoins des seniors résidents.

Ces enjeux s'ajoutent évidemment à un ensemble de règles qui doivent être mises en place au niveau belge. Lorsqu'on parle des maisons de repos, il faut rappeler que ce secteur a été régionalisé lors de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État, autrement formulé cette dernière a transféré la gestion des personnes âgées aux régions. Aujourd'hui, cela signifie que chaque région rencontre des réalités différentes, avec des normes qualitatives et des règles d'encadrement qui doivent être régulièrement réévaluées. L'objectif est de garantir que les subsides alloués à ces institutions soient utilisés intégralement pour les soins, sans qu'un seul centime n'aille dans les poches des actionnaires. Cela doit rester une priorité et ce principe est a priori respecté, comme on l'a vu, avec les récentes réformes qui visent à réduire les profits des opérateurs privés et à éviter les mécanismes qui permettent à une minorité d'accaparer les financements publics. En d'autres termes, il s'agit de lutter contre cette tendance à socialiser les pertes et à privatiser les bénéfices.

Pour faire face à ce phénomène, des moratoires ont été instaurés. À Bruxelles en

2022, par exemple, une ordonnance a été promulguée pour récupérer les lits structurellement inoccupés. En effet, de nombreuses structures, notamment commerciales, présentent un grand nombre de lits vides. Il est donc nécessaire de réorienter une partie de ces établissements vers le secteur associatif ou public. Dès 2024, la Région compte retirer l'agrément aux maisons de repos pour la moitié de leurs lits inoccupés, avec une tolérance de 5%. Au-delà de ce seuil, les subsides doivent être redirigés. L'idée est de ramener à 12 000 le nombre de lits autorisés, pour mieux répondre aux besoins tout en garantissant que pas plus de la moitié des lits ne reviennent au secteur marchand. Nous soutenons fermement ce type d'ordonnance, mais elles sont actuellement mises en péril par un recours de la Fédération patronale des maisons de repos commerciales. Cette organisation, avec le soutien des groupes multinationaux, attaque cette ordonnance, tout comme les grands groupes immobiliers ou de maisons de repos.

### Tisser des alliances pour résister

La marchandisation des maisons de repos et des services de santé en général, accentuée par les règles européennes et les logiques de rentabilité, crée un système à deux vitesses où les plus vulnérables sont les premières victimes. Ce modèle menace l'accessibilité et la qualité des soins pour ceux qui en ont le plus besoin. L'exemple des maisons de repos est emblématique des dérives néolibérales : la privatisation, la sous-traitance et l'augmentation des frais à la charge des usagers sont devenues pratiques courantes. Ces phénomènes entraînent une dégradation des conditions de travail pour le personnel soignant, une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et une médecine où la qualité du service dépend

de la capacité financière des usagers. Dans cette logique, la précarisation des travailleuses et travailleurs s'accroît, et les services deviennent moins accessibles aux plus vulnérables.

Pour conclure, je tiens à rappeler que modifier les règles et réglementations est essentiel mais qu'il faut aussi de l'argent pour soutenir le secteur non marchand. Le financement public des biens communs, notamment pour les maisons de repos et de soins, doit être une priorité. Il doit être financé et subventionné par les pouvoirs publics, qu'il s'agisse d'opérateurs publics ou non marchands, dans une logique d'accessibilité et d'égalité, plaçant l'humain avant les profits. Nous devons garantir à chaque personne un accès équitable à des soins de qualité, dans le respect de la dignité des personnes âgées. Comment y parvenir ? À travers des alliances. Nous avons tissé des partenariats au sein de plusieurs réseaux. Par exemple, la Coalition Santé réunit des acteurs mutualistes, syndicaux et associatifs pour promouvoir l'accessibilité à la santé. Nous avons également pris part à une campagne du réseau européen intitulée : « La Santé avant le marché... ... Changeons l'Europe ! », qui met en lumière les dangers de la commercialisation et défend les solutions que nous soutenons, tant au niveau régional que national et européen. ●



**SÉBASTIEN ROBEET** est secrétaire national du secteur non marchand à la CNE et membre du Conseil d'administration de la Ligue des droits humains.

# Du dénigrement de la Grèce à son oubli, en passant par la solidarité internationale

**La Grèce est sortie des radars médiatiques. Pourtant, ce qui s'y passe depuis la crise financière de 2009, ce que vit la population aujourd'hui, est emblématique des mécanismes et des orientations politiques néolibérales qui ne se limitent pas à ce pays, et qui pourraient bien menacer d'autres pays européens demain.**

Lorsqu'il m'a été demandé d'intervenir à la Semaine sociale sur un thème qui questionne l'avenir des services non marchands, j'ai d'abord pensé ne pouvoir offrir qu'un contre-exemple, voire un contrepied, au vu de ce qui se passe en Grèce. Mais en y réfléchissant plus, j'ai réalisé que les graines de la résistance y sont en fait déjà semées ; il ne manque plus qu'un printemps social pour qu'elles s'épanouissent.

Outre mon implication militante, c'est aussi en tant que Grecque et «grécologue» que je m'exprime. Depuis le début de la crise en Grèce, je n'ai cessé de militer, notamment depuis Bruxelles, où nous avons mené des actions de solidarité importantes à l'époque. C'est cette solidarité

internationale que je souhaite également évoquer.

Cependant, il est essentiel de commencer par une mise en garde : il existe un glissement de langage insidieux dans nos sociétés de capitalisme «mature», que j'illustrerai avec l'exemple de la privatisation d'Olympic Airlines en Grèce, caractéristique à la fois du dénigrement de la Grèce et des enjeux de la solidarité internationale entre 2011 et 2019. Cet exemple permet de mieux comprendre comment le discours dominant a évolué pour justifier la privatisation des services publics, tout en dénigrant les travailleuses et travailleurs et en discréditant toute forme de résistance. Mais que signifie ce glissement de langage et en quoi constitue-t-il un précédent ? Il s'agit de l'idée pernicieuse que «ce ne sont pas les travailleurs qui créent les richesses, mais les entreprises qui créent de l'emploi». Cet événement linguistique modifie subtilement notre perception du rôle des services publics et des travailleuses dans la société.

## **Olympic Airlines, cas isolé ou symbole de la privatisation diffuse ?**

« (...) Pour privatiser avec succès, [il faut] toujours offrir quelque chose en échange

de la perte, c'est-à-dire acheter les groupes d'intérêts existants. En 1983, le gouvernement Thatcher entreprend de privatiser British Airways. 20.000 postes sont sur la sellette, soit près d'un salarié sur trois. Si vous décidez de licencier à cette échelle, vous allez affronter de vives oppositions. Que faire ? "On leur a offert des conditions généreuses en contrepartie de départ volontaire" (un chèque correspondant à deux ans de salaire). Il est donc possible, commente Pirie, d'amener les gens "à renoncer à un gain continu en échange d'un gain unique qui met fin au système." Pour torpiller un intérêt durable, faire miroiter un avantage immédiat. »<sup>8</sup>

Pourquoi Olympic Airlines est-il un cas emblématique de la Grèce ? Cette entreprise était la compagnie nationale grecque d'aviation, comparable à la Sabena en Belgique. Elle était particulièrement cruciale en raison de la géographie de la Grèce, avec ses montagnes et ses plus de 200 îles. Depuis les années 1990, plusieurs gouvernements ont tenté de privatiser cette entreprise sans succès. Finalement, une campagne de désinformation a été lancée pour la discréditer : «le personnel est trop privilégié», «l'entreprise coûte trop cher», «la privatisation permettrait de faire baisser les prix des billets». Face à de telles accusations, l'État grec, contraint de continuer à financer certaines infrastructures pour des raisons de sécurité, a été accusé de dépenses «illégalles» par la Commission européenne. Olympic Airlines a donc fait faillite en 2008, alors que son bilan était positif en 2007. Cette faillite a été orchestrée sans réelle lutte, les grèves et manifestations n'ayant quasiment reçu aucun soutien en dehors du personnel directement concerné. Les médias nationaux avaient déjà adopté le discours néolibéral dominant et ne cessaient de répéter le narratif

sur ces «travailleurs privilégiés». Cette entreprise publique, indispensable pour relier les îles et maintenir la mobilité, a donc disparu, entraînant une hausse des prix des vols, pourtant toujours subventionnés pour ne pas rompre le service pendant les mois d'hiver, et une dégradation des conditions de travail.

## **En 10 ans, une grande partie des services publics et sociaux ont été détruits par la privatisation et le sous-financement.**

Entre 2011 et 2019, c'est la Grèce tout entière cette fois qui fut la cible d'une campagne internationale de dénigrement et de désinformation systématique à large échelle, comparable à celle qu'a subie Olympic Airlines. En une dizaine d'années, une grande partie des services publics et sociaux ont été détruits sous les coups de la privatisation et des sous-financements. Dans le même temps, les médias européens nous décrivaient comme des «paresseux» et des «fraudeurs». →

### → De la dictature des colonels au crash financier

Et pourtant, l'histoire de la dette et de la faillite grecque n'est pas neuve. Elle s'inscrit dans une histoire plus longue, marquée notamment par la dictature militaire qui a sévi entre 1967 et 1974 et qui a laissé le pays lourdement endetté.

Après cette période sombre, la Grèce a connu un bref renouveau avec l'arrivée au pouvoir de la social-démocratie en 1981, cette dernière ayant permis des avancées

## Les gouvernements successifs essaient de contrôler les médias. Témoin la fermeture des trois chaînes nationales de l'ERT.

sociales significatives comme la nationalisation des entreprises privées en faillite, la création de coopératives agricoles et la révision du code civil notamment en ce qui concerne la famille et l'égalité des sexes : on pourrait dire que les fondements de l'État social grec sont apparus à ce moment-là. Cependant, dès les années 1990, sous le gouvernement de Konstantinos Mitsotakis (le père de l'actuel Premier ministre), la Grèce a été transformée en « paradis » pour les investissements étrangers. La bourse s'envole. Les banques étrangères, françaises, allemandes, hollandaises et belges achètent des

« subprimes » massivement. Cette période qui court de l'aube des années 90 au début des années 2000 a même reçu un nom : « la grande bouffe ». En 2001, le pays est entré dans la zone euro avec des comptes falsifiés. Cette période a culminé avec les Jeux Olympiques de 2004 à Athènes qui ont fait exploser la dette publique. Puis la crise financière mondiale de 2008 a frappé toute l'Europe, mais bien entendu encore plus la Grèce qui était déjà fragile économiquement. 2008 fut aussi l'année de l'assassinat d'un jeune de 15 ans par un policier à Athènes, scandale qui a provoqué une révolte inattendue et généralisée parmi la jeunesse grecque qui subissait de plein fouet la crise avec un chômage galopant et victimes d'une paupérisation croissante.

### Faillite D'État

En 2011, l'État grec est officiellement déclaré en faillite et le pays est passé sous la tutelle de la Troïka (nom donné à cet agencement institutionnel composé par la Commission européenne, la Banque Centrale Européenne et le Fonds Monétaire International), qui a imposé une série de mémorandums d'austérité. Cette mise sous tutelle a engendré une instabilité politique, des manifestations massives et des grèves fréquentes. Les gouvernements successifs essaient de contrôler les médias, comme en témoigne la fermeture subite et brutale des trois chaînes nationales de l'ERT en 2013. En parallèle, on a assisté à une réduction des libertés démocratiques, à une explosion du chômage, à une décroissance de la population, à un durcissement de la répression policière et à la montée de l'extrême droite. En 2012, le parti néonazi Aube Dorée rentre dans le parlement national avec 21 députés (dont la grande majorité ont été condamnés pour direction d'une organisation criminelle en 2021).

### Devenirs minoritaires et transformation sociale ?

Face à cette situation, un mouvement de solidarité inédit a vu le jour en Grèce et à l'étranger. À Exarchia, quartier emblématique d'Athènes, des squats autogérés ont accueilli non seulement de nombreuses personnes précarisées par la crise économique mais aussi des réfugiés qui arrivent massivement via les îles de la mer Égée. Des cantines solidaires et des distributions de colis alimentaires gratuits s'organisaient régulièrement pour répondre à l'urgence, tandis que des initiatives d'aide psychosociale apportaient un soutien essentiel aux individus fragilisés par la guerre ou l'exclusion. Des cuisines communautaires, des comités de quartier, des dispensaires médicaux, comme celui d'Elliniko, gérés par des bénévoles pour offrir des soins gratuits, ou encore des centres d'accueil pour les personnes réfugiées ont été créés un peu partout, le plus souvent sans le soutien de l'État. En 2015, au plus fort de la crise d'accueil, alors que des milliers de gens fuyaient la guerre en Syrie, le peuple grec, malgré sa paupérisation, s'est mobilisé de manière inédite pour les accueillir.

### L'événement SYRIZA

« La décision inébranlable du gouvernement est d'honorer toutes ses promesses de campagne... Un mandat puissant pour mettre fin à l'austérité »<sup>9</sup>

Cette même année, SYRIZA, une coalition de partis de gauche, a remporté les élections législatives du 25 janvier 2015, porté par une dynamique de solidarité née de la crise économique et sociale. Dirigé par le nouveau Premier ministre Aléxis Tsípras, ce gouvernement fut constitué et soutenu par une coalition entre SYRIZA et les

Grecs indépendants (ANEL), un petit parti de la droite nationaliste, et promettait de s'opposer fermement à l'austérité imposée par la Troïka. Ensemble, ils disposaient de 162 députés sur 300, soit 54% des sièges du Parlement. Cependant, le gouvernement se retrouva rapidement confronté à des contraintes considérables venant de la Troïka et de ses propres contradictions. Malgré des négociations tendues, aucun compromis significatif ne fut obtenu avant le référendum du 5 juillet 2015, où plus de 61% de la population grecque vota « Non » au plan de redressement de la Troïka.

Yanis Varoufakis, ministre des Finances et architecte de la politique économique du nouveau gouvernement, démissionne face à la pression des créanciers et à des désaccords internes au gouvernement. Le gouvernement SYRIZA céda finalement et accepta un troisième mémorandum le 13 juillet 2015, renonçant ainsi à ses promesses de rupture. Cette capitulation fut perçue par beaucoup comme « la trahison de SYRIZA », symbolisant l'échec d'une tentative de résistance face aux puissances financières européennes.

Le retournement brutal de Syriza provoqua une onde de choc dans le pays et à l'étranger, brisant les espoirs de changement radical pour nombre de ses partisans. Ce choix, vu comme une soumission aux créanciers, exacerba la défiance envers le système politique grec et creusa davantage le fossé entre les élites politiques et la population déjà accablée par des années d'austérité.

### Un gouvernement néolibéral prend les rênes

Les privatisations et les réformes néolibérales se sont poursuivies pendant →

En 2015, au plus fort de la **crise** de l'accueil, le peuple grec s'est mobilisé, malgré sa paupérisation, pour **accueillir** les réfugiés syriens.

→ toute cette période, et aux élections de 2019, un gouvernement de la droite néolibérale a pris le relais, renforçant l'autoritarisme, surtout pendant la pandémie de Covid-19. La gestion de la crise sanitaire a été catastrophique, avec un des taux de mortalité les plus élevés d'Europe lors de la deuxième vague, un nouveau durcissement de la répression policière, un contrôle absolu des médias par des financements directs, une dépendance de la justice qui permet entre autres une impunité quasi totale des forces de police, la clôture des enquêtes pour affaires de corruption d'intérêt public (par exemple les scandales de Novartis et de Siemens)<sup>10</sup>, une explosion de la grande criminalité liée aux trafics de drogue, une privatisation accélérée et un désinvestissement total du domaine public (fermeture d'écoles et d'hôpitaux, augmentation des contrats précaires,...), une augmentation des abus et des accidents de travail, une augmentation des violences faites à la main d'œuvre d'origine étrangère et aux femmes.

#### Comment rendre justice ?

« (...) les chiffres [de la Grèce] correspondent peu ou prou à ceux d'un pays qui aurait subi plusieurs années d'une guerre dévastant l'économie, la société, les hommes, les femmes et les enfants, et l'environnement. Une guerre qui a fait des morts. Il n'y a pas eu besoin de chars, de bombes, d'invasion militaire pour cela. (...) Un jour peut-être, un tribunal international jugera ces responsables pour délit économique et social contre un peuple. Mais malheureusement, pour l'instant, la destruction se poursuit. »<sup>11</sup>

La Grèce continue aujourd'hui de subir les conséquences de ces politiques d'austérité. Le sous-financement des politiques publiques dû aux privatisations massives, no-

tamment dans le domaine des transports, a conduit à des tragédies. L'accident ferroviaire de février 2023, qui a coûté la vie à 57 personnes, en est un exemple frappant. Ce drame a été causé par une série de négligences, notamment des systèmes de signalisation obsolètes et par manque de personnel formé, toutes conséquences directes de la réduction des investissements publics. À la suite de la mort de sa fille de 24 ans, Maria Charistiani a judicieusement posé cette question publiquement : « *Comment pouvons-nous avoir la certitude que le sujet sera traité entièrement et en profondeur quand les personnes impliquées figurent au sommet du système politique ?* » Cette mère endeuillée pointe ici un véritable fléau pour nos démocraties, pas seulement en Grèce mais aussi aux États-Unis comme dans la plupart des pays d'Europe : comment rendre justice quand il y a ingérence de la part de celles et ceux qui ont le plus de pouvoir ?

Pour conclure, il faut reconnaître qu'en Grèce, actuellement, les services publics sont en lambeaux; que les feux de forêt ou les inondations se multiplient en raison des bouleversements climatiques et du sous-financement des services d'urgence. Pourtant, un vent de changement souffle à nouveau. Malgré la fatigue et les déceptions, la société grecque reste mobilisée pour exiger de meilleurs services publics, de meilleures conditions de travail et pour dire non à la privatisation de l'enseignement universitaire. Citoyennes et citoyens s'organisent et une grève générale a eu lieu en avril dernier sous le slogan « Leurs profits ou nos vies ? », rappelant par là même que l'espoir réside toujours dans la solidarité internationale et l'action collective. ○



**APHRODITE MARAVELAKI** est enseignante et militante grecque.

# Critiquer le capitalisme, soutenir l'entreprise, promouvoir les communs : une tension insurmontable ?

**Ce texte réinterprète la critique marxienne du capitalisme en mettant l'accent sur le rôle des entreprises comme lieux d'innovation et de divergences axiologiques. En s'appuyant sur une perspective conventionnaliste, l'auteur met en évidence les tensions entre régulations exogènes (lois et luttes sociales) et endogènes (issues des conflits internes aux entreprises). Il insiste sur la nécessité de cadres normatifs permettant de dépasser les conflits de valeur pour réconcilier créativité, justice sociale, enjeux économiques et écologiques.**

## À la croisée des chemins

Un mot d'abord pour expliquer la voie que je propose ici. Formé dès le début des années 90 à la sociologie de l'entreprise, ini-

tié ensuite à l'école de la sociologie compréhensive comme à celle de la théorie critique, j'aurai passé l'essentiel de ma vie professionnelle à enseigner la sociologie à des non-sociologues – et, plus particulièrement, à des étudiants en économie et gestion, au sein de la Faculté de sciences de gestion de l'UCLouvain. Devenu aujourd'hui doyen de cette Faculté, dans le cadre d'un mandat électif – et donc temporaire –, je mesure les transformations qui se sont opérées dans ces deux disciplines que sont la sociologie et la gestion. Je mesure également les limites à ces transformations, l'importance de maintenir vivant le rapport à la pratique – et le travail avec les acteurs, y compris lorsque ces acteurs ne partagent pas votre opinion ou vos orientations normatives –, mais aussi et surtout la nécessité absolue de faire constamment dialoguer sociologie et management, sciences de la compréhension et sciences de l'action. Cet article est le reflet de cette exigence. C'est aussi ce qui en fait la limite.

J'y aborderai successivement les points suivants : l'importance de la critique du capita-

lisme, à condition de sortir d'une définition trop abstraite de ce dernier; les enjeux et conditions d'un soutien à l'action entrepreneuriale; enfin, les lieux et formes d'une action collective au service d'un monde commun. Ces directions ne sont pas spontanément convergentes. Ce geste est volontaire : il est illusoire de penser que le rôle des universitaires serait de se contenter de fournir une pensée clé-en-mains, supposée parfaitement cohérente, mais dont la cohérence n'est possible qu'à condition de mettre le réel entre parenthèses<sup>12</sup>. Plus encore qu'au cours de la guerre froide ou dans la période immédiate qui a suivi, nous sommes aujourd'hui plongés dans une phase hautement conflictuelle<sup>13</sup>. Au sein des familles politiques progressistes, il n'y a plus d'accord programmatique, ni sur la critique du capitalisme, ni sur l'entreprise, ni – et c'est sur ce point que la rupture est sans doute la plus forte – sur les communs. En un mot, il n'y plus de vision commune sur les communs. Reconnaître et assumer cette situation est un préalable, me semble-t-il, au travail scientifique. Voilà pourquoi j'essaierai ici de me situer à l'*interface* de perspectives potentiellement contradictoires : mes propositions visent à épouser ces tensions plutôt qu'à les esquiver.

## Critiquer le capitalisme : Pourquoi ? Comment ?

À travers sa critique du «travail abstrait», Marx avait plus que d'autres anticipé les risques, non seulement d'une critique un peu vague, mais d'une critique s'en prenant à une abstraction – à une réalité concrète *rendue abstraite* par l'entremise de l'idéologie ambiante, «bourgeoise» dans ses propres termes. Cela est vrai des droits humains – dont la critique est élaborée dans la *Question juive* –, de la propriété privée – qui paraît hors d'atteinte tant elle semble ancrée

dans l'histoire des sociétés libérales – ou encore du travail. La lutte acharnée de Marx contre le travail abstrait traverse toute son œuvre : elle est aussi un combat contre lui-même ou, du moins, contre ses intuitions de jeunesse, visibles dans les *Manuscrits de 1844* où Marx avait élaboré une théorie de l'aliénation à partir d'une perspective philosophique, encore très largement tributaire de l'idéalisme hégélien. Il évoluera de

## Le travail est à la fois un lieu de pénibilité et de réalisation de soi, de domination et de créativité.

façon décisive sur ce point, non seulement en examinant les rapports entre travail, salariat et plus-value (les fameux écrits de la fin des années 1850, dont les *Grundrisse*), en assumant le passage de l'aliénation à l'exploitation (ou du moins en revisitant leurs possibles liens)<sup>14</sup>, , mais aussi et surtout en insistant sur la notion de «production» (ce combat culmine dans sa *Critique du Programme de Gotha*, où il s'oppose vigoureusement à la vision du travail défendue par les sociaux-démocrates allemands). Plus que le travail, la production désigne des modalités de travail particulières, dans des →

→ conditions historiques particulières. Parler de «production» vise à dépasser la rhétorique un peu floue du «travail comme source d'humanisation ou de déshumanisation du monde». C'est toujours à l'échelle matérielle des conditions productives, et des luttes qui s'y déroulent, qu'il faut situer l'activité laborieuse. Une vision importante pour notre propos, mais qui n'est pas sans limite, tant elle contraindra Marx, ou plutôt ses successeurs, à s'enfermer dans une lecture «productiviste» de l'économie.

Mais c'est d'abord à propos du capitalisme que Marx se méfie d'une critique trop abstraite. La composition même du *Capital*, qui articule des strates et des formes d'écriture extraordinairement disparates mêlant des analyses spéculatives sur le fétichisme de la marchandise à une phénoménologie du travail exploité, où Marx rend compte à la façon d'un enquêteur de presse de la situation des femmes et des enfants dans les usines d'Angleterre et les comtés d'Irlande, sans oublier ses analyses quasi-prophétiques sur l'accumulation originaire et la violence du monde, la composition du *Capital*, disais-je, est dans sa forme même le reflet d'un puis-

sant travail de déconstruction du *capitalisme comme abstraction*.

Cette critique va trouver de nouveaux accents chez un auteur comme Moshe Postone<sup>15</sup>, qui voit chez Marx une critique sans équivalent du «sujet abstrait, du sujet automate» que constitue le capital - un capital qui exige, tousse, se frotte les mains, tempête, se déplace, exige à nouveau, à l'instar des «marchés» dont la presse économique contemporaine ne cesse de sonder l'humeur. À la façon d'André Gorz, Postone en tire une critique générale du travail au profit d'une écologie des modes de vie que je n'emprunterai pas, car celle-ci méconnaît à son tour les tensions internes à la sphère du travail, lequel ne se réduit jamais à ses caricatures : le travail est à la fois un lieu de pénibilité et de réalisation de soi, de domination et de créativité. Je retiens toutefois cette critique essentielle du capitalisme comme abstraction en avançant cette fois deux prémisses : (a) parler du capitalisme au singulier me semble une erreur. Il y a aujourd'hui des capitalismes, et des formes de régulation du capitalisme, qui entrent souvent en opposition les uns les autres<sup>16</sup>. La différence entre l'Europe et

les États-Unis est ici fondamentale. Mais on pourrait y ajouter le bloc latino-américain, certes très disparate, où la faible régulation du capital, en raison des pressions exercées par les investisseurs étrangers, cohabite avec des formes de régulation communautaire émanant des syndicats ou des mouvements sociaux qui est riche d'enseignements. Les critiques anti-capitalistes les plus radicales négligent souvent ce point, alors que l'un des débouchés politiques de la critique est moins de s'émanciper du capitalisme en tant que tel que de passer d'un mode de régulation à l'autre, ou encore de compléter ou d'approfondir un mode de régulation existant en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs. (b) L'autre prémisses est le complément logique d'une telle vision. Selon le pays où l'on se trouve, on ne voit pas le capitalisme et la nécessité de sa régulation de la même façon. Ce qui fut vrai au sein des classes ouvrières européennes au XIX<sup>e</sup> siècle - Marx l'a montré à propos de l'opposition entre prolétariats anglais et irlandais - est valable pour toutes les classes sociales, surtout aujourd'hui.

Ces prémisses étant posées, que retenir de la critique des capitalismes dans la période contemporaine ? Je propose essentiellement trois lignes de force :

- La critique du pouvoir exorbitant des actionnaires<sup>17</sup>;
- La critique de la marchandisation des activités humaines ou non-humaines, à l'instar de la commodification du corps humain ou de l'extractivisme, comme marchandisation de la nature;
- Enfin, la critique de la raison instrumentale, ou plus précisément, du management comme technique visant à réduire les membres d'une organisation à des moyens plutôt qu'à des fins.

Rappelons que ces trois lignes de force ne convergent pas nécessairement. Dans le cas des firmes multinationales au sein desquelles les actionnaires gardent une place prépondérante, la constitution progressive de modèles professionnels a permis l'émergence d'un «management négocié», où les syndicats ont d'ailleurs une place importante, visant à refuser l'instrumentalisation des travailleurs. Ailleurs, il existe des tensions au sein des assemblées d'actionnaires à propos de la place à accorder au développement durable. On voit également se multiplier des spins-off qui font appel à des investisseurs, se placent de fait sous la tutelle de leurs actionnaires, mais défendent des projets ouvertement alternatifs à l'extractivisme.

De plus, ces situations sont configurées par les prémisses évoquées à l'instant : dans les formes de régulation en vigueur au sein de l'Union européenne, le Green Deal dessine une voie cherchant à limiter les activités extractivistes, les entreprises sont soumises à une politique fiscale exigeante, quoique de plus en plus conciliante avec les intérêts des investisseurs, et le droit social européen demeure important, sachant qu'il dépend essentiellement des législations nationales. Aux États-Unis, la loi s'est placée elle-même sous la tutelle des actionnaires les plus puissants, bien que la tradition anti-trust serve encore de rempart contre certains monopoles, la question extractiviste est essentiellement dépendante de la stratégie de souveraineté énergétique du pays, tandis que la situation des travailleurs varie selon les cycles économiques et le rapport de force syndicats/patronat, en se déclinant essentiellement à l'échelle des secteurs professionnels. En Amérique Latine, continent hétérogène s'il en est, le couplage d'une dérégulation par dépendance vis-à-vis des investisseurs externes, notamment nord-améri- →

**Les conventions ne sont pas des structures figées mais des accords implicites entre acteurs pour coordonner leurs actions.**

→ cains, et d'une régulation communautaire, menée par les acteurs syndicaux et les mouvements sociaux, ouvre des voies différentes : l'extractivisme y est l'objet de luttes nationales, voire internationales, tandis que des résistances locales – fragiles et parfois criminalisées – s'élaborent souvent à distance des centres de décision. De plus, les enjeux de la classe moyenne de chacune de ces régions du globe ne sont pas les mêmes.

On peut en appeler à une révolution internationaliste (au fond, cela aura toujours été le rêve inabouti de Marx<sup>18</sup>) ou, à défaut, à une régulation juridique mondiale visant une taxation des plus riches<sup>19</sup>, doublé d'un renforcement du règlement des échanges commerciaux, à l'instar de ce que tenta de faire l'OMC. On sait néanmoins combien le contexte géopolitique actuel est un obstacle à de telles avancées. On pourrait ajouter : ce contexte, qui nourrit le repli nationaliste est le reflet des insuffisances de la régulation internationale antérieure. En maintenant des asymétries structurelles entre Nations – notamment entre le Nord et le Sud global –, celle-ci n'aura pas suffisamment préparé la période actuelle, marquée par la réactivation des rivalités pour le contrôle et l'accaparement des ressources naturelles. Face à cela, une voie possible est l'internationalisation des stratégies de résistance, émanant des gouvernements progressistes (on pense par exemple à l'initiative du président Lula de lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale) ou des mouvements sociaux (c'est le choix explicite des «mouvements climat»). Une telle stratégie est évidemment essentielle : elle appelle une mobilisation sans précédent des sociétés civiles, qui hésitent pourtant entre engagement et paralysie.

J'aimerais néanmoins défendre l'idée qu'une telle stratégie est insuffisante. Pas seulement pour des raisons politiques, mais

pour des raisons plus profondes, de nature épistémologique. Cette stratégie appelle en fait des régulations exogènes, c'est-à-dire extérieures à l'entreprise et au jeu des relations d'acteur qui s'y déploie, entre employeurs et représentants syndicaux notamment. Par construction, une telle approche évacue l'éventail des possibilités qui ressortent, non seulement des conflits opposant des acteurs en situation concrète, mais de la part de créativité et d'inventivité qui les accompagne<sup>20</sup>. Bien qu'indispensable, elle pourrait conduire à invisibiliser une autre source de régulation : celle qui émane de l'expérience du désaccord et du conflit au sein des entreprises, là où se font jour les dilemmes de l'action entrepreneuriale. C'est sur ce point que j'aimerais insister dans la partie suivante, en évoquant la perspective de régulations endogènes.

### Les dilemmes de l'action entrepreneuriale

À l'inverse donc du mouvement précédent, je souhaiterais insister sur l'importance de l'entreprise, non seulement dans la société, mais dans la perspective même d'une régulation du capitalisme. Les travaux sur l'entreprise sont particulièrement nombreux et il est impossible de les mentionner de façon exhaustive : pour faire court, je m'inscris ici dans la perspective dessinée par Armand Hatchuel et Blanche Segrestin<sup>21</sup>, qui plaident pour une «refondation de l'entreprise» en vue du bien commun. Selon eux, l'entreprise désigne essentiellement une communauté d'hommes et de femmes au service d'un projet économique, certes, mais qui poursuit aussi des objectifs multiples. Complémentairement, je m'appuie sur une approche «conventionnaliste» de l'entreprise, qui est l'un prolongements possibles de la «sociologie de l'entreprise» initiée en France par Renaud

Sainsaulieu et Denis Segrestin<sup>22</sup>. Le terme d'«entreprise» est d'ailleurs impropre : je préfère parler d'«action entrepreneuriale», c'est-à-dire d'un ensemble d'initiatives qui, non seulement déterminent l'accès à des conditions matérielles d'existence aussi satisfaisantes que possible, mais désignent essentiellement des capacités d'action collective en vue du succès économique, au sens le plus large du terme. Là encore, ces capacités d'action collective sont loin d'être convergentes. Comme je vais le montrer, elles sont elles-mêmes le reflet de «tensions majeures»<sup>23</sup> qui ne présagent en rien des orientations possibles de l'action engagée, ni de son succès.

Une précision s'impose néanmoins. Il importe de ne pas confondre la critique du capitalisme avec la critique de l'entreprise. L'entreprise n'est réductible ni à un ensemble de facteurs de production, ni à la mécanique de la domination sociale. Sans doute cette perspective fut elle l'un des points aveugles de la critique marxienne, quoique Marx ait toujours cherché à distinguer – et à articuler – la critique de tendances structurelles inhérentes au capitalisme et la brutalité spécifique émanant d'acteurs spécifiques et de classes sociales précises. Mais l'entreprise n'est pas ce que le capitalisme ou sa critique la plus radicale prétendent en faire. Soyons plus précis : le capitalisme ne tient souvent qu'en faisant de l'entreprise une réalité abstraite – c'est de cette abstraction que les actionnaires tirent un pouvoir indu. Et la critique anti-capitaliste n'évite pas toujours ce piège, elle qui assimile les fonctions des acteurs (entrepreneurs, dirigeants, managers, salariés de tous niveaux) à celles désirées par le capital. Or le propre de l'entreprise n'est pas seulement de rassembler une communauté humaine en vue du succès économique. Il est aussi de résister à ce fétichisme, qui

ferait des acteurs les simples jouets soumis au désir d'un autre – en l'occurrence, le «sujet automate, le vrai sujet qu'est le capital», pour reprendre une expression de Postone. En pratique, les contraintes capitalistes peuvent être très puissantes : elles ne sont ni exclusives, ni homogènes. Surtout, elles dépendent entièrement de l'action entrepreneuriale elle-même, sans laquelle elles ne sont que des titres de papier.

## L'entreprise n'est réductible ni à un ensemble de facteurs de production ni à la mécanique de la domination sociale.

Cette action, je le disais à l'instant, est le théâtre de tensions majeures. Dans la perspective conventionnaliste proposée ici, elle est une scène où coexistent plusieurs conventions. En un mot, disons que les conventions ne sont pas des structures figées mais des accords implicites entre les différents acteurs pour coordonner leurs actions et agir ensemble, au moins de manière partielle et pour un temps donné. Pour faire vite, on peut distinguer 4 conventions principales :

- Convention industrielle : cette convention se concentre sur l'efficacité de la production. Elle privilégie la rationalisation, →

# Reconnaître la pluralité interne à l'action entrepreneuriale suppose d'instituer l'entreprise autour d'une pluralité d'objectifs.

→ le contrôle, la rigueur, mais aussi la qualité des produits ou des process. Elle fut initialement désignée comme « convention de productivité » par Robert Salais<sup>24</sup>;

- Convention de marché : cette convention est axée sur l'écoulement des produits, la conquête de nouveaux marchés et l'optimisation des marges. Elle implique une interaction avec des consommateurs, qui peuvent jouer un rôle critique dans le comportement des entreprises;
- Convention d'innovation : en adéquation avec les évolutions technologiques, cette convention met l'accent sur la créativité et l'intelligence collective, reconnaissant l'entreprise comme un lieu d'innovations multiples. Notons que celles-ci ne se limitent pas à la seule dimension technologique, bien que cette dernière joue un rôle déterminant;
- Convention civique : cette convention a émergé au cours des années 80-90 et n'a fait que se renforcer depuis. Portée initialement par le mouvement de la responsabilité sociale de l'entreprise, elle est aujourd'hui poussée en avant par le dérèglement climatique et la recrudescence des inégalités, notamment sous la forme des critères « ESG » ou de la conformité aux nouvelles législations européennes relatives à la « double matérialité ». Elle souligne, non seulement la part de responsabilité des firmes capitalistes dans la situation actuelle, mais aussi leur responsabilité pour le monde à venir.

Hatchuel et Segrestin le montrent très bien : reconnaître cette pluralité interne à l'action entrepreneuriale – pluralité toujours contingente et conflictuelle – suppose d'instituer l'entreprise autour d'une pluralité d'objectifs et d'agir à l'échelle institution-

nelle pour conforter cette pluralité<sup>25</sup>. Mais l'inverse est également vrai : ce processus vise à institutionnaliser des ajustements toujours mouvants. Car, si le propre de l'entreprise est de désigner une capacité d'action collective, elle tire du concept d'action deux caractéristiques partiellement opposées : son caractère indéterminé, changeant, fluctuant, capable de s'adapter au contexte et de faire de cette adaptation une condition du succès économique; son caractère finalisé autour d'un ou plusieurs buts, dont elle tire les conséquences pratiques. A la fois fluctuante et finalisée, indéterminée et tendue vers des objectifs à atteindre, l'action entrepreneuriale désigne cette part de l'activité humaine dont aucune société humaine ne peut se passer si elle veut apporter des réponses concrètes aux problèmes qu'elle se pose. La fameuse phrase de Marx (aucune société ne se pose des problèmes qu'elle ne peut résoudre) avait peut-être intériorisé cette donnée entrepreneuriale, même si, selon lui – n'avait-il pas raison sur ce point? –, le régime capitaliste a tout défiguré.

De là découle une conséquence importante : si l'agencement entre ces différentes conventions n'est pas donné d'avance, la façon dont elles coexistent mutuellement désigne une autre source de régulation que celle mentionnée en première partie. Je désigne cette seconde source à travers le terme de « régulation endogène ». Parler de régulations endogènes, c'est comprendre que les conflits internes à la sphère entrepreneuriale sont irréductibles à une simple régulation exogène, qui prend généralement la forme de la loi, notamment de la loi fiscale, ou des luttes sociales. Deux conséquences en découlent : si la nécessité de se référer à un monde commun au-delà des intérêts particuliers est plus que jamais →

→ nécessaire, cet objectif ne peut ni se réduire à l'entreprise, ni se passer de l'entreprise.

Avant de parvenir à la conclusion, je souhaiterais ajouter une dernière remarque à propos de l'approche conventionnaliste. Il est vrai que les tensions entre conventions sont permanentes. Pour autant, ces tensions ne relèvent pas seulement de conflits d'intérêt, c'est-à-dire d'affrontements entre des forces sociales opposées ou de combinaisons stratégiques permettant de maintenir ou répartir des zones de pouvoir; il s'agit aussi de

**Si la nécessité de se référer à un monde commun est plus que jamais nécessaire, elle ne peut ni se réduire à l'entreprise ni s'en passer.**

tensions en valeur, c'est-à-dire de conflits opposant des référentiels culturels souvent solidement ancrés. Or de telles tensions valorielles – de tels « conflits axiologiques » dirait Weber – appellent des appuis normatifs particuliers. Sur le terrain en effet, ce n'est pas tant l'émergence de conflits de valeur qui fait problème – dans une société ouverte et sécularisée, ceux-ci sont plutôt le signe d'une bonne santé démocratique – que le fait qu'ils apparaissent littéralement sans

issue. En clair, c'est le fait que les managers ou les travailleurs ne voient aucun débouché à de telles situations, sauf à renoncer aux valeurs qui fondent leur engagement au travail, qui est à la source de problèmes graves.

Voilà pourquoi l'une des inflexions possibles de l'approche conventionnaliste est réfléchir aux cadres de justice (frames of justice) qui pourraient être mobilisés pour surmonter ces conflits : par-là, on désigne des grammaires du sens de justice qui, bien au-delà du seul modèle de la « justification »<sup>26</sup>, pourraient être mobilisées par les acteurs pour construire ensemble des issues à ce qu'ils vivent souvent comme une impasse morale. Or ceci n'est possible qu'à condition d'identifier ce que j'appelle des « injustices cardinales », c'est-à-dire des situations d'injustice sociale que les acteurs estiment foncièrement inacceptables et/ou qu'ils ne veulent voir ressurgir sous aucun prétexte. Identifier des injustices cardinales dans l'entreprise, c'est identifier implicitement des cadres normatifs permettant d'y répondre : des cadres normatifs capables à la fois d'assumer les divergences internes, notamment les tensions en valeur, et de tourner résolument le dos à l'injustice dont les acteurs font l'expérience concrète<sup>27</sup>. C'est donc ouvrir une voie pour que l'action collective puisse articuler succès économique et normativité – ce qui est l'une des tâches les plus urgentes pour reconstruire les communs.

**Promouvoir les communs, entre régulations et injustices**

J'en viens alors à ma conclusion, que je structurerai autour des observations suivantes : une régulation exogène des capitalismes est plus que jamais nécessaire, mais demeure insuffisante. Cette insuffisance renvoie à des dimensions épistémologiques

au moins autant qu'à des difficultés politiques. Elle suppose d'être complétée par des régulations endogènes, c'est-à-dire des régulations internes à l'action entrepreneuriale, à condition de distinguer nettement capitalisme et entreprise, de refonder l'entreprise autour d'une pluralité de buts mais aussi de voir en elle un agencement toujours contingent et conflictuel entre des conventions différentes, dont la convention civique. Cette fragilité apparente est aussi une force : en étant à la fois indéterminée et finalisée par plusieurs buts, l'action entrepreneuriale désigne cette part des activités humaines capable de fournir des réponses concrètes à des problèmes concrets, elle qui fait de l'adaptation au contexte une condition du succès économique. En d'autres termes, l'agencement entre conventions y est déterminé par les besoins de l'action, dans des conditions historiques et sociale données.

Toutefois, une telle évolution est impossible sans préciser les appuis normatifs dont les acteurs disposent ou pourraient disposer, non seulement pour critiquer le capitalisme en un sens trop abstrait, mais pour surmonter les conflits de valeur qu'ils rencontrent dans la vie professionnelle et qui prennent trop souvent la forme d'impasses morales. De tels appuis peuvent être désignés comme des cadres de justice (frames of justice) : ils rappellent que les régulations endogènes sont indissociables d'un désir de justice, mais aussi que de tels cadres sont ouvertement pluriels.

Dès lors, l'un des enjeux d'une action politique tournée vers la promotion des communs n'est pas seulement d'envisager une régulation exogène plus forte; elle n'est pas non plus de se limiter à une nouvelle institutionnalisation de l'entreprise en la dégageant des griffes de la profitabilité à court-terme

et en misant sur les régulations endogènes. Elle est aussi, sinon d'abord, de promouvoir des appuis normatifs différenciés et de les mettre davantage en circulation dans la société (en famille, à l'école, dans les Universités, dans les milieux de travail, au sein des institutions). Les alliances entre syndicats et consommateurs critiques, puis entre syndicats et mouvements écologistes, fournissent des canaux de diffusion particulièrement utiles à cette approche plurielle de la justice. Il en va de même pour le secteur de l'économie solidaire, dont l'un des principaux acquis est précisément d'avoir tiré les conséquences pratiques d'une exigence de justice fondée sur la délibération interne et la reconnaissance des besoins non-solvables.

L'essentiel reste néanmoins le mouvement d'ensemble : à l'heure où notre monde est confronté à des polarisations potentiellement destructrices, la promotion d'un monde en commun suppose un travail normatif patient et déterminé, capable de démonter les injustices sociales sans renoncer à la pluralité, et d'ouvrir des voies concrètes à celles et ceux qui les subissent. ●



**MATHIEU DE NANTEUIL** est professeur de sociologie à la Louvain School of Management (LSM), membre de l'Institut pour l'Analyse du Changement dans les Sociétés Contemporaines et Historiques (IACCHOS), UCLouvain.

# Des résistances à l'œuvre

Deux années ont passé depuis la pandémie de covid19. Les rêves de « monde d'après » semblent s'être dissous dans l'aspiration dominante à relancer la machine économique, en même temps qu'une succession de crises réclamaient notre attention.

**LE** sentiment d'abandon exprimé par une partie de la population confrontée aux confinements et à la fermeture des guichets physiques; l'épuisement du personnel hospitalier; la hausse des détresses mentales, notamment chez les jeunes; la grève de la faim des personnes sans papiers privées de tout droit officiel à exister sur le territoire... tous ces symptômes alarmants d'un pays en souffrance sont éclipsés – au même titre que ceux des bouleversements climatiques d'ailleurs – pour ne plus voir que le montant de la dette publique. Tout se passe comme si le traumatisme collectif des années 2020-21 n'était plus qu'un mauvais souvenir à chasser. Retour au monde d'avant.

Pourtant, dans le secteur socioculturel la lecture des événements liés au covid est différente. En premier lieu, la crise sanitaire a jeté dès ses débuts une lumière crue sur l'aggravation de la précarité qui s'étend à de nouvelles couches de la population, notamment par la fragilisation des contrats d'emploi. Ensuite, les contacts au quotidien avec les publics témoignent de stigmates encore nombreux. Jeunes et seniors, avec ou sans emploi, avec ou sans papiers, avec ou sans chez-soi décent, les plus vulnérables d'entre nous paient toujours les conséquences du confinement (perte d'un travail, violences intrafamiliales, retards de paiements, arrêt d'une formation, rupture de liens, report de soins, inflation...). En outre, les mesures prises par les autorités pour lutter contre la pandémie ont mis en évidence, comme sous l'effet d'une loupe, l'état de déconsidération des liens sociaux, de l'action culturelle et du travail social. Si la fermeture des guichets physiques au profit d'une numérisation des contacts entre la population et les administrations a paru une solution adéquate à une situation qui plongeait le monde dans le désarroi et l'inconnu, c'est que la logique sous-jacente qui l'a portée prévalait déjà de longue date dans la manière d'orienter et de financer les politiques socioculturelles. Il n'est donc pas surprenant qu'elle se soit poursuivie au-delà de la pandémie. Le numérique par défaut tend à devenir partout la norme d'intermédiation entre administrations et administré·es.

Face à cet affaiblissement (on pourrait dire plus) des services associatifs et publics, des résistances s'organisent. Cette deuxième partie explore trois initiatives qui défendent les plus vulnérables et luttent pour leur émancipation : la lutte de Lire et Écrire contre le projet d'Ordonnance « Bruxelles numérique »; l'initiative « Place à nos Droits » de la Coordination sociale de Laeken pour décroïsonner les services; et l'expérience de la jeune Maison médicale de Limal contre l'isolement dans les parcours de soins et pour une vision holistique de la santé. Nous verrons aussi comment la crise sanitaire a représenté un tournant dans un cheminement et une réflexion en cours depuis plusieurs années.

Ces trois initiatives témoignent, chacune à sa manière, à la fois d'une histoire longue, nourrie par leurs ancrages, leur approche du travail social et culturel, leur point de vue critique, la richesse de leurs réseautages; et d'une histoire plus immédiate, marquée par le momentum que fut la crise sanitaire en tant qu'accélérateur de déshumanisation des rapports sociaux. ●

# La résistance contre l'Ordonnance Bruxelles numérique

**Mouvement d'éducation populaire, Lire et Écrire (L&E) agit pour le droit à l'alphabétisation en Wallonie et à Bruxelles. Son action de formation touche chaque année quelque 3 500 personnes. En 2022, L&E Bxl est entré en campagne, avec d'autres associations, contre le projet d'Ordonnance « Bruxelles numérique », pour le maintien d'alternatives à la digitalisation des services publics.**

**Quand le tout-au-numérique entraîne une perte d'autonomie**

Le contexte nous est connu : la société, les services publics, se numérisent. Dans le même temps, on voit disparaître les canaux non numériques d'accès à ces services : guichets, permanences téléphoniques, courriers postaux. Pourtant, près d'une personne sur deux en Belgique éprouve des difficultés avec le numérique<sup>28</sup>. Les raisons en sont multiples : manque d'équipement (le téléphone portable est parfois le seul moyen pour accéder aux sites de services) ;

connexion aléatoire (par exemple si l'on ne peut disposer d'un abonnement et qu'il faut payer chaque connexion) ; ou encore problèmes liés aux usages. Ainsi beaucoup de personnes analphabètes utilisent les nouvelles technologies comme Whatsapp ou Facebook. Mais elles éprouvent des difficultés spécifiques pour accéder aux services publics. Pourquoi ? Parce que la digitalisation de ces services reste essentiellement basée sur l'écrit. Les sites de la plupart des communes sont faits d'une succession de textes. Les pages web des services publics ont été conçues pour répondre à une certaine norme et n'ont pas intégré les codes d'un langage ouvert et compréhensible pour toutes et tous. L'Union Européenne a édicté un certain nombre de normes d'accessibilité, en particulier pour les personnes en situation de handicap, cependant la plupart des services publics ne respectent pas ces normes. Elles pourraient pourtant bénéficier aussi aux personnes en difficulté avec l'écrit. Et probablement au-delà, car je pense que nous avons toutes et tous éprouvé, à un moment donné, un problème pour accéder à un service en ligne. Mais pour les personnes dites « vulnérables », en difficulté avec les usages du numérique, les conséquences peuvent être véritablement dra-

matiques lorsqu'elles signifient un non-recours au droit aux services essentiels. Cela entraîne aussi bien souvent une perte d'autonomie ou des coûts supplémentaires. C'est ce qu'illustre le témoignage de cette dame qui fréquente un service d'alphabétisation à Anderlecht :

« Avant je travaillais à Anderlecht. Quand j'ai fini le travail là-bas, ma fille était restée dans la même école d'Anderlecht. Moi j'habite à Berchem-Sainte-Agathe. Je suis allée l'inscrire à l'école de Berchem Ste Agathe. On m'a dit de l'inscrire par ordinateur. Moi je ne sais pas comment l'inscrire par ordinateur. Alors j'ai continué d'envoyer ma fille à l'école d'Anderlecht. Alors c'est loin pour moi. Je prends le tram 82 jusqu'à la gare de l'Ouest. Je prends le métro jusque St Guindon. Après le prends le tram 81 jusqu'à son terminus. Je ne peux pas demander chaque jour à quelqu'un pour m'aider. Pour appeler au téléphone pour prendre rendez-vous à la commune, ou à l'hôpital...

Le témoignage de cette dame est d'autant plus éclairant quand on sait que huit des dix-neuf communes de la Région bruxelloise Bruxelles ont numérisé l'inscription aux écoles communales et qu'il ne subsiste plus d'autre canal pour le faire, ni téléphone, ni guichet. Faute d'avoir pu inscrire sa fille près de chez elle dans une école de Berchem-Sainte-Agathe, il lui en coûte chaque jour une heure de transports en commun. Perte d'argent, de temps et d'autonomie. Comme la plupart des gens, elle ne souhaite pas devoir demander de l'aide tous les jours. C'est pourtant ce qui arrive à beaucoup de personnes aujourd'hui. La numérisation entraîne une perte d'autonomie spectaculaire. Pour les associations de terrain, cet accompagnement devenu incontournable n'est pas notre métier. On le fait volontiers bien évidemment, on prend

des rendez-vous à la commune, on introduit des demandes, on remplit des formulaires, il arrive même que l'on effectue des déclarations d'impôts ou des virements

**L'Ordonnance projetait d'accélérer un mouvement inquiétant déjà en cours : la fermeture des guichets physiques.**

bancaires à la place des personnes, parce qu'elles ne peuvent plus le faire par elles-mêmes. Cette situation a empiré après le COVID. Nous nous attendions à ce que les guichets qui avaient été fermés durant le temps de la pandémie rouvrent pleinement après elle. Mais de nombreux services bruxellois en ont profité pour réduire drastiquement les horaires d'ouverture et l'accessibilité de leurs guichets.

**Un projet d'Ordonnance inquiétant**

Au même moment, nous avons eu connaissance d'une Ordonnance qui allait être rédigée par le gouvernement bruxellois. Le texte projetait la numérisation de tous les services régionaux et communaux à Bruxelles, sans prévoir d'alternative. Il s'agissait donc d'accélérer un mouve- →

→ ment inquiétant déjà en cours, à savoir la fermeture des guichets physiques.

Environ deux cents associations se sont regroupées pour opposer une résistance et une critique argumentée à ce projet d'Ordonnance «Bruxelles Numérique». Ces associations regroupent différents publics : personnes en alphabétisation mais aussi personnes âgées, en situation de handicap, en situation de pauvreté... Des syndicats et des Maisons médicales s'y sont associés également. Notre revendication est claire : nous ne voulons pas de cette ordonnance. Ce refus ne porte pas sur l'accélération en soi de la numérisation, mais sur l'exigence d'un accès à tous les services essentiels par guichet, par service téléphonique et par voie postale. Ces trois canaux sont tous indispensables, y compris le guichet, singulièrement pour les personnes analphabètes. Un service téléphonique est certes utile, on a coutume de demander un rendez-vous par téléphone. Mais il est souvent difficile de s'exprimer sur certaines questions par téléphone. Aussi, beaucoup de personnes ont des difficultés pour communiquer en français ou en néerlandais par téléphone. Parler d'une déclaration d'impôts que l'on ne parvient pas à faire en français, est plus compliqué par téléphone que sur place, où l'on peut amener un document qu'on a reçu, une lettre que l'on ne comprend pas et demander une aide.

On a aussi besoin de la voie postale. Tous les jours, nous rencontrons des personnes qui ont dû fournir une adresse e-mail à un service public pour pouvoir accéder à un droit. N'ayant pas une telle adresse, une tierce personne leur en a créé une. Par la suite, ils en ont oublié le libellé ou le mot de passe. Les services continuent de communiquer par e-mail mais la personne ne consulte pas sa boîte mail. La possibilité de

communiquer avec les services par courrier postal reste donc nécessaire. Nous voulions donc une autre Ordonnance, qui travaille sur l'accessibilité des services publics et des services d'intérêt général ou essentiels. A minima, dans le cas où l'Ordonnance critiquée était votée malgré tout, nous voulions qu'elle garantisse l'accès à un guichet, à un service téléphonique et à la voie postale.

La mobilisation contre le projet d'Ordonnance nous donnait aussi l'occasion d'imposer que la place du numérique fasse l'objet de débats publics. Il ne s'agit pas que de la digitalisation des services publics mais plus largement d'une emprise croissante de la numérisation au sein de la société, qui nous est présentée comme inéluctable : il ne nous resterait qu'à l'accepter et se former toutes et tous pour nous y conformer.

#### Les étapes d'une mobilisation d'envergure

En 2019, beaucoup de mouvements avaient déjà vu le jour autour d'une mise en question de la numérisation. On peut penser au collectif PUNCH<sup>29</sup>, à la campagne du collectif Le Travail social en lutte contre la numérisation du social<sup>30</sup> ou encore au Comité humain du numérique<sup>31</sup>. Beaucoup d'associations donc s'inquiétaient déjà des conséquences de la numérisation de la société. Puis arrive la pandémie de Covid19 et les mesures de confinement qui entraînent la fermeture des guichets. En septembre 2020, Lire et Écrire initie une campagne de sensibilisation grand public à propos des difficultés vécues par les personnes analphabètes face à la digitalisation. Un an plus tard, nous lançons la deuxième édition de cette campagne intitulée «les oubliés du numérique».

Un mois plus tard, en octobre 2021, Lire et Écrire Bxl est invité par le CIRB (le Centre

d'informatique pour la Région bruxelloise) et Easy.Brussels, (l'agence bruxelloise chargée de la simplification administrative), à une journée de consultation présentant les intentions d'une future Ordonnance «Brussels Digital Act» (Bruxelles numérique). Premières inquiétudes... qui s'amplifient lorsque, plus tard, recevant un brouillon de l'avant-projet, nous nous rendons compte qu'il n'est fait nulle part mention d'une alternative au numérique : le texte prévoit simplement de digitaliser tous les services communaux et régionaux bruxellois. Nous organisons des rassemblements de protestation. En novembre 2022, nous faisons paraître une carte blanche dans *La Libre* signée par 200 associations. Dans la foulée, nous sommes reçus par le cabinet du ministre Bernard Clerfayt. Par la suite, nous avons organisé une autre manifestation, après laquelle le gouvernement régional bruxellois nous a à son tour reçus en janvier 2023. Un mois plus tard, UNIA, le service interfédéral de lutte contre la discrimination, publiait un avis confirmant que la dématérialisation des services d'intérêt général est discriminatoire pour les personnes analphabètes. Entre-temps, la mobilisation associative se poursuit et, lorsque l'avant-projet d'Ordonnance arrive en première lecture au gouvernement, en mars, il y est mentionné qu'une alternative à la digitalisation est nécessaire.

Mais de quelle nature sera cette alternative? De quelle qualité? Le texte n'est pas clair. Nous ne voulons pas d'une permanence téléphonique ou d'un guichet physique dont l'accès est limité à un jour par semaine. L'alternative doit comprendre les trois canaux et offrir un degré de qualité suffisant. Nous poursuivons la mobilisation. Au mois de juin, lorsque le texte passe en deuxième lecture, la nouvelle mouture parle désormais de guichets «ET/OU» de

téléphone. Loin de convenir, cette formule offre au contraire aux services publics une excuse en or pour se contenter du canal téléphonique. Par conséquent, nous renforçons la mobilisation, en organisant notamment des manifestations dans une série de communes qui, selon nous, n'assurent pas suffisamment d'accessibilité à l'ensemble de leurs administré·es.

## Beaucoup d'associations s'inquiétaient déjà des conséquences de la numérisation de la société.

La mouture du texte présentée en troisième lecture au gouvernement, au mois de septembre 2023, comprenait à première vue un progrès significatif, dans la mesure où il y était écrit noir sur blanc que l'alternative devait se décliner en un guichet, un service téléphonique et une voie postale. Nous nous en sommes réjouis jusqu'au moment où un examen attentif de l'ensemble du texte nous a montré que d'autres passages avaient été modifiés. L'un d'eux indiquait que dans la mesure où un service estime supporter une charge dispro- →

→ portionnée, il peut se dispenser de mettre l'une des trois alternatives en place. En outre les services sont seuls juges pour déterminer si charge disproportionnée il y a. Autrement dit, le texte contenait certes une avancée, mais sans garantie suffisante de l'effectivité des alternatives. C'est ce texte qui, finalement, a été approuvé, en janvier 2024.

### Un réseau de services publics accessibles sont le fondement d'une société

Que conclure de cette longue année de lutte? Concernant la législation, on peut se réjouir du fait que la mobilisation a imposé des modifications dans le texte, qui ne prévoyait initialement rien en termes d'accès autre que digital. La version adoptée établit désormais le principe d'une triple alternative à la digitalisation pour tous les services. En revanche, l'effectivité de ce principe n'est pas entièrement garantie. De plus, il est très peu question de la qualité de ces alternatives. Nous n'avons pas non plus observé une augmentation du nombre de guichets physiques ouverts depuis l'adoption de l'Ordonnance. Aussi avons-nous écrit à tous les services pour leur rappeler que l'Ordonnance a été publiée et qu'ils doivent donc disposer de ces trois canaux alternatifs au numérique. Leur réponse

s'est voulue rassurante : «Ne vous inquiétez pas, nous en avons». Mais nous constatons, ici et là, des services téléphoniques où personne ne répond; des guichets dont les heures d'ouverture sont fort limitées. Des services qui répondent (par téléphone ou au guichet) qu'il faut prendre rendez-vous sur Internet exclusivement. On est encore loin d'une complète accessibilité.

Mais il y a un autre motif de grande satisfaction qui concerne la mobilisation elle-même. Elle a reposé sur l'union de plus ou moins deux cents associations issues de différents secteurs, qui ont su se mettre d'accord, co-construire des argumentaires, rédiger des documents, organiser des manifestations, rencontrer le gouvernement. Les premières concernées, personnes âgées, personnes analphabètes, etc., étaient présentes dans les manifestations, et ont pris la parole, s'exprimant aussi à la radio, à la télévision. Une telle démarche n'a rien d'évident pour les personnes qui fréquentent nos cours, c'est souvent assez compliqué de se trouver face à une caméra pour parler des difficultés que l'on combat au quotidien. Enfin, nous avons réellement contribué à imposer un débat public, de société, sur l'importance du contact humain. Et nous allons continuer à le faire. L&E a prévu de mener une étude pour mesurer l'accessibilité réelle des communes, au

jourd'hui, à Bruxelles, pour les personnes vulnérables. Nous maintiendrons une vigilance quant à la mise en œuvre de l'Ordonnance. Le combat pour obliger des services essentiels à assurer un guichet concerne les services publics à tous les niveaux, mais aussi les services associatifs tels que les mutuelles, les syndicats, et les services privés tels que les banques, les fournisseurs d'énergie, etc.

Notre idée du service public de demain est celle d'un réseau de services accessibles à tous et toutes, accueillants à l'égard des personnes, spécialement celles qui ont des difficultés, qui sont dans des situations de fragilité. Les guichets ne sont pas seulement des portes d'entrée vers des droits, ce sont aussi des lieux où l'on peut déposer nos plaintes, où l'on peut côtoyer quelqu'un qui, dans sa fonction, représente l'État. Bref, des lieux où l'on peut faire société. Lorsqu'il existe un réseau de services publics accessibles et accueillants pour les personnes les plus fragiles, c'est une façon de faire société. On nous parle de cohésion sociale : le fait est que les services publics avec des guichets ouverts font cohésion sociale. ○



**IRIA GALVAN-CASTAÑO** est chargée de recherches au service d'études de Lire et Écrire Bruxelles.

**Nous avons contribué à imposer un débat public sur l'importance du contact humain.**



FAIRE « PLACE À NOS DROITS »

# Comment la numérisation (et la logique néolibérale) transforme (nt) le travail social

**Face aux défis amplifiés par le confinement, la Coordination sociale de Laeken a lancé l'expérience « Place à nos droits ». En sortant des cadres institutionnels, elle promeut une approche collective et expérimentale du travail social. Cette initiative met en lumière la nécessité de l'écoute active et de l'expérience locale.**

**Le confinement comme révélateur et déclencheur**

Au sortir des épisodes de confinement qui ont accéléré la numérisation des rapports entre la population et les services publics, la Coordination sociale de Laeken a voulu expérimenter une formule hors des sentiers battus pour retisser des liens avec la population du quartier et contribuer à réinventer le travail social.

L'expérience menée par la Coordination sociale de Laeken<sup>1</sup> (la CSL) sur laquelle s'appuie mon propos a été appelée « Place

à nos droits ». Et si la personne qui en a été le moteur, Carole Barbé, présidente de la CSL, n'a pas pu venir elle-même à la Semaine sociale pour en parler, ce n'était pas faute d'envie ou de temps mais faute de place d'accueil en crèche pour son enfant de 3 mois. Étant donné le thème de la session, il ne paraissait pas inutile de le souligner ici : les défaillances du service public peuvent aussi avoir pour conséquence d'empêcher une travailleuse d'exercer son métier.

La CSL regroupe les acteurs sociaux du quartier depuis 1988. Elle se positionne comme un lieu de pensée, d'action, de formation dans un contexte saturé par des logiques qui non seulement génère des inégalités mais qui les normalise au cœur même de nos pratiques. Le Collectif Formation Société au sein duquel je travaille est situé à Saint-Gilles, une autre commune bruxelloise et ne fait donc pas partie de la CSL. Cela non plus ne me semble pas anodin. On considère souvent les affinités électives comme une affaire secondaire, or le fait, non pas de devenir « potes », mais de partager une certaine sensibilité facilite la mise en place de projets en commun, les enrichit et les rend bien plus puissants.

**Remettre les liens sociaux au cœur du travail social**

L'expérience « Place à nos droits » existe à Laeken depuis environ deux ans. Elle consiste à aller vers le public. Concrètement, il s'agit d'une journée durant laquelle tous les acteurs et actrices du social vont vers le public. La maison médicale, le planning familial, AMO, etc. s'installent dehors, sur la place Bockstael, la place centrale de Laeken, avec des tables et des chaises, afin de résoudre directement certains problèmes rencontrés par les habitant·es, répondre à leurs questions, proposer des tables rondes, inventer entre différents intervenants et des premiers concernés des solutions qui n'existaient pas.

Comment cette expérience s'est-elle construite ? Sans retracer toute l'histoire de la Coordination sociale de Laeken, on peut identifier une première étape importante remontant à une dizaine d'années, lorsque la CSL lance avec ses partenaires des sessions de formations dans une perspective d'éducation populaire. Organisées sept fois l'an, elles ont pour but d'une part de problématiser ou de « fabriquer » ensemble nos problèmes plutôt que de nous les voir imposer. Cela peut sembler anodin mais cette démarche collective modifie profondément la perspective. D'autre part, il s'agit de produire ensemble les savoirs nécessaires à l'action.

L'étape décisive à l'expérimentation de « Place à nos droits » est liée à la pandémie de Covid-19. Le 18 mars 2020, la Belgique entre en confinement. Or cette expérience va faire ressortir de manière particulièrement sensible et aiguë ce dont nous avions déjà conscience, à la CSL et bien au-delà, à savoir que le social n'est réellement pas prioritaire. Que des situations terribles se

vivaient dans le quartier et que personne n'en avait rien à faire. L'expérience de ce confinement a été celle d'une débandade généralisée. En l'absence totale de couverture juridique, personne ne savait qui devait ou pouvait rester, quel service devait ou pouvait demeurer ouvert. Et ceux qui maintenaient une activité n'avaient aucune information quant à celle des autres. En même temps, de nombreuses personnes

**Le confinement fut l'occasion de nous rendre compte que nous pouvions inventer des manières de prendre en compte les problèmes.**

et familles se retrouvaient dans des situations très dures. Dans ce contexte, la Coordination sociale de Laeken a commencé par effectuer des maraudes pour tenter de lister les problèmes et de repérer les services restés actifs vers lesquels il était encore possible de guider les gens, et tenter de bricoler des solutions. Le confinement fut donc à la fois une expérience très pénible et une occasion de nous rendre compte et de renforcer cette conviction que nous pouvions inventer des manières de prendre en compte les problèmes. →

→ **Numérisation et invisibilisation : quand les données manquent la réalité**

Cette période inédite a aussi précipité la numérisation du secteur social. Nous ne la découvrons pas, évidemment. Depuis un certain temps déjà, la digitalisation était présentée aux services sociaux comme « la même chose qu'avant mais en mieux » : plus efficaces, plus rapides, plus transparents, plus démocratiques, les processus numérisés étaient appelés à devenir également l'unique voie et la solution pour tout. Par exemple, et c'est un aspect essentiel, en termes de visibilité, il nous est régulièrement affirmé que la numérisation permet de produire toutes les données nécessaires pour voir, juger et agir. En fait, la réalité du terrain lui échappe largement, et nous avons pu mesurer cela tout particulièrement durant le confinement. Certes, on disposait de données à propos des personnes qui émargeaient au CPAS. Mais il n'y avait pas la moindre trace, pas le plus petit indicateur concernant toutes celles vivant sans papiers, celles ayant un travail plus ou moins non déclaré, etc. C'était exactement comme si elles n'existaient pas. Pourtant les organismes qui délivrent des colis alimentaires, comme les Colis du

cœur à Laeken, voyaient bien à quel point le nombre de sollicitations augmentait et s'évertuaient d'ailleurs à convaincre les supermarchés de leur fournir davantage de nourriture. Les Colis du cœur ont témoigné à la CSL d'un phénomène aussi inédit qu'effarant : une fois servis, beaucoup de gens n'attendaient pas de rentrer chez eux pour prendre leur repas. Affamés, dès le coin rue tourné, il se mettaient immédiatement à manger.

Aucune base de données n'a pris en compte cette information, le numérique n'est pas magique. C'est que la numérisation tant vantée ne peut donner à voir de résultats que sur ce qui est déjà connu. Le fait qu'un grand nombre de personnes n'aient plus eu accès à quoi que ce soit durant le confinement pouvait s'observer concrètement dans les quartiers ; mais cela n'apparaissait pas dans les résultats de données. Ce constat révélateur fut l'un des éléments déclencheurs de l'expérience « Place à nos droits ».

Par ailleurs que des informations existent quelque part ne garantit en rien qu'un problème soit correctement appréhendé et qu'il y ait une réponse adéquate.

Un autre problème majeur s'est présenté avec le Covid et le recours de plus en plus important à la numérisation elle-même. Il n'a pas disparu depuis. C'est l'énergie qu'il a fallu déployer pour venir en aide aux nombreuses personnes démunies face à la digitalisation, au détriment de leurs missions de base. Les travailleurs et travailleuses du social, public et associatif, en ont largement fait état. Maintenir l'effectivité des droits en période de fermeture des services a été un défi gigantesque. Par exemple, il fallait créer des adresses mails pour des personnes qui n'ont pas d'équipement informatique et ne peuvent donc pas suivre la procédure digitalisée de leur dossier sans passer par une intermédiation sociale. De leur côté, toutes sortes de services (impôts, chômage, mutuelles...) fonctionnant à guichets fermés se voulaient rassurants : avec des formulaires directement complétés en ligne, des données dûment récoltées, le traitement des dossiers suivait. Ce qui passait complètement sous les radars, c'est l'armée de bénévoles et de professionnel·les qui bataillait jour après jour en bricolant des solutions pour limiter le plus possible le non-recours aux droits et aux services de base.

**Aller hors des murs et sortir du moule**

Au sortir des épisodes de confinement, nous avons voulu prendre le temps de l'analyse au sein de la Coordination sociale. D'abord pour comprendre ce qui nous arrive, ensuite pour identifier ce que l'on pourrait tenter afin de réagir. Non pas seulement à travers un plaidoyer ou des contacts politiques pour convaincre de conserver un peu de place à l'humain, mais en nous engageant plus concrètement dans l'esprit des maraudes effectuées pendant le confinement. Pouvions-nous imaginer une façon différente de faire du travail social, ancrée dans l'espace public ?

Tout d'abord donc, il s'agissait de comprendre ce qui nous arrive. La situation du travail social, tel que nous la connaissons actuellement, ne résulte pas de l'informatisation. Celle-ci ne fait que renforcer et soutenir une logique à l'œuvre depuis une vingtaine d'années, celle de l'État social actif (ESA). Cette logique a si bien brisé le travail social qu'il peut désormais suffisamment se couler entièrement dans le moule de la numérisation pour entrer dans les calculs d'un ordinateur.

Réagir en conséquence supposait avant tout d'oser essayer. Sortir de ce moule, en premier lieu pour nous retrouver, ensuite pour faire une tentative d'autre chose. Car la solution, nous ne l'avions pas. Nous savions qu'il ne suffisait pas de rouvrir un accès physique ici et là, où serait chargée de l'accueil au guichet une personne munie d'un contrat très précaire, article 60 par exemple, à peine arrivée, ignorant tout du quartier, des habitant·es et des autres services, et tout juste habilitée à délivrer des tickets. C'est une pratique malheureusement très courante dans les services que de confier l'accueil à quelqu'un d'inexpérimenté... Si nous voulions aller dans un autre sens, il fallait en inventer le moyen.

Quels premiers éléments d'analyse pouvons-nous tirer de cette expérience ? Le premier est sans doute qu'il faut s'autoriser à prendre du temps. Durant la préparation de cette expérience c'est une inquiétude qui revenait souvent : qu'allait-il se produire ? N'allions-nous pas simplement perdre notre temps ? Curieusement, si nous avons procédé par une série infinie de réunions organisées dans un cadre très institutionnalisé et avec un débouché très institutionnel, la question ne se serait pas posée. Mais lorsqu'il s'agit de prendre un peu de temps pour penser à ce qui →

**Ce qui passait sous les radars, c'est l'armée de bénévoles et de professionnel·les qui bataillait jour après jour en bricolant des solutions.**

→ nous arrive et pour imaginer mettre en pratique une initiative inventée de toutes pièces, l'angoisse est plus prégnante. Ce constat n'a rien d'anodin, car le fait de juger de ce qui est légitime ou pas en termes de savoirs et de démarches, et par conséquent de ce à quoi il est permis ou non de consacrer du temps, fait partie d'un réel rapport de pouvoir. Ce n'est jamais neutre.

**Pour connaître un quartier, il faut tisser des liens, s'intéresser aux personnes, aux services, aux langages, aux traditions, aux dynamiques.**

Un deuxième écueil que je voudrais souligner concerne la portée de l'initiative. Nous avons insisté sur la nécessité de ne pas nous contenter d'une action symbolique. L'associatif est souvent tenté par le geste symbolique, au risque d'affaiblir son sens et sa portée. Faire du travail social en rue sans prise de rendez-vous est une action très concrète, avec des réussites et des erreurs qui permettent d'apprendre des

choses, d'observer des effets. Comme lors d'une expérience scientifique.

**L'expérience du quartier, cruciale pour un accueil de qualité**

Parmi les critères importants pour déterminer comment réaliser « Place à nos droits », j'en soulignerai quatre, dont le premier est celui de l'accueil. Comme dit plus haut, dans les services, c'est bien souvent un personnel peu au fait du terrain qui se voit confier la mission de l'accueil. Nous voulions au contraire organiser un accueil de qualité en termes de temps d'écoute, d'échange et de reformulation pertinente, pour orienter les personnes en vulnérabilité vers des solutions pratiques. L'expérience était de ce fait une deuxième condition de mise en œuvre. On ne souligne pas assez l'importance de l'expérience, le fait de bien connaître les réalités du quartier dans lequel on travaille. Or dans les métiers du social, le *turn over* est phénoménal, ce qui affaiblit fortement la possibilité même de cette expérience.

Si l'initiative « Place à nos droits » a pu se concrétiser, c'est aussi en grande partie parce que l'on pouvait compter sur des travailleuses et travailleurs qui étaient dans le quartier depuis longtemps qui connaissent bien Laeken, qui inspirent confiance et donnent par là une garantie de légitimité à l'initiative. Le combat contre l'affaiblissement de l'expérience est aussi important que celui de la résistance contre la numérisation à outrance ou à la sauce néolibérale. C'est d'autant plus nécessaire que quelqu'un qui possède de l'expérience peut inventer des solutions qui ne viennent pas d'en haut ni ne procèdent du résultat d'analyses statistiques ou d'indicateurs. Combien a-t-on de ces diagnostics à la va-vite que l'on obtient en envoyant deux

jeunes encore aux études poser trois questions dans un quartier inconnu, pour remplir ensuite un tableur Excel et en tirer des conclusions ? Pour connaître un quartier, pour en avoir l'expérience, il faut tisser des liens, construire des échanges, s'intéresser aux personnes, aux services, aux langages, aux traditions, aux dynamiques...

Un troisième critère à l'appui de l'initiative était l'intelligence à mettre dans les stratégies de communication pour la faire connaître. Nous avons ainsi pris le temps de rencontrer un certain nombre de commerçantes pour expliquer la démarche. Un fois encore, l'atout est la connaissance du quartier, et c'est le cas de ces personnes qui connaissent beaucoup de monde, savent qui nous sommes et peuvent ainsi relayer efficacement l'information et même valoriser l'initiative auprès de la clientèle et dans le voisinage.

Un quatrième élément que je voudrais souligner est celui de l'évaluation de cette expérience. Le premier réflexe est de se demander combien de personnes ont été ainsi approchées et combien de problématiques ont pu être résolues. Ces questions sont légitimes bien entendu. Mais si l'aspiration à l'origine de la démarche consiste à expérimenter, pour pouvoir créer nos problèmes et nos savoirs propres, il nous faut aussi créer notre propre mode d'évaluation avec des considérations supplémentaires. Comprendre qui est venu·e, quels ont été les comportements; quels effets perceptibles par la suite; comment cela a circulé dans le quartier; et tant d'autres questions susceptibles d'aider à une évaluation fine d'une démarche dans un quartier complexe, comme le sont tous les quartiers.

Pour finir j'aimerais relever une considération sur les relations et interactions entre

les équipes des services qui ont pris part à « Place à nos droits ». La plupart avaient déjà eu l'occasion de venir à la CSL et de présenter leur institution, leurs missions, etc. Mais quand ce type de présentation a lieu, on ne comprend absolument pas ce qu'ils et elles font exactement. Entre le descriptif de fonction et le travail réel, il est souvent compliqué de se faire bien comprendre en dehors de sa propre institution. En revanche, chaque fois que l'initiative Place à nos droits eut lieu – puisque nous l'avons reproduite et poursuivons l'expérience – tout le monde s'est trouvé sur la place Bockstael en situation concrète de travail. On ne fait plus réseau pour compléter l'annuaire des services mais pour interagir. On comprend plus facilement ce que font les un·es et les autres, et peu à peu, on invente des manières de travailler ensemble. En définitive, cette tentative s'est avérée plus efficace que les différentes méthodes d'animation testées en réunion. Elle répondait aussi à l'angoisse initiale de la perte de temps : en s'autorisant à expérimenter, à sortir un petit peu des attendus des sentiers battus, en s'octroyant une petite marge de manœuvre et d'autonomie, on avait appris. Si l'on veut sortir le travail social de la logique de simple contention de la pauvreté, indifférente à ce qui peut arriver aux pauvres parce que ce n'est pas une priorité, si l'on veut faire prendre d'autres sens à ce travail social, j'ai la conviction que l'expérimentation est une condition centrale pour y parvenir. ◉



**GUILLERMO KOZLOWSKI** est philosophe, chercheur-formateur au Collectif Formation Société.

# Diagnostic et territoire

**En instaurant le système du forfait, les Maisons médicales ont transformé le rapport entre patientèle et corps médical tout en renforçant l'accès aux soins. L'approche communautaire de la santé implique une collaboration toujours plus étroite avec la population locale pour créer des initiatives en phase avec les besoins.**

La Maison médicale (MM) de Limal a ouvert ses portes au mois de mars 2020, en pleine pandémie de Covid19, dans la commune de Wavre. Cette petite structure animée par une équipe de 12 personnes, fait partie des près de 140 MM membres de la Fédération des Maisons médicales, toutes constituées en tant qu'ASBL et présentes en Wallonie et à Bruxelles. Elles sont nées cinquante ans plus tôt, dans le sillage d'un large mouvement contestataire au lendemain de mai '68. La Charte de la Fédération des Maisons médicales, adoptée en 2006, livre un aperçu des apports critiques de ce mouvement ainsi que de sa richesse instituante :

*« Dans les années 70, un important mouvement social, politique et culturel a traversé l'ensemble de la société belge, mais aussi d'autres pays dans le monde. Ce mouvement, d'emblée contestataire, apportait une critique au fonctionnement de l'ensemble*

*des institutions qui sont à la base de l'organisation de la société : une justice pour les riches, des soins de santé à deux vitesses, des entreprises gérées par des patrons peu soucieux du bien-être de leurs ouvriers... Il dénonçait une mauvaise distribution des richesses produites, l'alliance des pouvoirs politiques et économiques, une démocratie plus formelle que réelle. Tout cela produisait une société inégalitaire et inéquitable dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, du logement, de la justice... société dans laquelle les riches devenaient plus riches et les pauvres plus pauvres. En Belgique et en Europe, ce mouvement a vu la création des maisons médicales, des centres de planning familial, des centres de santé mentale, des boutiques de droit, de gestion, des écoles alternatives, des associations de consommateurs... »*

Notons aussi qu'il existe par ailleurs des Maisons médicales qui, tout en portant la même dénomination, ne sont pas membres de la Fédération et peuvent avoir une autre nature juridique que celle d'ASBL.

La mission principale d'une MM est d'organiser les soins de première ligne, les soins primaires. La Fédération pour sa part est plutôt chargée du plaidoyer et du soutien aux MM membres (mise en réseau, outils d'éducation permanente, réflexions éthiques...)

Nous voyons cinq principes qui, selon nous, doivent guider notre action : l'accessibilité grâce au forfait, l'interdisciplina-

rité, le patient·e acteur·ice de sa santé, l'autogestion et l'organisation en tant que Mouvement pour agir sur la société.

## L'accessibilité par le système du forfait

La pratique du forfait, majoritaire mais pas systématique au sein des maisons médicales, est peut-être l'aspect le plus connu auprès du public. Ce système de paiement soutient une valeur fondamentale pour nous, à savoir garantir au maximum l'accessibilité aux soins pour toutes et tous. La pratique du forfait permet de bénéficier de soins de première ligne en termes de médecine générale, de kinésithérapie et de soins infirmiers (les soins MKI). La personne s'inscrit dans une Maison médicale située sur le territoire où elle habite. Elle pourra ensuite bénéficier des soins MKI dont elle a besoin, aussi fréquemment que nécessaire, sur base du forfait. Celui-ci permet d'organiser une solidarité entre les patient·es qui doivent venir régulièrement, pour des raisons de santé, sociales ou autres, et celles et ceux qui n'ont besoin, à ce moment de leur vie, que d'un check-up annuel.

Cette continuité connaît évidemment des limites puisque les MM assurent essentiellement la première ligne de soins. La médecine spécialisée fonctionne au paiement à l'acte. Concernant les soins dentaires, un travail de réflexion est en cours pour faciliter les collaborations avec les maisons médicales.

## L'interdisciplinarité pour la continuité des soins

Par une approche interdisciplinaire des soins, nous voulons éviter à notre patientèle de devoir démultiplier les lieux et les démarches sinon pour tous les soins, du moins pour un maximum de soins de pre-

mière ligne. À la Maison médicale, le passage de l'un à l'autre de ces soins pourra s'effectuer de la manière la plus fluide possible en fonction des besoins de la personne. Dans le même temps, la MM devient ainsi un vrai repère pour le ou la patient·e, sous un même toit, avec une même équipe. En tant qu'accueillante, les contacts que l'on prend ou reçoit viennent de personnes

**L'autonomie repose sur le principe que les personnes concernées sont les mieux placées pour savoir ce qui leur convient.**

qu'on peut apprendre à connaître. Cela caractérise aussi le travail en interne de l'équipe. En effet la prise en charge interdisciplinaire, avant, pendant et après les consultations, implique l'organisation de réunions hebdomadaires qui rassemblent accueillant·es, médecins, kinésithérapeutes et infirmier·es, durant lesquelles on discute des situations problématiques. En outre, le fait de travailler dans la même maison facilite évidemment les échanges quotidiens plus informels, un transfert d'informations plus aisé, par exemple s'il faut adapter des traitements. On a aussi la possibilité de faire des consultations interdisciplinaires, par exemple en rencontrant le ou la patient·e avec le médecin et avec l'infirmier·e qui vient à domicile, ce qui assure le partage immédiat des infor- →

→ mations. La Maison médicale de Limal ne comprend pas de psychologue ni d'assistant·e social·e mais nous travaillons assez régulièrement avec ces professionnel·les et le fait qu'ils et elles soient présent·es, le cas échéant, lors d'une consultation nous permettent de garantir cette continuité dans la prise en charge globale de la personne.

### Autonomie ? Des patient·es acteur·rices de leur santé

Un autre point essentiel pour les Maisons médicales est de favoriser une approche qui permette aux patientes et patients d'être actrices et acteurs de leur santé. L'autonomie repose sur le principe que les personnes directement concernées sont les mieux placées pour savoir ce qui leur convient, autrement dit elle soutient une visée plus générale d'émancipation sociale. Ce principe vaut aussi bien pour les patient·es que pour les travailleur·ses. Certes nous avons pour tâche de donner l'information, d'éduquer à la santé, de soigner, mais cela n'empêche pas que les patient·es puissent faire des choix, et on leur laisse cette marge pour faire ces choix. Nous constatons d'ailleurs que cela favorise une plus grande adhésion. En outre, le fait de bien comprendre ce qui arrive et de pouvoir prendre des décisions en fonction de choix propres favorise une meilleure santé sur le long terme. Pour encourager et favoriser l'autonomie, nous pratiquons la santé

communautaire. Cela passe par des campagnes de prévention et d'éducation à la santé, notamment dans la salle d'attente. Mais aussi par la mise sur pied d'activités avec les patient·es, sur base de leurs souhaits. Nous organisons par exemple des marches, une fois par mois, pour se rencontrer et par là rompre l'isolement. Nous avons également créé un potager collectif dans le jardin de la MM et ce sont les patient·es, dont beaucoup vivent en appartement, qui viennent l'entretenir et passer ainsi du temps dehors et faire des choses de leurs mains. Parmi nos activités, il y a aussi des ateliers tricot-papote, des activités pour les enfants... L'enjeu premier est que les habitant·es du quartier se rencontrent au départ d'un lieu qui leur est commun. Et puis, de trouver ensemble des idées d'activités qui les rassemblent et qui vont aussi contribuer à leur bonne santé. Enfin, c'est aussi une façon d'agir sur les déterminants sociaux de la santé : le logement, l'alimentation, etc.

### L'autogestion dans l'organisation du travail

Une autre dimension centrale dans notre pratique du travail au quotidien, c'est l'autogestion. En tant que travailleur·ses de la MM, nous la pratiquons autant que possible. Nous fonctionnons en secteurs qui s'organisent et gèrent leur pratique quotidienne mais se retrouvent de la manière la plus

**Les activités communautaires représentent un enjeu important. Nous rencontrons beaucoup de personnes qui, hors du travail, ne voient personne.**



horizontale possible toutes les semaines. Que ce soient des réunions d'équipes ou des concertations interdisciplinaires, ces rencontres et dialogues permanents en interne facilitent la prise de décision grâce à une vision holistique de la santé. Cela nous permet en outre plus de souplesse au quotidien, et il nous semble que nous faisons ainsi du meilleur travail. Selon la nature des décisions à prendre (gestion du bâtiment), certaines délibérations se tiennent quant à elles lors de l'assemblée générale, cette dernière ayant la particularité d'être composée à plus de cinquante pour cent par des travailleur·ses de la MM ! Qui plus est tout le personnel en est membre de droit. Enfin l'organe d'administration reste composé au moins par une majorité de travailleur·ses. Cette structuration de la prise de décision garantit que notre voix soit portée à tous les étages et cela renforce à la fois la dynamique démocratique, la cohésion et l'engagement de l'équipe.

### Faire mouvement pour agir sur la société

La cinquième dimension que nous présentons comme centrale dans l'esprit des Maisons médicales de la Fédération est celle d'un pouvoir d'agir sur la société. Cela renforce le sens de l'autogestion parce qu'en tant que travailleur et travailleuse d'une MM, nous souhaitons que notre travail nous permette une implication citoyenne, une action sur la société.

Le fait que les Maisons médicales puissent se réunir en une fédération et former un mouvement est le vecteur de ce pouvoir d'action. Dans le Brabant wallon, où nous nous situons, mais aussi dans les autres régions, les Maisons médicales présentes sur le territoire se rassemblent régulièrement pour assurer des échanges de pratiques, gérer des besoins de remplacement, dis- →

→ couter d'activités qu'on pourrait mener en commun, ou encore pour organiser des collaborations avec d'autres réseaux médicaux. Ces collaborations et échanges, ainsi que le fait de faire mouvement à travers la Fédération, représentent une très grande richesse.

### Les enjeux de santé, entre nouveaux défis et convergence des luttes

Par la force des choses, les difficultés et les défis auxquels doit faire face le secteur des soins de santé à l'heure actuelle, n'épargnent pas les Maisons médicales. Comme d'autres, nous sommes confrontés à la pénurie de soignant·es, avec des périodes où il est plus compliqué de trouver du personnel. Le financement de la MM est, principalement, de deux ordres : d'une part le forfait financé par l'INAMI, relevant donc de la Sécurité sociale ; d'autre part, des subsides liés à certaines missions ou des activités communautaires. Ce financement-là est plus aléatoire.

Nous ressentons aussi fortement la fragmentation de la société. Les activités communautaires que nous nous efforçons de mettre en œuvre représentent un enjeu important parce que nous rencontrons beaucoup de personnes qui, en dehors du travail, n'ont pas de relations, ne voient personne. Certains emplois ne permettent tout simplement pas de contacts et le succès du télétravail réduit parfois fortement les possibilités. D'où l'importance pour nous de constituer ces espaces – certes un peu inhabituels – dans et autour de la MM, en tant que lieux facilitateurs de contacts et de rencontres, entre des habitant·es de milieux divers. Nous ne nous étendons pas ici sur la précarisation du public, évoquée par Carlo Calderini et Iria Galvan-Castaño notamment, mais il est évident que nous l'ob-

servons et que cela augmente la charge de travail en MM comme ailleurs.

L'autogestion et l'autonomie présentent aussi leur lot de défis. Pour les personnes qui travaillent en autogestion, il s'agit d'un choix conscient, mais il est évident que cela appelle des efforts au quotidien. Dans notre toute jeune Maison de Limal, les patient·es ne sont pas encore intégrés dans la prise de décisions, sauf pour ce qui concerne les activités communautaires. Mais c'est une ambition que nous avons mise en chantier. Enfin, au niveau sociétal, nous constatons comme d'autres la logique de marchandisation des soins de santé.

En termes de perspectives, la première c'est la force que représente le fait de faire mouvement. C'est quelque chose qui nous renforce au quotidien, qui nous permet de ne pas se sentir seul·es face aux nouveaux défis, ceux que nous rencontrons comme ceux de notre public. Ce mouvement a pour ambition de contribuer à changer le monde et c'est une ambition qui nous porte au quotidien. Notre travail comporte une dimension militante et nous pensons que c'est très important. Au cours de la matinée de cette semaine sociale, plusieurs mouvements de luttes ont été mentionnés, comme la Coalition santé ou la résistance contre l'Ordonnance Bruxelles numérique. Nous pensons qu'il est essentiel de faire des ponts avec ces luttes, et le faisons à l'échelle locale autant que fédérale. Cette convergence a toute sa pertinence car les enjeux qu'elle recouvre touchent nos publics et nous touchent nous-mêmes en tant que soignant·es et citoyen·es. Cela vaut aussi pour les enjeux écologiques, anti-racistes, féministes... Qui affectent et traversent aussi de manière spécifique les soins de santé. On pourrait citer de nombreux autres enjeux. Notre travail n'est pas seulement de « faire du médical » ; c'est aussi de changer la société. ○

## L'automatisme des droits, corollaire miraculeux de la numérisation ?

### Une question particulièrement intéressante qui ressort du débat à l'issue de la table ronde, porte sur l'automatisme des droits. Dans quelle mesure sa mise en œuvre systématique serait-elle la solution au problème de la numérisation des services ?

La question est revenue notamment durant les divers échanges qui ont eu lieu à propos du projet d'Ordonnance « Bruxelles numérique » entre associations et cabinets ministériels. Ces derniers se sont voulus rassurants quant au risque d'aggravation du non-recours aux droits. Au contraire, prédisent-ils, la numérisation des services facilitera la mise en œuvre de l'automatisme (ou automatisé) des droits. La nécessité des guichets physiques et des permanences téléphoniques s'en trouverait réduite d'autant.

L'automatisme des droits signifie, dans sa forme la plus directe, que le service public examine d'office si une personne bénéficie ou non d'un droit, et si oui, active celui-ci. Dans quelle mesure cette perspective est-elle le remède ? Certes, l'automatisme des

droits résoudrait sans doute de nombreux cas de non-recours si l'on considère leurs causes les plus fréquentes : déficit d'information ; démarches complexes, répétitives, voire harassantes ; rapports difficiles à l'institution ; perte de dossiers ; file d'attente interminable, etc.

Mais si de nombreuses associations plaident de longue date pour une certaine automatisme, elles le font désormais avec d'autant plus de prudence et de circonspection que l'expérience de la numérisation des données se matérialise et montre ses limites. Iria Galvan-Castaño relève que cette automatisme ne peut en tout cas suffire pour les situations des plus vulnérables : « Il s'agit des personnes sans-papiers, sans abri, mais aussi de celles qui changent souvent de statut. Dans notre association, beaucoup de personnes sont dans ce cas : elles travaillent, puis se retrouvent au chômage, ou ont un congé maladie, puis re-travaillent... Et l'on constate que les données dont dispose l'État sur ces personnes sont souvent erronées, parce que leur mise à jour ne suit pas la fréquence des changements ». Or une erreur dans une information aussi basique que l'adresse de domiciliation a des conséquences en cascade. C'est pourquoi LEE plaide avec insistance pour un par- →

→ cours transparent des données permettant que toute personne puisse se rendre à la commune – ou un autre service – afin de vérifier de quelles données on dispose sur elle et si elles sont à jour. Il s'ensuit que le maintien d'un accueil physique accessible et de qualité reste d'une importance cruciale.

Une autre inquiétude existe concernant l'automatisme des droits. C'est celle de son détournement à des fins de chasse à la fraude sociale. Cette inquiétude n'a rien d'un fantasme. Le scandale survenu en 2021 aux Pays-Bas et qui provoqua la chute du gouvernement, lui donne une forte matérialisation : pour repérer des fraudeurs potentiels parmi les ménages bénéficiant d'allocations de gardes d'enfants, l'administration fiscale néerlandaise a organisé durant 15 ans un véritable profilage racial via des critères de recherche algorithmique biaisés (noms à consonnance étrangère, double nationalité). Vingt-six mille familles ont ainsi été accusées à tort

de fraude et sommées de rembourser sans délai des sommes pourtant légalement perçues. Les dommages subis par ces familles majoritairement à faibles revenus sont catastrophiques et en partie irréparables : suicides, dépressions, enfants retirés à la garde de leurs parents, surendettement, perte de logement, entre autres.<sup>32</sup>

Pour Guillermo Kozlowski, il est d'autant plus nécessaire de s'attacher à comprendre les effets du numérique qu'il est partout présenté comme la panacée<sup>33</sup> : « On nous dit systématiquement qu'il n'y a aucune mobilisation ni aucune réflexion à avoir, car l'automatisation va forcément amener les droits. Or, cela c'est vraiment de l'imaginaire. Le numérique est saturé d'imaginaire, de marketing et de bonnes paroles ».

À bien y regarder, l'automatisme des droits ne dépend pas que de la numérisation des données et cette dernière ne sert pas que le progrès social. Guillermo Kozlowski en veut pour preuve le combat qui fut mené

par les mutualités pour l'obtention automatique le statut BIM. « À l'époque, le problème ne se posait pas en termes de données à récolter puisque les mutualités en disposaient déjà. Le blocage des pouvoirs publics était d'ordre financier parce que le budget n'était pas prévu pour que tous les ayant droits y accèdent. Par contre, la radiation se faisait de manière automatique, et c'est toujours le cas. »

Autrement dit, on automatise plus volontiers le retrait du droit que son accès. En revanche la numérisation des données facilite le croisement de données, ce qui fait déjà l'ordinaire d'institutions telles que l'ONEM par exemple. « La première chose à quoi servent les données c'est à exercer un contrôle. Elles sont d'abord utilisées contre la population. Dans un deuxième temps seulement, elles peuvent parfois améliorer le service ».

L'automatisation des droits comporte en outre le risque de dissoudre des lieux de

conflits possibles, du fait de la centralisation des actes. « Si un CPAS modifie la portée ou le niveau d'un droit, la contestation est possible. Un grand nombre de bénéficiaires viendront peut-être réclamer leur plein droit auprès de l'assistante sociale, le personnel devra s'expliquer les responsables du CPAS devront se justifier, etc. Tandis que si une telle décision s'applique automatiquement par voie numérique, le conflit n'est possible nulle part. »

Il convient donc, conclut Guillermo Kozlowski, de considérer l'automatisme pour ce qu'elle est : une manière de faire et non une solution. Elle ne représente une solution qu'en termes de gouvernance, c'est-à-dire de pouvoir sur les travailleurs et les usagers. ◉



**CHRISTINE STEINBACH** est directrice de la FTU et du CIEP.

**On automatise plus volontiers  
le retrait du droit que son accès.**



# Repenser les services depuis les publics et les territoires

**Le deuxième volet de cette publication confronte une analyse des facteurs d'affaiblissement des services publics avec celle des dynamiques qui nourrissent des résistances déjà à l'œuvre. S'il n'en fallait retenir qu'un seul point d'ancrage pour aborder le troisième volet et une approche prospective du devenir des services non marchands, lequel faudrait-il retenir ? Peut-être celui de l'expertise fine du réel.**

**C**ontre la standardisation déshumanisante qui s'impose en transformant les processus en projets, les personnes en objets quantifiables, les épreuves en indicateurs statistiques, la voie alternative doit en effet puiser sa force et sa légitimité dans un diagnostic nourri de ce qui se vit et se joue sur le terrain, dans les quartiers, les villages, les communes. Un diagnostic qui, comme le rappelle Guillermo Kozlowski s'appuie non sur des enquêtes à la vaine de bureaux d'étude mais sur le temps pris à « tisser des liens, construire des échanges, s'intéresser aux personnes, aux services, aux langages, aux traditions, aux dynamiques... » Il s'agit bien de chercher à repenser les services publics et associatifs depuis les publics et les territoires.

Par cette approche, nous remettons sur le métier les impensés de la social-démocratie tels qu'on avait pu les identifier au cours de la Semaine sociale de 2022<sup>34</sup> : l'implication des citoyennes et citoyens dans l'élaboration des réponses aux besoins ; la responsabilité collective du partage et de l'usage parcimonieux des ressources dans un monde confronté à l'urgence climatique et à la perte de biodiversité.

Mais une société n'est jamais figée. Elle est constamment en train de se faire. Aujourd'hui comme hier, de nombreuses initiatives portées par des collectifs citoyens voient le jour et expérimentent des manières de faire société, de défendre une vision du monde. Encore s'agit-il de repérer les rapports de force qui s'exercent, de distinguer les associations qui « s'instituent et deviennent dominantes et celles qui, instituant, prennent soin de nouvelles demandes morales et politiques ». C'est ce à quoi s'attachera Bruno Frère en nous proposant l'éclairage et l'horizon d'un associationnisme critique.

Cette force instituante, Anne-France Mordant nous rappelle qu'elle est une composante historique du rôle joué par le mouvement ouvrier, socialiste et chrétien. Travailleuses et travailleurs ont su inventer des solutions collectives adaptées à leurs besoins et gérées par leurs soins, entre autres, à travers des coopératives ou des asbl. Ce fut une voie d'émancipation salutaire, qui s'est fragilisée mais ne s'est pas éteinte. Lors de la Semaine sociale, des ateliers ont été organisés autour de six expériences associatives présentes sur notre territoire. Une septième nous venait des Philippines, un État dont les services publics particulièrement défaillants sont soumis à la pression marchande. L'objectif de ces ateliers, fut d'interroger le potentiel inspirant et subversif de telles expériences, au moyen d'une grille de lecture adaptée des travaux de Jean-Louis Laville sur l'économie sociale et solidaire mais aussi d'appréhender en quoi elles nourrissent la visée au cœur de la Semaine sociale : un redéploiement de services non marchands à la fois justes et efficaces qui seraient pris en charge et décidés collectivement.

Pour autant, nous avertit Jean Matthys dans la dernière contribution de cette partie, il serait erroné de présupposer le désir d'un tel redéploiement comme une évidence, un « déjà là » duquel bâtir des stratégies. Il s'agira non seulement d'œuvrer à en étendre la portée aux différents champs de la vie sociale ; mais aussi de travailler sur les subjectivités, de cultiver, faire grandir et asseoir dans la durée un désir de démocratie sociale, le goût d'une culture collective du décider, du pouvoir-faire et du faire-pouvoir ensemble. ◉

# L'associationnisme critique : vers la réinstitutionnalisation du monde ?

**Ce texte explore des initiatives auto-organisées qui cherchent à répondre aux défaillances du capitalisme tout en imaginant des alternatives basées sur des rapports sociaux différents. Bien qu'insérées dans le système, elles visent un dépassement des logiques d'exploitation et prônent des pratiques solidaires et horizontales comme elles interrogent leur viabilité face aux contraintes du système dominant et leurs possibilités de transformation sociale. L'associationnisme critique est proposé comme une grille d'analyse pour comprendre ces expérimentations, leur diversité et leurs limites.**

## Introduction

L'associationnisme critique est le fruit de la rencontre de deux grandes traditions en sciences sociales visant à questionner

les modalités de construction de modèles collectifs de vie. Cette rencontre s'opère entre, d'une part, un associationnisme qui remonte au XIX<sup>e</sup> siècle - l'associationnisme ouvrier dont le MOC est une émergence - et, d'autre part, une tradition qui se revendique de la critique et, d'une manière ou d'une autre, du marxisme et du communisme tels qu'ils émergent au XIX<sup>e</sup> siècle. Cette tradition est forgée non pas dans le monde associatif, mais plutôt chez des intellectuels, Marx notamment. Un ouvrage que j'ai co-écrit avec Jean-Louis Laville<sup>35</sup> vise à mettre en dialogue ces deux perspectives. D'une part, la critique du capitalisme à proprement parler, et d'autre part, la pensée associative, la théorie de ce que sont aujourd'hui les associations, les ASBL comme on dit en Belgique. Parce qu'on est assez convaincu Jean-Louis Laville et moi-même que ces ASBL, ces associations, ont toujours œuvré à l'institutionnalisation du monde, à un cadrage de la vie collective qui progressivement s'institue. Les mutuelles, par exemple, sont devenues des institutions, alors qu'initialement elles n'étaient que de simples associations ouvrières, très communes, interdites. Les premiers ouvriers qui se rassemblent pour épargner, pour se défendre mutuellement contre les aléas de la vie et principalement du travail

sont placés dans l'illégalité. Il faudra des années et des années de luttes syndicales, mutualistes pour qu'effectivement ces associations finissent par être reconnues par l'État et s'institutionnalisent.

Le texte présent porte notamment sur cette distinction entre des institutions dont on ne veut plus ou dont on ne veut pas, puisque par ailleurs Total Fina ou toutes les multinationales qui épuisent les ressources naturelles de la terre, sont des institutions économiques, et des institutions qu'on aimerait pouvoir continuer à sauvegarder, par exemple les institutions de santé, les mutuelles, les syndicats. Et puis effectivement, à leur petite échelle, les associations qui sont des petites institutions.

## La théorie critique

L'enjeu est donc de croiser deux perspectives théoriques : d'une part, la théorie critique qui naît chez Marx et puis qui transite progressivement dans l'histoire des grandes pensées philosophiques et sociologiques du XX<sup>e</sup> siècle par des auteurs comme Marcuse, Adorno et Horkheimer qui sont les grands représentants de l'École de Francfort, laquelle s'incarne de manière plus contemporaine principalement chez Habermas et Axel Honneth. Ce que l'École de Francfort reprend entre autres à Marx, c'est l'idée d'aliénation. Marx au XIX<sup>e</sup> siècle explique que la caractéristique du monde ouvrier de son époque est de ne pas avoir conscience de la situation de domination dans laquelle sont placés précisément ces ouvriers, les membres de la classe ouvrière. Les gens travaillent dur, extrêmement dur dans des conditions absolument misérables, sont extrêmement mal payés et cette situation salariale leur est présentée comme normale. En fait on échange un ser-

vice - du travail - contre un salaire, fut-il minable : c'est le libéralisme économique qui fonctionne à plein. Marx dénonce cette situation de domination en indiquant que les gens l'acceptent parce qu'ils sont *aliénés*, ils sont totalement dominés à un point tel qu'ils en arrivent à accepter leur condition misérable d'existence, et à estimer qu'il est légitime qu'un patron qui ne travaille absolument pas, les exploite et les sous-rémunère.

**Marx dénonce  
une situation  
de domination que  
les gens acceptent  
parce qu'ils sont  
aliénés.**

Il s'agit là de la théorie marxiste de l'aliénation, théorie que l'école de Francfort actualisa en la déplaçant du champ économique vers le champ culturel. Ces auteurs nous disent que les travailleurs que nous sommes - et nous sommes alors peu avant la II<sup>e</sup> Guerre mondiale et un peu après - sont non seulement aliénés au travail en étant sous-rémunérés pour un nombre d'heures fournies absolument colossal, mais que ces mêmes travailleurs sont par ailleurs →

→ également aliénés dans leur vie privée et dans leur vie culturelle, dans leurs loisirs. Ce n'est pas un hasard, disent Adorno, Marcuse et Horkheimer, si aujourd'hui encore, les seuls loisirs dans lesquels nous nous engouffrons et qui nous sont présentés sont les loisirs de l'industrie culturelle, comme ils la qualifient : Eurodisney, les parcs d'attractions, la télé-réalité. Bref, l'ensemble de ces loisirs peu coûteux et effectivement adressés aux classes populaires, fait en sorte de ne pas leur permettre de se plonger dans la critique et la réflexion de leurs propres conditions de vie. Du pain et des jeux, d'une certaine manière. Les individus sont aliénés, *réifiés*, pour reprendre leur expression, tant au travail que dans leurs loisirs et dans leur vie privée. Entièrement pris donc par le productivisme capitaliste qui gagne sur tous les tableaux, à la fois sur le tableau du travail, mais aussi sur le tableau culturel, de l'industrie culturelle à proprement parler.

Plus récemment, à partir des années 1980, Habermas reprend cette théorie et indique qu'effectivement les individus sont massivement aliénés, sauf dit-il – et c'est là qu'il y a un début d'espoir – dans les mouvements sociaux, dans les mouvements associatifs. Habermas va développer dès les années 1980 quelques réflexions très intéressantes sur les mouvements écologistes de l'époque, et

également sur les mouvements féministes des années 1970 – début des années 1980, en indiquant qu'ici nous avons affaire à des individus, des *acteurs sociaux* comme ils les appelle, qui parviennent encore à échanger entre eux, à développer une communication intersubjective, désintéressée, qui n'est pas dominée entièrement par le registre de l'aliénation culturelle ou économique. Mais – dit-il – très rapidement ces associations, ces collectifs citoyens finissent par être rattrapés parce qu'effectivement, à un certain moment, ils doivent s'inquiéter, par exemple, de déposer des dossiers de subvention, ils doivent s'inquiéter d'être financés par l'État, par la collectivité pour continuer leur activité. Certains sont, dit-il, pollués par le marché puisqu'ils se mettent à vendre des services et à transformer leur activisme en activité de consultance. C'est le cas de toute une série de collectifs écolos par exemple. Bref, Habermas finit par conclure de la même manière : les individus dans le monde associatif finissent eux-mêmes par être aliénés.

Et chez Bourdieu, la perspective est à peu près la même, les individus, quand bien même ils se situent dans l'espace public, du côté des associations, voire des services publics, sans s'en rendre compte, finissent par développer une sorte d'illusion, un *habitus* conforme aux attentes du marché, conforme

aux attentes du capitalisme. Les individus sont reconduits systématiquement à leur statut de consommateur. Et c'est le cas également du monde associatif qui progressivement, en fait tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, va être totalement assimilé et digéré par l'État et par un État qui va tourner de plus en plus néolibéral.

Le problème de cette perspective, tout importante et centrale qu'elle soit, est peut-être d'appauvrir considérablement les individus, ou en tout cas de nous présenter systématiquement nos vies comme étant prises dans une sorte de cage de fer colossale. Nous sommes systématiquement dépris de toute forme de liberté et systématiquement rattrapés par le marché ou par l'État néolibéral. Et seule la réflexion sociologique pour Bourdieu par exemple, ou la démarche artistique pour les auteurs de Francfort, est susceptible de nous aider à nous dégager de cette cage de fer. Bourdieu dit clairement que seule la démarche sociologique peut permettre aux individus de se dégager de leur habitus, de leur classe sociale et de la manière dont la société influe sur leur représentation et sur leur désir. Du côté de Francfort, c'est l'artiste, l'artiste qui est d'une certaine manière la figure critique par excellence, celui qui est capable de nouer avec le monde un rapport non utilitariste, non économique, non aliéné.

Mais dès lors que l'on se contente de décrire le monde avec ces termes sombres, extrêmement critiques, que nous reste-t-il ? La tradition critique aujourd'hui est absolument centrale : aujourd'hui, on ne peut pas faire comme si le néolibéralisme n'était pas devenu quelque chose d'absolument tentaculaire, comme si l'économie capitaliste était moins dangereuse qu'avant – elle l'est bien davantage, et nous sommes effectivement tous autant que nous sommes, avec nos

smartphones, nos ordinateurs portables, nos prises d'avion, aliénés à ce système capitaliste qui exploite par ailleurs la terre, la nature, les êtres vivants mais également les humains au travail. Il n'y a qu'à voir la façon dont fonctionnent les usines des multinationales en Asie du Sud-Est encore aujourd'hui. Donc évidemment cette tradition critique est centrale, mais en même temps, et c'est ce que Deleuze remarquera très vite, « pourquoi est-ce que dans cette perspective le manque, le déficit, l'aliénation, la réification sont systématiquement des concepts présentés comme premiers pour penser la vie ? »<sup>36</sup> Est-ce qu'on ne peut pas envisager aussi de décrire la vie sociale avec d'autres perspectives, d'autres outils ?

### L'associationnisme

C'est ce que Bruno Latour propose en l'occurrence. Bruno Latour est un sociologue et philosophe, décédé récemment, extrêmement connu, extrêmement mobilisé par les mouvements sociaux, de manière un peu paradoxale d'ailleurs, parce que sa trajectoire politique commence plutôt au centre-droit en fait, pour finir effectivement plutôt au centre gauche à partir de 2015 avant son décès. Mais ce même Bruno Latour développe une perspective *associationniste*, laquelle sera très prisée de certains mouvements sociaux contemporains, comme les *zones d'autonomie à défendre* (ZAD) par exemple. Vous avez probablement entendu parler de celle à Notre-Dame des Landes. L'une d'entre elles, beaucoup plus petite, ténue, s'est développée à Arlon. Malheureusement, elle a été démantelée. À Haren également sur le site de la prison en construction, elle aussi démantelée. Bref, on avait là certains activistes qui se revendiquaient de l'associationnisme de Bruno Latour, qui est un associationnisme initialement sociologique. →

**L'ensemble de ces loisirs éloigne  
les classes populaires d'une réflexion critique  
sur leurs conditions de vie.**

→ Ce que Bruno Latour nous dit<sup>37</sup>, c'est qu'il pourrait être intéressant, plutôt que de systématiquement partir des structures de la société, économiques notamment, pour voir comment ces structures influent et aliènent les individus, notamment en les poussant au consumérisme, plutôt donc que de systématiquement partir d'en haut, est-ce qu'on ne partirait pas du principe que la sociologie peut partir d'en bas? Et tout simplement, de manière beaucoup plus neutre, étudier la manière dont les gens s'agrègent, dont les personnes font du collectif, dont les gens font du social en permanence, à petite échelle, dans leur famille, mais également dans leur quartier, dans les associations dans lesquelles ils s'engagent, dans leur club de sport, éventuellement dans des partis politiques, dans des organisations comme le MOC. Comment cela se passe-t-il? Comment les gens s'agrègent-ils? Comment s'associent-ils à proprement parler? C'est ce que Latour entend décrire. En fait, commençons par décrire la manière dont les gens s'agrègent plutôt que les décrire comme étant toujours déjà aliénés, réifiés, pris et dominés par des structures économiques. Comment donc les gens s'associent-ils pour faire du commun? Cette perspective est, en sociologie, extrêmement riche et intéressante.

Et Latour, de manière un peu ironique, va jusqu'à citer Thatcher en disant que finalement la société n'existe pas. Il le fait évidemment avec une intention sociologique, pas du tout politique. On se souvient que Thatcher, quand elle prononce cette phrase, a surtout l'objectif de démanteler les syndicats en Grande-Bretagne, en indiquant que ces syndicats luttent au nom d'une classe sociale, le monde ouvrier, mais que ce monde ouvrier n'existe pas puisque la société ne serait composée que de petits individus. Donc ce que Thatcher veut

faire, très clairement, c'est démanteler toute forme de collectif organisé au travail, alors que l'intention de Latour n'est pas la même. Cependant ce faisant, il essaie de tacler tous les sociologues gauchistes qui l'entourent et que nous sommes.

Lorsqu'il dit cela c'est au sens sociologique du terme, à savoir la société n'existe pas avant d'être construite par les individus, lesquels créent des organisations dont certaines vont finir par s'instituer. La société donc en tant que tout déjà-là qui influencerait les individus n'est pas un paradigme intéressant selon Bruno Latour et son associationnisme. Alors pourquoi disais-je que cette perspective nous intéresse? Parce que dans ce livre<sup>38</sup>, un peu comme essaye de le faire une structure d'éducation permanente comme le MOC, ce qu'on essaie de saisir, est la manière dont les individus, dans des collectifs, dans des associations militantes, s'associent, font société, se donnent des règles, des normes qui peuvent être très différentes de celles des grandes institutions. La démocratie directe, la rotation des tâches, le partage des richesses ou le partage des salaires sont des modalités d'organisation collective que l'on voit par exemple dans les entreprises récupérées en autogestion. Dans notre livre Jean-Louis Laville et moi-même suggérons de tenir compte des revendications morales des acteurs et des personnes sans d'abord les prendre comme des êtres aliénés, dominés. Tenir compte de leurs revendications morales et politiques, est ce que suggère également la philosophe Émilie Hache<sup>39</sup>. Ici on se dégage de l'idée d'une position pure qui serait celle du sociologue ou de l'artiste qui, en somme, trône au-dessus de la mêlée, qui s'avérerait capable de se désengager de l'aliénation et de la réification, qui se montrerait capable de sortir de la société de consommation

pour la critiquer, de sortir de l'habitus que nous inflige notre classe sociale, ou de manière plus générale, la société qui fait de nous ce que nous sommes, de pauvres petits consommateurs béats. Ici, l'enjeu est de se dire qu'il n'y a pas de position pure, que nous arrêtons avec cette idée qu'il y aurait des individus aptes à se désaliéner par leur activité sociologique ou artistique ou intellectuelle, et que nous envisageons la manière dont les gens, collectivement, localement, font du collectif. Parfois même des choses qui peuvent sembler absolument triviales, dans un quartier populaire, dans une association locale dont l'objectif est la défense de telle ou telle petite préoccupation collective. Tel est l'enjeu, qui est aussi celui de philosophes comme Émilie Hache ou Isabelle Stengers<sup>40</sup>.

Et on ne va donc pas essayer de décrire les associations et les structures qui égrainent nos réflexions comme étant systématiquement dominées par l'État qui les finance ou dominées par le marché sur lequel elles se retrouvent et le capitalisme. On va plutôt essayer d'en prendre soin d'une autre manière, de considérer leurs préoccupations et de les faire monter en généralité. C'est par exemple ce qu'ont fait des artistes et des intellectuels avec *Act Up!* dès les années 1990. *Act Up!* était une association de personnes atteintes du sida qui essayaient de se mêler aux controverses scientifiques au sujet de leur maladie. Et ces préoccupations ont été mises en scène par des artistes et également verbalisées et théorisées par des philosophes, par des sociologues qui ont décidé de prendre soin de ces préoccupations. Et je pense que l'éducation populaire consiste elle aussi à prendre soin de préoccupations populaires. C'est également le cas d'associations type *AMAP* qui travaillent avec des paysans en Belgique, ou des collectifs intersectionnels tels que

les collectifs LGBTQIA+. Vous avez de très beaux travaux sur ces mouvements collectifs de personnes homosexuelles, bisexuelles, transsexuelles, queer, qui portent toute une série de revendications morales et politiques dont il s'agit de prendre soin, pas en commençant d'abord par leur dire «attendez, nous allons vous expliquer que vous êtes aliénés, que vous êtes dominés, que vos revendications sont celles de petits bourgeois qui se préoccupent juste de leur sexualité», ce que pourraient faire certains théoriciens critiques, mais en les prenant très au sérieux et en prenant soin de ces demandes.

### Le discours de la ZAD est écologique et politique : « nous sommes la nature qui se défend ».

Ce qu'on a aussi essayé de faire à la ZAD à Notre-Dame des Landes, puisque là encore, toute une série de préoccupations essentiellement écologiques demandaient à être véhiculées dans l'espace public, reprises par des travaux sociologiques et défendues. Ce qui est très intéressant à la zad, c'est qu'on a un discours écologique et politique qui consiste à dire, nous sommes la nature qui se défend, nous sommes →

→ des humains, certes, mais qui méritent d'être défendus au même titre que les autres êtres de la nature, les bocages, les forêts, les ruisseaux méritent de l'être. Et donc on lutte contre cet aéroport qui veut tout bétonner et éradiquer le vivant, éradiquer la biodiversité. Sur cet espace donné, nous nous engageons au même titre que tous les vivants qui peuplent cet espace susceptible d'être bétonné, « nous ne défendons pas la nature, nous sommes la nature qui se défend ». Et dans notre agrégation, dans notre association, il y a à la fois les papillons, les grenouilles, les arbres, et les humains. Il y a l'ensemble de ces êtres qui méritent d'être défendus et dont il faut prendre soin contre l'aéroport.

Bruno Latour fonctionne très bien sociologiquement pour décrire ces espaces composés d'humains et de non humains qui s'associent, qui s'agrègent pour défendre leurs droits. Et Bruno Latour a raison d'en prendre soin. Maintenant, ce qui est handicapant dans cette perspective dite associationniste, c'est qu'elle en arrive effectivement à nier totalement toute forme de domination. L'associationnisme de Latour fonctionne très bien pour décrire la participation politique dans les associations, dans les collectifs, au MOC, dans les zad, pour prendre soin de ces préoccupations, des raisons pour lesquelles les humains et hu-

maines que nous sommes s'engagent. Mais le problème de Latour est qu'il en arrive à n'envisager le monde social en général que comme cette succession continuée d'agrégations et d'associations sans jamais s'arrêter sur un constat fondamental : certaines agrégations se sont institutionnalisées et sont devenues ultra dominantes. Latour présente le monde comme étant un tout à décrire, et vous passez dans ces descriptions d'une agrégation à l'autre, d'une association à l'autre et puis vous envisagez la manière dont ces associations, par exemple dans une fédération associative, finissent par s'agréger entre elles. Mais jamais Latour ne va dire que, historiquement, on peut constater que certaines associations, certaines agrégations sont devenues dominantes et en dominant d'autres. Chez Latour le monde est complètement plat. Et pourquoi est-il plat? Parce que Latour a passé beaucoup de temps à rejeter la tradition critique en disant, cessez de venir nous parler de classes sociales, de capitalisme, de multinationales qui nous aliéneraient avec leur production et leurs objets manufacturés qu'on nous demanderait de consommer en nous aliénant totalement au passage. Cessez donc de nous parler de ces *méta-actants*, ils n'existent pas. Ce que je décris de manière complètement immanente, ce sont des associations et des collectifs en train de se construire.

**Le monde n'est pas plat. Des agrégations ultra-puissantes le dominant et l'exploitent.**



Je crois que là il y a un problème chez Latour : on perd totalement l'idée qu'il existe des verticalités dans la société, qu'il existe des dominations *totales*. Il y a une disproportion totale entre le pouvoir d'Elon Musk et de Tesla par exemple, et celui du MOC, évidemment, et *a fortiori* le mien. Le monde n'est pas plat, il y a des agrégations ultra puissantes, qui dominent le monde tout simplement, et qui l'exploitent. Mais vu que Latour s'est privé de tous les concepts de la tradition critique, il ne peut plus le dire. Donc il ne peut plus parler d'État : l'État n'existe pas ou uniquement en tant que concrétion d'agrégations successives. Les classes sociales n'existent pas. Le capitalisme, et il l'a écrit, n'existe pas. Et les entreprises, *a fortiori*, n'existent pas. En prenant la perspective latourienne, on peut très bien décrire comment fonctionnent les multinationales, mais on ne pourra pas porter de jugement critique à leur égard. On devra décrire comment ces multinationales sont le fruit d'agrégations successives de toute une série de collectifs d'humains. En fait, et par ailleurs, il se peut que dans cette agrégation il y ait des fondations parce qu'évidemment Total a sa fondation, Tesla a sa fondation. Bref, toutes les multinationales ont leur fondation qui font le bien de l'humanité, c'est en tout cas ce qu'ils présentent sur leur site internet :

c'est le pur *greenwashing* – Vous savez, oui effectivement, on fait de l'extractivisme ici, mais quand même, on développe des programmes contre la malaria en Afrique, et si finalement le monde peut progresser, c'est grâce à nous, des associations, des collectifs contre la malaria. Nous replantons ou nous reverdissons telle ou telle zone que par ailleurs, nous avons totalement exploitée pour creuser des puits de pétrole. Mais on ne peut pas porter de jugement politique, on doit se contenter, dans la perspective latourienne, de décrire le monde tel qu'il va, sans pour autant jamais en poser véritablement la critique grâce à toute une série de concepts.

### La théorie institutionnelle

Dans notre livre<sup>41</sup> on essaie de dépasser le simple descriptivisme pour développer un associationnisme au sens de Latour, mais qui soit également critique. Et pour ce faire, on passe par une théorie institutionnelle qu'on va chercher chez des auteurs comme Luc Boltanski<sup>42</sup> ou le philosophe gréco-français Cornelius Castoriadis. Cette théorie institutionnelle nous permet de dire qu'effectivement, historiquement, certaines agrégations, certaines associations sont devenues dominantes et se sont instituées. Les multinationales sont des institutions, l'Union européenne est une institution, la Banque mondiale est une institution, l'Unicef également, à sa manière, Amnesty International (plutôt des institutions auxquelles on tient). Luc Boltanski dans sa perspective institutionnaliste suggère de théoriser deux concepts importants, d'une part ce qu'il appelle « la réalité », et d'autre part ce qu'il ap- →

→ pelle «le monde». La réalité, dans cette perspective, pour le dire rapidement, est l'ordre établi, l'ordre du monde, l'ordre tel qu'il va. La réalité est ce qui est défini par les institutions. Par exemple, le marché fonctionne parce que toute une série de normes – la libre concurrence, la propriété privée, la «main invisible» du marché – le structurent et ces normes et ces règles sont protégées par des institutions – la Banque mondiale, la Banque centrale européenne, les ministères des finances. Et nous n'avons d'autre choix que de fonctionner économiquement en respectant ces règles telles qu'elles sont décrétées par les institutions. C'est la raison pour laquelle existe le marché noir. Le marché noir est ce qui sort de ces règles marchandes instituées. On ne peut pas faire du black parce que tout simplement c'est illégal et on considère que c'est illégal parce que dès lors qu'on emploie des gens au black, on fausse la concurrence puisque les concurrents, eux, doivent déclarer leurs employés sous statut de salarié conventionnel, avec l'ensemble des taxes et des impôts attendant.

Mais l'institution fonctionne à plein d'égards. L'université est une institution. La Semaine sociale du MOC est une activité institutionnelle. Dans un congrès du MOC, dans un colloque du MOC, on invite des intervenant·es et le public est là. Pour quoi faire? On écoute parce que l'institution nous dit «quand il y a une conférence on écoute». Alors certains en fait s'en fichent peut être complètement de ce qu'un·e intervenant·e raconte, mais ils ne peuvent pas le montrer, ils ne commencent pas à chanter ou à faire une belote ou un poker sur le coin des fauteuils, il y en a d'autres qui peut-être ont très envie d'écouter de la musique et de préparer leur concert du soir, mais ils ne commencent pas à diffuser de la musique, ils ne commencent pas à danser dans la

salle. On respecte les normes institutionnelles qui nous sont imposées et quand on veut y échapper, on se contente juste de se taire, et de dormir ou de fermer les yeux ou de faire autre chose sur son PC ou sur son téléphone. On peut esquiver, mais on ne peut pas non plus complètement y échapper. C'est ça le *cadrage institutionnel*. Par toute une série d'individus spécifiques, le cadrage institutionnel systématiquement rappelle les normes de l'institution. Le médecin, le policier, le juge, le professeur d'université quand il donne ses cours sont des êtres qui ont pour mission de véhiculer les normes institutionnelles sur le terrain pour, selon les mots de Boltanski, contraindre le monde à se couler dans la réalité, dans l'*ordre établi*, la réalité étant l'ordre établi.

Or, il y a plein de choses qui se passent dans le monde et qui ne sont pas instituées. Lorsqu'à la zad, vous avez un *free shop* et que vous pouvez vous servir gratuitement sans rien payer, comment qualifie-t-on ce qui est en train de se passer? Quelque chose se passe, mais on n'a pas le vocabulaire institué, institutionnel pour dire ce qui se passe parce que ce que nous connaissons c'est prix, vente, achat, propriété privée. Lorsqu'il se passe quelque chose dans le monde qui ne se coule pas dans les formats de la réalité c'est extrêmement précieux. Les institutions sont le résultat de choses qui sont advenues dans le monde à un moment donné. Si la Banque mondiale existe aujourd'hui comme institution, c'est bien parce qu'une activité initiale a fini par conduire à son institutionnalisation. Et aujourd'hui, on peut regretter que la Banque mondiale existe et qu'elle fonctionne comme elle fonctionne avec ses normes. Mais les mutuelles sont aussi d'une certaine manière le résultat de choses qui se sont passées dans le monde qu'on n'a pas su qualifier à un moment

donné, qu'on a d'ailleurs interdit en tapant sur les ouvriers qui tentaient de les organiser pour ensuite effectivement passer, par le biais du droit, à l'institutionnalisation grâce aux mouvements sociaux, en en reconnaissant effectivement l'existence.

### L'associationnisme critique

C'est la raison pour laquelle je crois qu'il est très intéressant de réfléchir de cette manière, sans jeter les institutions systématiquement tout le temps en décrétant que tout est pourri. Tout est le résultat d'institutions et tout est potentiellement institutionnalisable. C'est la raison pour laquelle les mouvements sociaux dont je m'occupe me semblent être à la croisée des deux traditions que j'ai évoquées : à la fois on critique les institutions qui existent déjà et dont on ne veut plus prendre soin (par exemple la Banque mondiale) et en même temps, on s'interroge quant à la possibilité de, par le biais de notre action collective et de nos associations, réinstaurer le monde autrement.

On a donc un pouvoir sur les institutions et les institutions elles-mêmes peuvent changer par le biais du droit. Sur le droit de propriété c'est à peu près la même chose : si à un moment donné, quelque chose comme des coopératives se sont mises à exister c'est parce que, dès le 19<sup>e</sup> siècle, des travailleurs se sont mis à occuper des entreprises qui avaient été désertées par les patrons. En fait, le premier geste c'était de les mettre dehors, d'affirmer que c'est illégal, que les patrons n'ont pas la propriété des outils et des moyens de production. Et il n'y a pas moyen de qualifier quelque chose comme ce qu'ils étaient en train de faire, à savoir de l'autogestion, de la répartition des tâches, de la répartition équitable des salaires et une absence de propriété privée d'entreprise. Tout cela n'existe pas.

Mais l'occupation des locaux et de l'usine se poursuit, et on envoie la police. Et puis des mouvements sociaux collectifs, notamment socialistes, communistes, prennent le dossier en charge et on finit effectivement par créer un statut. Ça s'appelle encore aujourd'hui les coopératives. Alors oui, aujourd'hui elles sont marchandes, elles sont prises par le capitalisme, elles sont réifiées, aliénées, mais quand même cela a existé, s'est fait. On peut donc effectivement espérer réinstitutionnaliser le monde.

## Tout est le résultat d'institutions. Et tout est potentiellement institutionnalisable.

L'économie solidaire, par exemple, tente quelque chose qui est de l'ordre de la réinstitutionnalisation dans le champ économique. L'exemple de *L'Après M*<sup>43</sup> est intéressant en tant qu'illustration contemporaine de l'histoire du coopérativisme tel que résumée ci-dessus. Des travailleurs à Marseille se mettent à occuper le restaurant McDonald's dans lequel ils et elles travaillent lorsqu'ils apprennent que le propriétaire veut le vendre. En fait celui-ci est gérant de quatre restaurants McDonald's dans Marseille et veut concentrer ses efforts ailleurs. McDonald's est →

→ propriétaire des bâtiments, et les travailleurs sont destinés à être purement et simplement licenciés. Ils sont licenciés, ils occupent le bâtiment et ils se mettent à produire et à diffuser de la nourriture et à en produire gratuitement en créant des systèmes de paniers, composés à partir de toute une série de produits agricoles et alimentaires qu'ils glanent à gauche à droite dans la région pour les donner aux SDF et aux personnes en situation de très grande précarité des quartiers nord de la ville de Marseille. Les avocats de McDonald's essaient de les déloger, mais la mobilisation est telle que McDonald's finit par abandonner. Et McDonald's, évidemment, ne parvenait pas à qualifier ce qui était en train de se passer dans son propre magasin, dans son propre restaurant. Mais l'engagement a été tel qu'à un moment donné quelque chose s'est sédimentée tant et si bien que la mairie de Marseille a dû intervenir, racheter le bâtiment à McDonald's et en céder l'usufruit aux travailleurs. *L'Après M* aujourd'hui a relancé une activité de production d'hamburgers, qui ne marche malheureusement pas très bien, tente de payer les travailleurs qui ont porté l'action militante et continue par ailleurs à faire la distribution de paniers. On voit bien qu'on a là finalement quelque chose qui, étant advenue dans le monde, se fige institutionnellement dans la réalité, elle est devenue une petite institution. Et en lisant les ar-

ticles qui ont été publiés sur *L'Après M*, on se rend compte qu'il y a quelque chose qui s'est construit, institué, solidifié, et qui ne ressemble pas à un restaurant McDonald's traditionnel. Et d'ailleurs, ils ont repris les lettres de l'enseigne et ils les ont inversées : c'est là que le premier procès a commencé d'ailleurs, quand ils ont pris les lettres des restaurants McDonald's pour afficher *L'Après M*, avant même d'être attaqué pour violation de la propriété privée.

S'ils avaient à se pencher sur cette occupation, des auteurs très critiques comme Hély et Moulévrier<sup>44</sup> auraient certainement souligné comment le destin d'expériences telles que *L'Après M* est d'être repris par le capitalisme : autrement dit il n'est pas certain que *L'Après M* soit en mesure d'exister économiquement encore longtemps. Mais ces auteurs ont tendance à revendiquer que, en tant qu'intellectuels, leur rôle devrait se concentrer sur les façons dont ce processus d'aliénation, de privation, de confiscation par le capitalisme est à l'œuvre aujourd'hui, là, maintenant par rapport par exemple à *L'Après M*. Je ne suis pas si sûr que ce soit suffisant de se limiter au constat que *L'Après M* de toute façon va être bouffé par le capitalisme. *L'Après M* présente une critique anticapitaliste, qui est portée par des personnes extrêmement simples, qui n'ont pas fait 10 ans ou 15 ans d'études, mais qui voient

tout simplement bien ce que le capitalisme leur fait, à eux et à elles, ici et maintenant - le licenciement. Il y a une vraie critique dont il faut prendre soin. Mais par ailleurs *L'Après M* tente aussi autre chose en relançant une activité économique sur ce site-là et en étant soutenu par plein de collectifs divers et variés. On voit bien qu'il s'agit à la fois d'une critique des grandes enseignes dominantes, de l'institution McDonald's et de quelque chose d'autre. Il n'y a pas que l'aliénation du marché, il y a aussi de la re-création et les deux vont de pair dans ce genre d'initiatives.

### Conclusion

On a pu voir qu'il y a toute une série de collectifs d'acteurs qui œuvrent aujourd'hui à la réinstitutionnalisation du monde. On assiste à un écocide massif, on assiste à un capitalisme colossal qui encore aujourd'hui parvient à exploiter au travail par le biais de toute une série de techniques managériales les travailleurs et travailleuses, tout comme il le faisait déjà au XIX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui ces mêmes travailleurs sont plutôt dominés sur le plan culturel certes, et aliénés dans leur travail par des techniques de management et de bonne gouvernance dans les organisations, dans les collectifs, dans les services publics, dans les entreprises privées, mais ils sont toujours économiquement très aliénés dans l'hémisphère Sud, puisque c'est là que se produisent effectivement les richesses matérielles dont nous jouissons au Nord, nos téléphones, nos ordinateurs, nos voitures, et cetera. Donc oui, effectivement, il y a aliénation, il y a réification, il y a domination et le capitalisme reste excessivement puissant. Mais on ne peut s'arrêter à ce constat : il existe aussi des espaces où du monde commun persiste à se créer, et ce dernier peut s'institutionnaliser. Et je suis convaincu que notre responsabilité de

chercheur, d'acteur, de personne travaillant dans l'éducation populaire, est de mener le combat pour une vraie démocratie radicale qui prend le temps de réfléchir à comment on pourrait réinstaurer le monde, le reconstruire, puisque on est déjà parvenu entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, à imposer à l'ordre du monde de nouvelles institutions. La sécurité sociale, l'éducation publique gratuite, le coût réduit pour les étudiants des études universitaires, alors qu'aux États-Unis on doit payer entre 75 000 et 100 000 € pour étudier, ce sont des institutions précieuses. L'éducation populaire, le simple fait qu'elle soit financée - oui, c'est critiquable qu'elle ne le soit pas suffisamment, et oui, il se passe plein de choses qui sont critiquables dans l'éducation populaire et permanente - mais toujours est-il qu'elle existe, donc le monde a déjà changé car l'éducation permanente n'existait pas il y a 100 ans, elle n'était pas financée non plus. Pas plus que n'était financé comme il l'est aujourd'hui le secteur hospitalier par exemple.

En somme, il y a des raisons d'être à la fois pessimiste et optimiste. Certes, le néolibéralisme demeure omniprésent, ce qui peut bien entendu susciter du pessimisme. Cependant, nous pouvons rester optimistes en maintenant une critique active des associations et des collectifs dominants. De plus, comme nous l'avons fait depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, nous pouvons nous appuyer sur les événements et les transformations qui se produisent dans le monde - qu'elles soient sociales, économiques ou politiques - pour penser, concevoir et façonner les institutions de demain. ●

**Nous pouvons nous appuyer sur les événements et les transformations du monde pour façonner les institutions de demain.**



**BRUNO FRÈRE** est sociologue, Université de Liège et directeur de recherches du FNRS.

# L'associatif, une force instituante créative

**Durant la semaine sociale, sept initiatives associatives en cours ont fait l'objet d'une présentation en ateliers. Les participant·es en ont extrait le potentiel à la fois inspirant et subversif à l'aide d'une grille d'analyse inspirée de l'économie sociale et solidaire. Nous en proposons ici une synthèse.**

Face à la marchandisation galopante qui formate nos services, les dématérialise, les réforme dans une logique de rentabilité, comment pouvons-nous réinventer ces services pour qu'ils adoptent une optique citoyenne et solidaire? Et comment le faire en s'appuyant sur la participation des publics depuis leurs lieux de vie? Telle est la problématique travaillée tout au long de la 101<sup>ème</sup> Semaine Sociale du MOC.

En mettant en place sept ateliers en parallèle lors de la deuxième journée de cette Semaine sociale 2024, nous avons voulu nous inspirer de différentes initiatives de résistance, ou d'innovation, ici mais aussi ailleurs, dans les Sud où il faut souvent inventer les réponses sans le concours de l'État. Dans ces ateliers, nous avons voulu voir comment l'associa-

tif poursuit son rôle instituante à côté de celui de l'État.

En effet, historiquement, bien des services ont été créés par le Mouvement ouvrier. Il n'a pas seulement conquis des droits et suscité la mise en œuvre d'organismes publics. Il a aussi été un acteur instituante fort. À une époque où l'ouvrier et l'ouvrière dépendaient du patron pour le salaire mais aussi pour se loger ou acheter du pain, le Mouvement ouvrier a œuvré à l'émancipation en mettant sur pied des solutions collectives aux besoins et aspirations, organisées par les ouvrier·es mêmes, entre autres à travers des coopératives et des asbl. Cela couvrait de nombreux domaines : épargne, logement, épicerie, boulangerie, pharmacie, mutuelle de santé, formation, éducation populaire, hôpitaux, crèches, ou encore vacances... Le leitmotiv était : « Il y a une réponse à créer ici, alors prenons cela en mains nous-mêmes ». Ce faisant, le Mouvement ouvrier a réussi à faire vivre un modèle alternatif à l'économie capitaliste.

Depuis les années 1980, le tournant néolibéral a renforcé une logique de rentabilité, de standardisation et de professionnalisation qui a fait disparaître nombre de ces initiatives. Cependant, cette force constituante fait toujours partie de l'ADN du MOC. Il est au cœur du Congrès stratégique de septembre 2023 : pour concrétiser

un positionnement post-capitaliste, avant-gardiste et internationaliste, le MOC veut « mener des actions qui proposent des voies nouvelles de résolution des problèmes, en partant des intérêts des publics dominés par les coûts matériels et symboliques des régimes transitionnels » (c'est-à-dire des régimes de transition numérique et de transition écologique tels qu'imposés « d'en haut »).

Lors de cette semaine sociale, nous avons donc choisi de présenter sept initiatives, parmi le foisonnement d'expériences qui se déploient depuis un terrain et s'efforcent de ruser, de résister à la matrice néolibérale. L'objectif des ateliers était d'ouvrir le champ des possibles pour identifier le potentiel d'inspiration et de subversion de ces initiatives, dans une optique de réinvention de nos services. Ces initiatives ont été choisies parce qu'elles entraînent en résonance avec cette tradition du pouvoir instituante du Mouvement ouvrier. Ce pouvoir instituante passe par la création de services correspondant à des besoins spécifiques sur des *territoires* circonscrits comme nous le verrons dans les initiatives du Bébébus en Brabant Wallon et des Maisons multiservices en Province du Luxembourg. Ce pouvoir instituante s'incarne aussi dans la création d'espaces sécurisés pour que des *publics spécifiques* puissent y faire part de leur situation et y co-construire des réponses en termes de droits. Les Espaces Droits des Femmes de Vie Féminine offrent ainsi des lieux spécifiques pour les femmes alors que les Zones de droits se co-construisent avec des personnes migrantes en précarité de séjour. Ce pouvoir instituante se matérialise enfin par des initiatives pour retirer aux mains du capitalisme marchand des biens d'utilité publique et les resocialiser. On pensera aux Ceintures alimentaires qui se déploient autour de

plusieurs grandes villes belges pour relocaliser l'alimentation ainsi qu'aux Communautés d'Énergie qui cherchent à collectiviser l'énergie à l'échelle d'un quartier.

À côté de ces initiatives ayant lieu sur le territoire de la FWB, l'expérience de l'AHW, une alliance de syndicats aux Philippines nous permet de voir quels sont les enjeux et la part instituante de la société civile dans un contexte où l'État développe peu de services publics.

**Le Mouvement ouvrier n'a pas seulement conquis des droits et suscité la mise en œuvre d'organismes publics. Il a aussi été un acteur instituante fort.**

**Les critères de l'économie sociale et solidaire comme grille d'analyse**

Les sept initiatives présentées dans les ateliers ont été passées au crible d'une série de critères inspirés de l'ouvrage de Karl Polanyi « La grande transformation » et de la grille d'analyse de l'économie sociale et solidaire<sup>45</sup> car celle-ci offre une boussole pour penser des services à rebours de l'économie marchande capitaliste. Tout d'abord, cette grille permet d'interroger les →

→ aspects de *participation* et de *gouvernance* : Comment se prennent les décisions au sein de l'initiative présentée? Qui peut prendre part à ces décisions : les membres/militants/bénévoles; les travailleurs/salariés? Les publics de cette initiative sont-ils considérés comme des consommateurs, des bénéficiaires, des membres? Et quelle place pour les partenaires locaux dans l'organisation de l'initiative présentée?

La grille de l'économie sociale et solidaire permet aussi de se concentrer sur *l'ancrage territorial* de l'initiative : celle-ci a-t-elle des partenariats au niveau local ou régional? Avec quels types d'acteurs ces partenariats se concluent-ils : entreprises, services bénévoles, pouvoirs locaux? Et quels sont les objectifs de ces partenariats : se faire connaître, organiser un service ensemble, trouver des financements, atteindre une population? Les critères de l'économie sociale et solidaire interrogent par ailleurs le rôle politique que peuvent jouer ces initiatives afin d'alimenter la *démocratie* : l'initiative organise-t-elle des manifestations dans l'espace public? A-t-elle des représentations

dans une instance officielle ou un porte-parole auprès d'un gouvernement? Selon une visée pluridisciplinaire, avec quel·les acteur·ices du monde associatif ou autres partage-t-elle son combat?

Enfin, cette grille d'analyse met l'accent sur les *ressources* nécessaires au fonctionnement de l'initiative. Comment est-elle financée? Ses membres apportent-ils une cotisation? Propose-t-elle des services payants? Reçoit-elle un financement public? Fait-elle appel à des dons? A-t-elle monté un réseau de bénévoles?

Les sept initiatives ont été examinées à partir des critères de l'économie sociale et solidaire par les participant·es des ateliers, afin d'en ressortir les éléments inspirants et subversifs pour réinventer les services de demain. Nous présentons ici une synthèse de ces discussions en regroupant les initiatives par groupe de deux, selon qu'elles ont une approche centrée sur le territoire, sur des publics spécifiques, ou encore sur la resocialisation de biens d'utilité publique passés aux mains du marché.

### Une approche par les territoires

Les réalités rurales ou périurbaines ne sont pas celles des villes. Il importe de créer des réponses aux besoins en fonction des territoires. Telle est la mission que se sont données le *Bébébus* en Brabant Wallon et des Maisons Multiservices en Province du Luxembourg. Le *Bébébus* est une crèche qui a la particularité d'être mobile. Dans une zone géographique très éclatée, le *Bébébus* va à la rencontre des familles précarisées là où elles vivent et accueille les petits une fois par semaine dans les communes de Chaumont-Gistoux, Ramillies, Incourt, et Beauvechain. Ce service inédit est né du constat de manque de crèche posé par quatre associations actives dans l'éducation permanente et l'insertion socioprofessionnelle (CRABE, Soralia, Mode d'Emploi et le CIEP). Des partenariats tissés avec la Province, certains CPAS et l'ONE ont permis au *Bébébus* de voir le jour. Les Maisons multiservices, quant à elles, ont pour projet de rassembler dans un seul bâtiment une série de services indispensables dont les antennes locales ont disparu ou sont en voie de l'être dans la Province du Luxembourg. En effet, le nombre d'habitant·es au km<sup>2</sup> est devenu un facteur déterminant pour le maintien des services tant publics que privés, marchands et non marchands, notamment en raison du coût des bâtiments. Pour garantir l'accessibilité et le maintien de guichets physiques, une solution innovante serait d'organiser un décloisonnement et d'instaurer une Maison multiservices par commune. C'est ce pour quoi plaident la CSC et le MOC Luxembourg, avec d'autres acteurs associatifs.

Les participant·es à ces ateliers ont trouvé ces initiatives inspirantes pour différentes raisons. Ils ont d'abord pointé le *caractère*

*holistique* de ces initiatives : il ne s'agit pas de découper les aspects de la vie dans une logique de standardisation et de rentabilité à laquelle nous sommes accoutumés la logique capitaliste néolibérale mais plutôt d'envisager une problématique dans son ensemble. Ainsi donc, le *Bébébus* n'offre pas seulement un service de halte-accueil à l'intention des enfants, il permet aussi aux parents de développer du lien social et de bénéficier d'animations en éducation permanente. Quant aux Maisons multiservices, elles ont pour but de régler plusieurs problèmes en même temps et au même endroit tout en ayant un réel potentiel de développement de la vie sociale et associative locale.

Dans ces projets, *l'ancrage territorial* est une évidence : c'est à partir de besoins identifiés par une population vivant sur un territoire donné que l'on cherche à créer des réponses adaptées. Ces réponses passent par la recréation de réseaux de prise en charge, en tissant du lien entre associations et services et en donnant de la visibilité à l'existant. Ce sont des projets rassembleurs, qui peuvent contribuer à ce qu'il y ait davantage d'équité entre les contribuables. Portées par différentes associations, dont certaines ont des relais politiques, ces initiatives ont potentiellement un *rôle démocratique* à jouer. Si elles sont souvent tributaires de financements publics, elles peuvent cependant compter sur la mise à disposition de locaux restés vides, ce qui permet leur valorisation.

Ces initiatives ne sont pas seulement inspirantes, elles ont également un potentiel subversif qui, de l'avis des participant·es, se décline sur quatre plans. Tout d'abord, elles naviguent à contre-courant de la logique de rentabilité néolibérale en mutualisant des services, en mettant en →

**Il faudrait organiser un décloisonnement et instaurer une Maison multiservices par commune.**

→ commun des ressources, en cherchant à retisser du lien social de proximité dans une période post-Covid marquée par une numérisation massive des rapports sociaux, sans oublier une croissance sans précédent de l'isolement et des troubles de santé mentale. Ensuite, elles se déplacent vers un public, elles s'adaptent à ses besoins alors que, de plus en plus, il est demandé aux populations de s'adapter aux besoins, aux contours, aux procédures des services et institutions. De plus, elles facilitent l'accès à des services en s'implantant

### Les initiatives centrées sur une approche par le territoire sont inspirantes et subversives lorsqu'elles servent aussi à recréer du collectif.

ou en se déplaçant géographiquement là où les services classiques sont, au mieux, débordés et, le plus souvent, absents. Enfin, elles contribuent à réhumaniser des services publics en remettant la relation au centre, tout en assurant la qualité du service. Cette réhumanisation des services peut combler le fossé grandissant entre les populations et les institutions, ce qui participe de la lutte contre les idées d'extrême-droite. Cependant, ainsi que les

participant·es le soulignent, ces initiatives centrées sur une approche par le territoire sont inspirantes et subversives à partir du moment où elles ne servent pas uniquement à pallier des déficits mais aussi à recréer du collectif.

#### Une approche par les publics

Créer des espaces sécurisés pour que des *publics* spécifiques puissent y faire part de leur situation et y co-construire des réponses en termes de droits, voilà ce qui a motivé la mise en place des Espaces Droits des femmes de Vie Féminine et des Zones de droits du CIEP du MOC. Les Espaces Droits des Femmes, organisés par Vie Féminine, ont été créés afin de permettre à toutes les femmes, tant individuellement que collectivement, de se renforcer sur leurs droits dans un cadre bienveillant. C'est également l'occasion de construire ensemble une parole politique directement basée sur les réalités de vie des femmes. Les Zones de droit, quant à elles, ont pour mission de construire avec les personnes migrantes, en séjour précaire, une existence digne en attendant une véritable régularisation. Ces Zones de Droit sont un réseau d'organisations qui se veulent solidaires avec toutes les personnes migrantes présentes sur le territoire belge. Elles visent l'acquisition des droits fondamentaux : droit à la santé, droit à un emploi décent et à la formation, droit au logement décent, droit au séjour légal. Il existe des Zones de droit sur différents territoires de la Wallonie, à l'initiative des organisations constitutives du MOC.

Les participant·es ont trouvé ces initiatives inspirantes pour différentes raisons. Tout d'abord, ces initiatives centrées sur les droits des femmes et/ou des migrant·es en précarité de séjour réalisent *un travail avec les personnes concernées*, un travail



qui nourrit des stratégies et revendications politiques. En effet, en faisant émerger une parole collective et en la visibilisant, ces initiatives contribuent à opposer un contre-récit au narratif dominant et de jouer ainsi un *rôle politique au sein de nos démocraties*. Ce travail mené avec les femmes et les migrant·es pourrait inspirer d'autres luttes.

Une spécificité de ces approches centrées sur les publics est de mettre particulièrement l'accent sur les questions de *participation* et de *co-construction*. En effet, à partir de personnes qui arrivent en recherche de solutions par rapport à des problèmes individuels, ces initiatives tendent à collectiviser la question des droits. La démarche est ainsi inversée et la force du collectif est ainsi inversée et la force du collectif ressentie. Ces espaces permettent une ré-

appropriation des droits par les personnes concernées, dans des lieux où la confiance se construit peu à peu. Cette confiance se base notamment sur la présence d'animateur·ices et d'expert·es qui se positionnent avant tout comme des citoyen·nes afin de briser l'idée d'institutions écrasantes et surplombantes. Par ailleurs, ces initiatives qui couvrent l'ensemble du *territoire* de la Fédération Wallonie Bruxelles s'appuient sur des réseaux qui assurent des ancrages de proximité, ce qui permet de développer des alliances avec des services sur un territoire donné. Ces initiatives sont principalement financées par les pouvoirs publics, ce qui est légitime puisqu'elles assurent une forme de service public, là où celui-ci est déficient. Cette dimension palliative souligne cependant le manque d'action et de considération de l'État sur ces questions qui est →

→ confirmée par la précarité et la conditionnalité des financements alloués à ces initiatives.

Voilà pour ce qui concerne leur potentiel inspirant. Quant à leur caractère subversif, on relève que ces expériences permettent de créer de véritables alliances avec les personnes concernées, d'oser la désobéissance, de demander un autre type d'engagement aux pouvoirs communaux ainsi que de déployer une force de frappe au niveau de la communication en visibilisant une parole autre, un narratif autre que le narratif néolibéral et sécuritaire dominant. Par leur caractère gratuit, centré sur des processus construits ensemble, à partir des paroles et des vécus, on sort de la matrice néolibérale où prédominent les rapports monétarisés et l'expertise de bureaux d'études.

### Une approche centrée sur les biens d'utilité publique

Retirer aux mains du capitalisme marchand des *biens d'utilité publique* et les resocialiser est le dénominateur commun des *Communautés d'énergie* et des *Ceintures alimentaires* qui se développent ces dernières années sur notre territoire. Les communautés d'énergie permettent le partage d'énergie entre citoyens et citoyennes, ou au départ d'un bâtiment public (école, logement social...), d'une commune, d'une

PME, etc. C'est une manière de se réapproprier collectivement les enjeux de l'énergie tout en visant des bénéfices environnementaux, sociaux ou économiques plutôt que des profits financiers. Les ceintures alimentaires ou *alimen-terres*, quant à elles, ont commencé à voir le jour à la fin du siècle dernier. Présentes en plusieurs endroits du territoire wallon, elles mènent des actions diverses et ont pour ambition commune de nourrir les habitant·es d'une localité avec une alimentation de qualité produite localement. Elles visent ainsi à relocaliser l'alimentation en vue de rendre les territoires plus résilients. Ces initiatives nous ont été présentées par Énergie Commune asbl et par la Ceinture alimentaire de Charleroi-Métropole (CACM).

Les participant·es à ces ateliers ont trouvé ces initiatives inspirantes dans le sens où elles allient des *solutions concrètes* pour rendre des biens d'utilité publique accessibles à tous, à une dimension collective de participation démocratique qui permet de sortir des choix individuels prônés par le marché. Cette *dimension participative* encourage le débat sur les prix et sur la précarité alimentaire ou énergétique. Elle envisage l'accès à l'énergie et à l'alimentation en tant que droits fondamentaux au lieu d'en faire des biens de consommation. En participant, les usager·es deviennent des citoyen·nes, ce qui a un effet dynamique en termes de lien

social et un effet démultiplicateur d'initiatives : ainsi se crée une véritable culture de l'alimentation et de l'énergie. Ces initiatives sont rendues possibles parce qu'elles se développent à l'échelle d'un quartier (pour les communautés d'énergie) ou d'une région (pour les ceintures alimentaires autour de grandes villes wallonnes) et peuvent travailler sur les interconnexions et le réseautage local. Ces interconnexions permettent aussi de faire du lobbying vert à l'échelle locale ou régionale.

Un potentiel subversif se dégage aussi de ces initiatives, dans la mesure où elles favorisent des alliances, des inter-coopérations qui facilitent la création d'un rapport de force politique. Cependant, leur potentiel serait plus révolutionnaire si elles permettaient de sortir complètement de la dépendance au marché classique. Ce qui nécessite bien entendu de travailler sur une échelle plus grande.

### Une approche internationale

À côté de ces initiatives ayant lieu sur le territoire de la FWB, l'expérience d'une alliance de syndicats de la santé aux Philippines nous permet d'observer quels sont les enjeux et la part instituante de la société civile dans un contexte où l'État développe peu de services publics. Les Philippines disposent d'un territoire très étendu et particulièrement éclaté. Les hôpitaux y développent une logique marchande et il n'existe pas de mutuelles de santé. L'AHW (Alliance of Health Workers) est une alliance de syndicats du secteur de la santé aux Philippines. Il est l'un des deux partenaires de WSM en Asie. L'AHW représente plus de 27000 travailleurs et travailleuses (médecins, infirmières, autres personnels des établissements de santé) dans des hôpitaux et des centres médicaux principalement pu-

blics, mais aussi privés, dans l'ensemble du pays. L'AHW lutte pour de meilleurs droits du travail, des salaires décents et l'accès à la protection sociale pour les travailleur·ses de la santé. L'organisation promeut également le droit de chaque Philippin·e - en particulier les pauvres et les défavorisé·es - à des soins de santé de qualité.

Les participant·es à cet atelier ont trouvé cette initiative inspirante pour différentes raisons. Tout d'abord, son objet social semble essentiel : éviter la privatisation des soins de santé. Ensuite, ce qui a frappé les esprits est que son large ancrage territorial est lié à la dimension de participation. En effet, l'organisation dispose d'une large couverture géographique grâce à l'implication massive de bénévoles au niveau local. Les activités syndicales sur le terrain sont financées par les cotisations des membres mais les alliances internationales sont également importantes, en particulier pour financer l'action politique qui est très forte. Cette action politique est d'autant plus importante que beaucoup de Philippin·nes ont peur de se syndiquer. S'ils le font, c'est par militantisme, ce qui est particulièrement subversif.

Au terme de ce parcours qui nous a permis d'analyser sept initiatives sur base des critères de l'économie sociale et solidaire, nous avons pu épingler un nombre certain d'éléments inspirants et subversifs pour repenser les services de demain en nous décalant de la logique néolibérale. Le constat le plus enthousiasmant étant sans aucun doute que ces initiatives, pour fragiles qu'elles puissent apparaître, n'ont rien d'utopique ni de nostalgique : elles sont bel et bien en cours. ●



**ANNE-FRANCE MORDANT**  
est chargée d'étude à la FTU.

**En faisant émerger une parole collective ces actions contribuent à opposer un contre récit au narratif dominant.**

## SENS ET ENJEUX D'UN COMMUN À RECONSTRUIRE

# Comment la crise des services publics met en question notre désir de démocratie

**Le désir de démocratie est-il une évidence ? Nos institutions n'y prédisposent guère, au risque de leur propre déliquescence. Citoyennes et citoyens sont en effet largement expropriés du droit à la délibération. Penser le devenir des services publics nécessite d'ouvrir une perspective nouvelle, en partant du principe que ce qui concerne tout un chacun doit être discuté et décidé par tout le monde et que le désir de démocratie est à cultiver, partout et tout le temps.**

## Un désir qui ne va pas de soi

Permettez-moi de partager un sentiment personnel à l'entame de ce texte. Il m'arrive d'être frappé par le fait que dans nos luttes et nos slogans au sein du MOC, tout semble se passer comme s'il était évident que les services publics sont une bonne chose, une chose utile, juste, désirable, à défendre voire à étendre. Je n'ai pas ici

l'intention de remettre en cause le fait que les services publics sont utiles, justes, désirables, à défendre et à étendre ; mais bien de remettre en question ce caractère d'évidence qui semble constituer l'arrière-fond de nos actions et nos croyances, à nous ici, dans ce mouvement social.

À cette évidence je voudrais opposer l'idée que le *désir de services publics n'est pas donné* ; et a fortiori que n'est pas donné le désir d'être prêt à lutter pour leur défense ou leur extension. Que si nous luttons en présumant ce désir comme étant déjà donné, nous manquons une partie de notre mission. Et à qui me concéderait que « certes pour les autres, les "citoyennes lambda", ça ne va peut-être pas de soi, mais pour nous ici, quand même... », j'inviterai à un travail d'introspection lucide et critique, fort de la conviction que si ce désir ne va pas de soi, c'est sans doute pour des raisons objectives et collectives, qui ne peuvent pas ne pas nous affecter aussi. Ces raisons tiennent pour une part à l'état des services publics aujourd'hui : sous-financés, bureaucratiques, impersonnels, pris dans la voie de la « modernisation » managériale qui a tout d'un fonctionnement marchand comme l'ont si bien illus-

tré Carlo Caldarini à propos des CPAS et Sébastien Robeet à propos des maisons de repos. Mais peut-être que cela tient aussi et avant tout à *ce qui est fait de nous et de notre désir de faire-démocratie*. Comme je vais essayer de le défendre ici à partir de l'idée de « commun », les services publics peuvent être considérés comme une incursion démocratique dans la sphère de l'économie où règne habituellement le capital despotique. Mais alors la crise des services publics ne peut pas être séparée de la crise de la démocratie.

Et il n'y a aucune raison de penser que nous-mêmes, militantes et militants, soyons indemnes de tout cela. Maintenir intact un désir de démocratie dans un contexte qui assure les conditions de sa violation permanente requiert de l'individu un penchant idéaliste pour l'utopie qui n'est pas donné à tout le monde. Or, même si on en a bien besoin, on ne fait pas de politique uniquement avec des héros et des héroïnes idéalistes.

## Vous avez dit « services publics » ?

Nous pouvons entendre par « service public » au sens large toute « activité d'intérêt général assumée ou assurée par une personne publique »<sup>46</sup>. Dans le paysage institutionnel belge, le CRISP définit le service public comme : « Activité exercée directement par l'autorité publique (État, Communautés ou Régions, communes...) ou sous son contrôle dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général »<sup>47</sup>. Le terme peut recouvrir toutes les prestations, tâches ou ressources qui sont prises en charges, organisées et assurées par un organisme public ou une autorité commune au nom de l'intérêt général. La nature et la circonscription exacte de cette autorité est ici laissée volontairement floue : il peut s'agir de l'État, d'une institution pa-

rastatale, ou encore d'une collectivité régionale ou locale. À l'échelle locale, il est même possible d'envisager des formes non-étatiques de services publics, dans des formes d'autogestion collective de certains biens ou services. L'essentiel réside avant tout en ce que, dès lors qu'elle devient l'objet d'un service public, la « chose » en question se voit arrachée aux contingences d'une gestion dans le cadre du marché et de l'initiative privée, et se voit prise en charge par une institution gérée par une collectivité politique. Cette

**Entre garantie des droits et contrôle de sa population, les services publics sont pris dans la même tension que l'État qui les organise.**

prise en charge peut avoir lieu pour garantir la continuité, l'accessibilité, la qualité ou encore l'égalité face à un service que le marché n'est pas considéré comme capable de garantir (pour des raisons de rentabilité, d'échelle, etc.). Ceci donc, au nom d'un supposé « intérêt général » ou « bien commun », dont la définition constitue un enjeu politique essentiel pour les sociétés, et un objet de conflit idéologique irréductible dans les démocraties. →

→ Dans un numéro de la revue *Anthropologie et société* de 2020 consacré aux services publics, les anthropologues Ghislaine Gallenga et Caroline Hervé écrivent :

*Que ce soit au sein des sociétés américaines ou européennes, dans des contextes post-soviétiques ou postcoloniaux, du côté des agents gouvernementaux ou des groupes minoritaires, les individus expriment fortement leur attachement aux services de l'État, mais en même temps ils accablent celui-ci de tous les maux : les services publics coûtent cher, ils sont inefficaces, ils sont insuffisants, les fonctionnaires ne travaillent pas assez, l'argent public est mal investi, etc. Au même moment, on demande plus d'entreprises publiques, plus de moyens donnés à l'hôpital, à la prison, à l'école, et la continuité de ces services dans les communautés éloignées des grands centres administratifs<sup>48</sup>.*

Or si les services publics font l'objet de discours et d'affects aussi contradictoires, cristallisant selon les auteures «lieux communs et incompréhensions», c'est pour une raison fondamentale.

*Les services publics recouvrent en effet deux dimensions qui s'entrechoquent. Ils sont à la fois des instruments de l'État, lui servant à gouverner et à contrôler les populations dont il a la responsabilité, et ils représentent également une institution sociale garantissant la préservation de droits collectifs souvent acquis à la suite de longues luttes. Ils sont en ce sens des lieux de négociation et de tension des sociétés contemporaines<sup>49</sup>.*

Entre garantie des droits et contrôle assujettissant de sa population, les services publics sont pris dans la même tension que l'État qui les organise. Or l'État de droit

moderne est inséparablement à la fois une méta-institution garante d'un traitement égal des individus face à la loi par-delà l'arbitraire ou les particularismes locaux et communautaires, mais aussi une grande machine techno-bureaucratique impersonnelle. C'est pourquoi la domination de l'État sur ses sujets ne peut faire l'objet d'une adhésion qu'à certaines conditions – toujours précaires – de légitimation tenant non seulement à une forme d'efficacité des dispositifs publics, mais, de plus en plus, au processus qui régit leur institution, leur fonctionnement et leur gestion collective – et à la place qui est laissée aux citoyen·nes et usager·ères dans ce processus. Et c'est ici que la perspective d'une refondation ambitieuse et offensive des services publics rencontre la proposition du «commun».

*De toute évidence, la notion de «service public», et par extension celle d'«intérêt général», mène à se questionner sur celle de «commun», qui est reprise aujourd'hui dans de nombreux travaux. La redéfinition du service public, appréhendé à travers les représentations que les individus s'en font, permet en effet de comprendre la manière dont les sociétés se représentent les besoins collectifs et les modalités par le biais desquelles les individus se (ré) approprient le bien commun<sup>50</sup>.*

### **Le commun comme principe démocratique**

Le thème du «commun» apparaît depuis quelques dizaines d'années comme un véritable slogan transversal au sein de différentes luttes altermondialistes, écologistes, sociales, culturelles et économiques. Dans de multiples lieux et pratiques de résistance à travers le monde, le principe du commun est invoqué et mis en pratique par une grande diversité d'acteur·ices. Il est ainsi

mobilisé contre les vagues néolibérales de privatisation, d'appropriation, voire de pillage et de destruction survenant dans des champs aussi disparates que l'environnement, les espaces naturels, l'accès aux ressources, les services publics, l'espace urbain, le logement, la culture ou encore la connaissance. Je voudrais reprendre ici quelques éléments de la définition du commun que Pierre Dardot et Christian Laval ont proposé en 2014 – une redéfinition qu'ils ont construite dans le but de révéler la nouvelle forme de «rationalité commune» à l'œuvre au sein de diverses luttes contemporaines<sup>51</sup>.

Selon Dardot et Laval, le commun est à l'œuvre dans toutes les pratiques sociales au sein desquelles ce qui prime n'est pas l'appartenance à une communauté définie d'avance (en termes d'identité, d'origine, de patrimoine, de compétence ou d'expertise), mais la co-participation à une activité collective et démocratique. Contre la généralisation néolibérale de logique de la concurrence, mais aussi contre la logique identitaire d'exclusion xénophobe, le commun oppose un principe de coopération

radicale : *quiconque est concerné par une situation sociale donnée doit pouvoir participer au processus de décision, et ainsi jouir de droits autant que de devoirs face à la chose décidée en commun.* Le commun consiste ainsi avant tout en un principe démocratique à la fois simple et radical : ce qui concerne tout le monde doit être discuté et décidé par tout le monde.

Ce principe a une valeur très générale, et peut s'appliquer potentiellement à l'ensemble de la vie collective. Dardot et Laval écrivent en ce sens :

*La politique du commun (...) met en acte une exigence démocratique à la fois généralisée et cohérente : c'est littéralement «partout», dans tous les domaines, que les hommes agissent ensemble et doivent avoir la possibilité de participer aux règles qui les affectent, au gouvernement des institutions dans lesquelles ils œuvrent, vivent, travaillent. Une telle politique (...) doit traverser tous les niveaux de l'espace social, depuis le local jusqu'au mondial en passant par le national<sup>52</sup>.* →

**Le commun consiste ainsi avant tout en un principe démocratique à la fois simple et radical : ce qui concerne tout le monde doit être discuté et décidé par tout le monde.**

→ Notons bien que le commun, tout comme le principe démocratique dont il se revendique, n'est pas à entendre dans le sens d'une forme de gouvernement déterminée, avec ses institutions, ses modes de gouvernance et ses répartitions de pouvoir fixées (comme celles par exemple que l'on associe spontanément à la démocratie parlementaire représentative propre aux «démocraties occidentales»). Il s'agit bien plutôt d'un *principe générique* qui pose, en amont des institutions, et en amont même du processus instituant qu'il rend possible, la capacité des «n'importe qui» à décider sur les affaires de la communauté, indépendamment de tout «titre» ou «compétence» à faire valoir pour gouverner<sup>53</sup>.

S'il est un principe général et en un sens relativement abstrait, le commun n'en comporte pas moins une charge critique forte, engageant dans des options politiques déterminées, notamment anticapitalistes (je reviendrai plus loin sur sa dimension anti-raciste). En effet à l'aune de ce principe de commun, on ne pourra que juger illégitime le fait que la gestion des ressources naturelles, ou les décisions prises concernant la production économique (ce qu'il faut produire, dans quelles conditions sociales et écologiques, pour répondre à quels besoins, etc.) soient réservées aux détenteurs de capitaux, ou à une

oligarchie de décideurs politiques avec leur cohorte d'experts. Au contraire, une gestion réellement «commune» des ressources et du travail doit impliquer toutes les personnes concernées dans une délibération démocratique qui rassemblerait travailleur·ses, consommateur·rices, habitant·es, usager·es, bénéficiaires, pourvoyeur·ses de fonds, etc. Le commun noue ainsi ensemble une exigence démocratique de participation de toutes, et la revendication de *droits d'usage* collectifs qui contestent la logique libérale de la propriété qui, elle, réserve le pouvoir exclusif et quasi absolu de décision aux seul·es propriétaires.

*Des services publics gérés «en commun» impliqueraient dès lors une double rupture avec d'une part la marchandisation des services et leur soumission à la logique du marché, et d'autre part avec toute forme de gestion étatique technocratique top-down, au profit d'une démocratisation radicale de leur fonctionnement et leur gestion. Cela impliquerait un fort ancrage local de ces services, conçus et organisés à l'échelle territoriale la plus proche possible, c'est-à-dire en appliquant le principe de subsidiarité autant que possible<sup>54</sup>.*

#### Qu'est-ce qui peut ou doit être commun ?

Refusant de réduire le commun au concept moral du «Bien commun» ou à la notion juridique abstraite d'intérêt général, Dardot et Laval le distinguent également de la catégorie économique des «biens communs». Cette dernière expression signifie souvent que certains biens (ressources, services) auraient «par nature» vocation à être gérés par la collectivité,

à défaut de pouvoir être privatisés. À cette idée d'une production spontanée de «biens communs» donnés «tout faits» dont la nécessité d'une gestion collective tiendrait à la nature intrinsèque de certains objets en soi inappropriables (l'eau, l'air, la connaissance, l'information, etc.), Dardot et Laval opposent leur définition du commun comme principe politique global de co-obligation et de production démocratique de normes par et pour toutes les personnes engagées dans une même activité. Le commun désigne une dynamique de délibération par laquelle les personnes s'efforcent de déterminer ensemble ce qui est juste et désirable, ainsi que la décision et l'action qui résultent de cette activité collective. Le commun serait ainsi à comprendre comme désignant une activité pratique visant à instituer «du commun», qui est à faire en commun, avant d'être le nom donné aux objets ou services gérés collectivement («les communs»). «Le commun n'est pas un bien [...] Il est le principe politique à partir duquel nous devons construire des communs et nous rapporter à eux pour les préserver, les étendre et les faire vivre»<sup>55</sup>, écrivent-ils.

À quoi, dès lors, ce principe peut-il ou doit-il s'appliquer? *Potentiellement à tout*, parce qu'il n'est exclu ou réservé à rien en particulier. Il n'y a aucun type de biens qui seraient par nature voués à une gestion privatisée (contrairement à la thèse défendue par Hardin en 1968 sur la supposée «tragédie des communs»<sup>56</sup>); mais il n'y a pas plus de «biens communs» qui par nature auraient vocation à être gérés collectivement. *Nous n'aurons de commun que ce que nous aurons institué comme tel*. Il n'y a pas de «Bien commun» (un ensemble de valeurs supérieures intangibles auxquelles se soumettre), ni de «biens communs» en soi, ni même un «monde commun» qui serait

donné et qu'il s'agirait de préserver : parce que les communs, il s'agit de les faire, c'est-à-dire les instituer démocratiquement, à un maximum de niveaux de la vie sociale. Cela entraîne une double conséquence normative (du point de vue des valeurs de justice) : d'une part, il n'est jamais légitime de laisser la collectivité se faire exproprier ou désapproprier de ses pratiques, activités et produits au nom d'une nature sup-

### Le commun noue ensemble une exigence démocratique de participations de toutes et la revendication de droits d'usage collectifs.

posée qui imposerait par exemple la gestion de certaines ressources ou activités par le marché concurrentiel, ou par une propriété d'État verticale, techno-bureaucratique et autoritaire. D'autre part, et inversement, on ne peut jamais espérer que certains biens soient «par nature» voués à être gérés en commun : alors qu'il s'agit de ressources qui semblent par nature «communes», l'eau potable peut être privatisée, la connaissance brevetée, et l'environnement pollué, rendant par là indisponible ce «bien» que représente un environnement sain. La mauvaise nouvelle est que rien dans la vie sociale n'est par nature →



→ voué à être organisé et géré sous forme d'un service public démocratique; la bonne nouvelle, c'est que rien n'est par principe exclu d'une telle gestion. Une fois encore, nous n'aurons de commun que ce que nous aurons institué comme tel, en mettant en place des institutions de prise de décision, de droits d'usage et de co-obligation qui lient toutes les parties concernées.

Nous pouvons alors concevoir comme des formes de communs à construire tout ce que le néolibéralisme ne cesse de détruire, détricoter ou privatiser, et que nous avons à nous réapproprier démocratiquement : les ressources naturelles, la qualité de l'environnement, la sécurité sociale, les services publics... Et pourquoi pas aussi les produits du travail et la production économique elle-même, à commencer par le pouvoir de décider collectivement ce que l'on produit, comment, combien, pour quoi et pour qui : dans des formes donc de planification, mais, contrairement aux expériences des pays socialistes au XX<sup>e</sup> siècle, des formes de planification à la fois *écologique et démocratique*<sup>57</sup>.

### Le commun contre le néolibéralisme et le racisme

J'ai dit que le principe du commun, malgré sa généralité et son abstraction apparente, nous engageait par principe dans des options anticapitalistes. Il nous engage tout

aussi bien dans des options antiracistes. En effet, l'un des grands intérêts du principe du commun dans le contexte qui est le nôtre réside sans doute dans le fait qu'il se présente comme une troisième voie qui pourrait nous permettre, d'une part, d'échapper à la dynamique néolibérale du « tout au marché » qui dissout toute forme de vie collective douée de sens en généralisant le principe de concurrence et mesurant tout à l'aune du profit; et d'autre part, de s'opposer aux diverses tentations d'une régression nationaliste et xénophobe vers des formes de « communauté archaïque »<sup>58</sup>.

En effet, depuis près de 50 ans, la mondialisation néolibérale tend à s'imposer comme la seule forme de vie possible. Dans ce contexte, toute activité doit prendre place dans un contexte concurrentiel, et toute vie, individuelle comme collective, doit être pensée sur le modèle de l'entreprise qui vise à maximiser ses gains en minimisant ses coûts, et à prendre des risques en investissant ses ressources et « compétences »<sup>59</sup>. Notre époque semble en ce sens être celle d'un « *re-désencastrement* » du marché, après le ré-encastrement partiel qu'avait réussi à arracher le mouvement ouvrier dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle (je reviendrai sur ces notions plus loin). Selon ses promoteurs néolibéraux, une telle extension de la logique marchande à toutes les sphères de l'existence et sur l'ensemble de la planète serait censée unifier et

pacifier l'humanité. Une fois levées toutes les barrières légales, toutes les frontières, toutes les réglementations sur les ressources ou les conditions de travail qui entraveraient la circulation des flux de capitaux, de marchandises et de travailleur·ses, les individus et les peuples seraient supposés créer spontanément des liens durables et pacifiques, en suivant leur propre intérêt économique. Le marché mondial libre serait même consubstantiellement lié à la démocratie – démocratie dès lors dite « démocratie libérale », et entendue dans le sens restreint de démocratie représentative<sup>60</sup>. Mais, on le voit aujourd'hui, le marché et la concurrence, loin de parvenir à produire un « monde commun », semblent au contraire signer la victoire d'un monde profondément inégalitaire, déchiré de multiples dominations et conflits entre blocs géopolitiques autant qu'au sein des sociétés et États, incapable même de garantir un avenir écologiquement soutenable pour les vivants.

Le comble du malheur de notre époque réside dans le fait que, en réaction à cette atomisation du collectif, à la dilution de toute existence « dans les eaux glacées du calcul égoïste » (selon le mot de Marx et Engels en 1848<sup>61</sup>), nous assistons à la montée de mouvements et de gouvernements xénophobes dans de nombreux pays. Refusant la dissolution néolibérale des liens collectifs dans la concurrence marchande généralisée, cette « réaction réactionnaire » veut refonder le collectif, mais sous la forme d'une communauté de semblables rassemblés autour d'une même identité homogène (nationalité, croyance, ethnie, langue, genre et sexualité), au sein d'un ordre social inégalitaire et antidémocratique, et le plus souvent autour d'une figure de pouvoir centralisatrice investie politiquement, juridiquement, mais aussi affectivement et fantasmatiquement, de tous les pouvoirs<sup>62</sup>. Cette réaction de type fasciste apparaît

comme la tentative d'opérer un ré-encastrement autoritaire en réaction à l'entrée en crise du capitalisme libéral qui a dissous toute vie sociale douée de sens au profit de la seule rationalité marchande.

Mais j'imagine qu'il doit être assez clair pour nous ici que cette voie n'offre en fait aucune réelle alternative à la mondialisation néolibérale : elle ne fait que renforcer la lutte de tous contre tous, dressant les groupes sociaux les uns contre les autres, tout en se drapant d'une prétention « antisystème ». Alternative réelle au « système », non, mais réaction contre le système, oui, puisque c'est bien à partir des incapacités du système à se transformer radicalement, et suite à la répression des luttes et à l'étouffement des pratiques pour plus d'égalité que naît et se déploie le désir réactionnaire fascisant. Le néolibéralisme et la montée du racisme (et du sexisme) forment ainsi un véritable couple infernal de contraires qui font système et ne cessent de se renforcer mutuellement dans une spirale mortifère.

C'est précisément face à l'urgence de rompre avec ce couple infernal que le commun se présente comme une alternative prometteuse. Une alternative qui, comme le rappelle Bruno Frère, se cherche et s'invente déjà en acte dans des luttes concrètes. C'est que le commun n'est pas une invention théorique, mais est un principe qui s'expérimente déjà dans les mouvements sociaux, les diverses luttes et pratiques qui non seulement œuvrent à faire advenir un autre monde commun, mais mettent d'ores et déjà en place, dans leurs pratiques mêmes, des manières nouvelles de « faire commun ».

Ainsi, le commun permet de penser la question d'une refondation des services pu- →

**Nous pouvons concevoir comme des formes de communs à construire tout ce que le néolibéralisme ne cesse de détruire, détricoter ou privatiser.**

Ce sont carrément les relations sociales dans leur ensemble qui sont encastrées dans le système économique qui se les soumet.

→ blics non plus dans une logique de garantie de droits au prix de la mise en place d'une bureaucratie étatique, mais en mettant au centre le *processus interminable de leur institution* au profit d'un droit d'usage de toutes et tous. Si Mathieu de Nanteuil relève qu'il n'y pas ou plus de vision commune des communs, le commun de Dardot et Laval nous invite à ne pas voir là un état de désorientation à dépasser, mais plutôt à l'assumer comme *notre condition*, à embrasser et à travailler – notre condition démocratique d'interrogation permanente et de remise en cause incessante de nos propres normes. « Se reposer ou être libre » : telle est l'alternative à laquelle Thucydide nous condamnait<sup>63</sup>. La « réinstitutionnalisation de la société » dont parle Bruno Frère n'aura pas de fin.

#### Polanyi : désencastrement et subjectivité

La proposition de Dardot et Laval n'est certainement pas parfaite et mérite d'être critiquée, notamment dans leur relative incapacité à affronter suffisamment la question de l'État et de la nécessité des médiations institutionnelles d'ordre étatique. Mais là où elle m'intéresse le plus, c'est dans la question qu'elle pose malgré elle, qu'elle pose sans la traiter explicitement : la question de la *production collective de subjectivité, c'est-à-dire du désir de faire du commun*. Permettez-moi de refaire un petit détour par Polanyi pour explorer cette idée.

Pour l'auteur de *La grande transformation*<sup>64</sup>, l'encastrement désigne l'état d'une société au sein de laquelle les pratiques économiques de production et d'échanges ne fonctionnent pas en autonomie, c'est-à-dire en suivant la seule norme de la « rationalité économique » propre à ce champ, mais sont soumises à d'autres normes et institutions sociales, par exemple reli-

gieuses, politiques, etc. Dans une société encastrée, le système économique est régi et géré en fonction de mobiles non économiques ; bien plus, on pourrait même aller jusqu'à dire qu'il n'y existe à proprement parler pas de sphère économique distincte des autres champs du social, et particulièrement de la politique.

Avec le processus de « grande transformation » de la modernité capitaliste culminant au XIX<sup>e</sup> siècle, nos sociétés ont connu un processus de *désencastrement*. Le marché devient auto-régulateur. L'économie se met à fonctionner selon ses propres normes – qui en dernière instance est la norme de la production de profit par la marchandisation de tout ce qui existe (en particulier la terre, la monnaie et le travail humain). Mais l'économie ne se contente pas de s'autonomiser des autres champs : elle va devenir l'instance dominante de la structure sociale. Alors non seulement l'économie n'est plus encastrée dans des relations sociales non-économiques, ni régulée par une logique non-économique, mais ce sont carrément les relations sociales dans leur ensemble et les autres formes de rationalités qui sont encastrées dans le système économique qui se les soumet. *Alors advient cette forme inouïe de société humaine où ce n'est plus la pratique économique qui se voit justifiée par sa capacité à répondre adéquatement à des besoins socialement et politiquement définis et exprimés, mais c'est au contraire toute décision politique, toute loi, et même toute forme de vie humaine qui se voient en dernière instance jugées dans leur capacité ou non à générer du profit.*

Or pour Polanyi, le désencastrement a produit des formes de subjectivités qui lui correspondent : « Une économie de marché ne peut exister que dans une société de marché », écrit-il, et on voudrait ajouter : →

→ n'existe que par et pour des sujets de marché. Comment sont caractérisés ces sujets du marché? Polanyi écrit : « *ce n'est que dans le cadre d'une économie de marché généralisée, c'est-à-dire d'un système interdépendant de marchés autorégulés, que les motivations humaines se réduisent aux deux seuls mobiles de la peur de mourir de faim et*

**Le désir de faire  
démocratie n'est pas  
donné. il est affaire  
de construction.  
Il peut se faire,  
se défaire; être cultivé  
ou détourné, grandir  
ou s'assécher.**

*de l'appât du gain monétaire*»<sup>65</sup>. L'économie de marché est une «immense accumulation de marchandises» (pour paraphraser Marx<sup>66</sup>), mais aussi et en même temps une économie de la rareté, de la privation et de l'angoisse. Or, pour Polanyi, des sujets de marché qui pensent, vivent et sentent à l'aune de la rationalité marchande, obsédés par la peur de manquer et le désir du toujours-plus, ne peuvent pas être des sujets démocratiques (nous y reviendrons).

Il faut méditer cette idée de Polanyi pour s'efforcer de rester sensible à cette chose anthropologiquement inouïe qu'a été le désencastrement capitaliste, pour continuer à faire vivre la possibilité de *collecti-*

*vement devenir autre*; nous rendre sensible à l'ampleur de cette catastrophe, mais aussi à son caractère contingent, susceptible d'être nuancé et limité, voire réversible. C'est en effet l'une des manières de penser les grandes conquêtes des deux siècles du mouvement ouvrier : à savoir que ce que le mouvement ouvrier a fait avec l'institution du droit du travail, de la sécurité sociale et des services publics, c'est une démarchandisation (plus ou moins poussée) de tout un tas de sphères, de champs de la vie sociale, qui ont été arrachées à la logique du marché, pour être régies par des normes établies politiquement. Une forme de ré-encastrement, donc.

Mais attention. Si le désencastrement capitaliste signe l'impossibilité d'un contrôle démocratique de l'économie, encastrement ne veut pas pour autant en soi dire démocratie, loin de là. Les formes d'encastrement peuvent être et ont souvent été dans l'histoire humaine non démocratiques, autoritaires, centralisées ou non, plus ou moins violentes, etc. Ce fut le cas de nombreuses formes d'organisation de sociétés humaines hors de la modernité occidentale capitaliste. Et pour Polanyi c'est aussi bien ce qui se joue dans le fascisme, le nazisme et le stalinisme : des tentatives de ré-encastrement violentes et autoritaires en réaction au désencastrement du capitalisme libéral. Aujourd'hui encore le succès grandissant de l'extrême droite doit se comprendre comme la conséquence de l'entrée en crise d'un système économique incapable de faire face à ses impasses, et qu'il devient alors tentant de réencastrent de force et dans la violence. Ce succès de l'extrême droite n'est donc pas explicable par la seule présence de grands esprits manipulateurs qui parviennent à instrumentaliser une situation de crise; ce que Marc Maesschalck appelait l'«effet Hitler»

lors de la Semaine sociale de 2021, avant d'ajouter : «C'est surtout le manque de réponse collective et la défaillance des institutions intermédiaires de la société civile à remplir leur rôle de vigilance qui conduit à renforcer les options idéologiques les plus désastreuses»<sup>67</sup>. Face à l'incapacité du système à se transformer, répond un désir et un délire de toute-puissance et de maîtrise, qui s'exprime par un désir de maîtrise et de mise à mort de l'autre : «à l'impuissance répond une politique de surpuissance»<sup>68</sup>.

Mais c'est dire combien ce qu'on nomme symptomatiquement la montée de l'extrême droite et qui est en réalité le processus de fascisation en cours de nos institutions<sup>69</sup>, s'inscrit dialectiquement dans le fil du désencastrement capitaliste, auquel il «réagit» de façon réactionnaire, et *d'une façon rendue d'autant plus facile que la société, dans toute son épaisseur normative, a déjà été détricotée par le marché libéral*. Aux antipodes de la thèse idéologique selon laquelle le libre marché serait la forme économique adéquate à la démocratie politique, Polanyi montre comment *l'autonomisation de la sphère marchande produit une déliquescence à la fois institutionnelle et subjective, affective même, qui est l'inverse d'un processus de démocratisation de la société, et qui peut conduire, une fois la crise inévitablement arrivée, à des véritables processus de fascisation*.

**Cultiver le désir de démocratie  
contre la passion de l'inégalité**

Si je devais résumer en une phrase cette idée qu'il me semble essentiel de garder en tête, comme outil d'analyse des processus en cours aussi bien que comme boussole pour l'orientation de nos actions, ce serait la suivante : *le désir de faire démocratie n'est pas donné*. Il est affaire de construc-

tion. Un tel désir peut se faire et se défaire, être cultivé ou être détourné, grandir ou s'assécher. C'est pourquoi j'invitais à l'instant à envisager l'extrême droite comme une manière de détourner et d'assécher ce désir mais dans un contexte où il est déjà gravement mis à mal par la société de marché elle-même : *une société où l'idée d'une prise en main collective de nos conditions de vie est sans cesse vidée de son sens par la domination de la rationalité marchande, et où fleurissent par conséquent des désirs réactifs qui, face aux crises en cours, demandent un changement rapide, brusque, brutal même, sur un mode non-démocratique*. Voilà la contradiction irréductible qui existe, et s'approfondit chaque jour, entre capitalisme et démocratie.

Il faut noter à quel point la voie politique autoritaire du populisme repose précisément sur une demande singulière adressée au leader charismatique : face aux grandes urgences et crises que le monde économique et politique ne semble pas capable d'affronter, concentrons dans une nouvelle figure du Léviathan personnifié tout notre pouvoir pour en faire un centre unique de décisions fortes et rapides. «Décide à ma place, prend les décisions à ma place, sois la démocratie à ma place, et mort à la démocratie s'il le faut» : voilà la demande qu'adresse le sujet populiste au leader. «Se reposer ou être libre», répondons-nous avec Thucydide.

Mais ce désir de surpuissance et d'action «virile» n'est pas seulement une fainéantise ou un désir d'abandonner l'effort démocratique : il est aussi animé par ce que Jacques Rancière appelle une *passion de l'inégalité*.

Suite à l'invasion du Capitole en janvier 2021, Rancière écrit à propos du rôle →

→ des réseaux et des « fake news » : « ceux qui colportent les fausses informations ne sont ni des naïfs qui les imaginent vraies ni des cyniques qui les savent fausses. Ce sont simplement des gens qui ont envie que ce soit comme ça, envie de voir, de penser, de sentir et de vivre dans la communauté sensible que tissent ces paroles<sup>70</sup>. Il s'agit donc dans un premier temps de ne pas interpréter l'adhésion à l'extrême droite sur le mode de l'ignorance, de la tromperie, du mensonge ou de la méconnaissance.

Mais il ne s'agit pas non plus de réduire cette adhésion à la seule détermination strictement socio-économique, selon la thèse du « vote de ras-le-bol » du « petit peuple » malmené par la mondialisation, rabâchée sur les plateaux télé complaisants (dont les dernières élections françaises en juillet 2024 nous auront redonné un énième spectacle). Rancière poursuit en effet :

*Le peuple de Trump n'est pas l'expression de couches sociales en difficulté et à la recherche d'un protecteur. C'est d'abord le peuple produit par une institution spécifique où beaucoup s'entêtent à voir l'expression suprême de la démocratie : celle qui établit un rapport immédiat et réciproque entre un individu censé incarner le pouvoir de tous et un collectif d'individus censé se reconnaître en lui. C'est ensuite le peuple construit par une forme particulière d'adresse, cette adresse personnalisée permise par les technologies nouvelles de la communication, où le leader parle tous les jours à chacun et à tous, à la fois comme homme public et comme homme privé, utilisant les mêmes formes de communication qui permettent à chacun et à tous de dire quotidiennement ce qu'ils ont dans la tête ou sur le cœur.*

*C'est enfin le peuple construit par le système spécifique d'affects que Donald Trump a entretenu à travers ce système de communication : un système d'affects qui n'est destiné à aucune classe particulière et qui ne joue pas sur la frustration mais au contraire sur la satisfaction de sa condition, non pas sur le sentiment de l'inégalité à réparer mais sur celui du privilège à maintenir contre tous ceux qui voudraient y attenter. La passion à laquelle Trump fait appel n'a rien de mystérieux, c'est la passion de l'inégalité, celle qui permet également aux riches et aux pauvres de se trouver une multitude d'inférieurs sur lesquels ils doivent à tout prix conserver leur supériorité. Il y a en effet toujours une supériorité à laquelle on peut participer : supériorité des hommes sur les femmes, des femmes blanches sur les femmes de couleur, des travailleurs sur les chômeurs, de ceux qui travaillent dans les métiers d'avenir sur les autres, de ceux qui ont une bonne assurance sur ceux qui dépendent de la solidarité publique, des autochtones sur les migrants, des nationaux sur les étrangers et des citoyens de la nation-mère de la démocratie sur le reste de l'humanité<sup>71</sup>.*

Et Rancière de résumer : « la culture de la haine n'est pas le fait de couches sociales déshéritées mais un produit du fonctionnement de nos institutions. Elle est une manière de faire-peuple, une manière de créer un peuple qui appartient à la logique inégalitaire ».

Le succès croissant de l'extrême droite ne peut se comprendre sans saisir comment est institutionnellement produit un peuple raciste, animé par un désir inégalitaire. Dans les années 30, les masses allemandes et italiennes n'ont pas été manipulées ou trompées par le fascisme, écrivaient Deleuze et Guattari à la suite de Wilhelm Reich<sup>72</sup> : elles ont désiré le fascisme<sup>73</sup>. Et plus exactement : il y a eu un processus social et institutionnel

producteur d'un certain type de désir. Aujourd'hui il y a production structurelle d'un désir similaire : celui de faire partie de la race supérieure, du sexe fort, de la classe des *winner*s et des « premiers de cordée » (Macron), le désir d'une jouissance de ses privilèges, plus ou moins réels ou fantasmés selon les cas. Toutes proportions gardées, c'est une telle logique et un tel désir inégalitaire fascinant qui tend de plus en plus à structurer aujourd'hui l'ordre social existant. Vous comprendrez pourquoi je vous invite à ne pas balayer trop vite d'un revers de la main l'idée qu'il y a du désir fascinant qui circule en chacune de nous. Non pas pour se la jouer culpabilité et grand confessionnal du Mouvement Ouvrier Chrétien, au contraire : bien plutôt pour parvenir à nous rendre sensible à ce qui est fait de nous et de nos désirs – et des moyens à mettre en place pour donner un ancrage institutionnel et collectif aux désirs autres que nous voulons cultiver.

### Redéployer les services publics : un projet extensif et intensif

Il n'y aura pas de démocratie sociale et de services publics démocratiques à la fois justes et efficaces sans un déploiement à la fois institutionnel et subjectif d'une culture démocratique. « La vie dans un vide culturel n'est pas une vie », écrit Polanyi. Le redéploiement de services publics forts pour un avenir soutenable et désirable doit se comprendre comme un projet à la fois extensif et intensif : à la fois en extension, c'est-à-dire en *étendue croissante* des champs de la vie sociale pris en charge et décidés collectivement dans une multiplicité de localismes et de confédération de « communs » (du local à l'international en passant par le national) ; mais aussi un déploiement en *intérieurité*, en déploiement dans les subjectivités, les cœurs et les esprits des citoyens : des d'un désir de *faire démocratie* – un désir que l'on ne

peut pas considérer comme un donné, une garantie. Une société de services publics capable de faire face aux transformations en cours ne sera pas une communauté composée uniquement de héros et héroïnes sacrificiels : le dans des utopies strictement locales (quoiqu'ielles aient un rôle essentiel à jouer dans la transition), mais pas non plus une société impersonnelle faite de simples dispositifs étatiques ou publics fonctionnant à la rationalité « en finalité »<sup>74</sup> et qui pourraient se passer d'une culture collective du décider et du faire-pouvoir ensemble.

C'est après tout la conviction qui est la base de l'idée même de démocratie culturelle et d'éducation permanente, si vivante au sein du MOC : pas de démocratie culturelle sans culture démocratique, sans un art collectif de cultiver la démocratie, et de *cultiver le désir de faire démocratie*. Un mouvement social avec une dimension d'éducation permanente au cœur de sa mission se doit d'être à la recherche de toute forme d'expression d'un désir de transformation des structures qui assujettissent nos vies à des logiques de domination qui nous séparent de nos puissances d'agir et de penser en commun. Il s'agit d'œuvrer à l'identification, à la multiplication et à l'alliance entre ces « nœuds » de la vie quotidienne où est en jeu un désir de refuser la condition qui nous est faite, de ne pas consentir à des demandes de pacification d'ordre gestionnaire réformiste dans les limites de l'existant, et de faire naître, à chaque fois, dans chaque lieu, pour chaque enjeu, un désir de maîtrise collective sur nos conditions d'existence, placé sous le signe de l'égalité. ◉



# Oser un ambitieux projet postcapitaliste, avant-gardiste et internationaliste !



**ARIANE  
ESTENNE**  
est présidente  
du MOC

**Aux effets de plus en plus tangibles des crises qui s'enchevêtrent, la réponse politique ne peut pas s'arc-bouter sur le dogme obsolète de l'austérité. Elle doit au contraire œuvrer à consolider le socle des acquis sociaux pour pouvoir y prendre appui et nous projeter dans le monde de demain.**

**1**

944-2024 : Cette année, nous pourrions célébrer les 80 ans de l'Institution de la sécurité sociale. Nous aurions des raisons de le faire, tant la Sécurité sociale a généré, jusqu'aujourd'hui, de réels progrès d'égalité. Certes, d'autres conquêtes sociales sont encore indispensables, notamment l'individualisation des droits, à commencer par l'urgente suppression du statut de cohabitant·e.

Nous aurions cependant des raisons d'être inquiet·es, tant la droitisation du champ politique ici, en Europe et dans le monde comporte de menaces pour ce modèle, notamment à l'endroit des droits les plus fondamentaux, des femmes, des étrangers, des minorités sexuelles. Nous aurions des raisons de douter, tant la notion de progrès est interrogée depuis, notamment par l'évidente nécessité d'une métamorphose écologique de l'économie.

Nous aurions aussi des raisons d'espérer, tant il est devenu évident que de nouveaux progrès doivent être conquis, en dépassant les cadres de l'État providence national, conçu à l'époque, en 1944.

Je vais donc vous parler d'un monde qui prend fin, mais surtout du monde de demain à construire. J'articulerai mon discours autour de ce virage qui s'impose : d'abord comment prendre toute la mesure de la fin de ce monde, dont il faut quitter la route; ensuite comment préfigurer et travailler au monde de demain, donc à une nouvelle route, à emprunter dès que possible, à faire naître démocratiquement.

## Un monde en perdition

Depuis des années et notamment au fil des semaines sociales qui ont égrené mon premier mandat, nous avons mis en évidence les crises multiples, profondes, enchevêtrées qui ont secoué notre façon d'appréhender la vie en commun : crise démocratique, crise écologique, crise migratoire.

Désormais, leurs effets sont plus tangibles encore : le dérèglement climatique est perceptible par chacune et chacun, la transition vers une économie respectueuse de l'environnement est constamment remise en cause, le doute sur la démocratie se généralise, l'Europe forteresse («Frontex») est chaque jour plus hostile à l'accueil des exilés : l'adoption du pacte migratoire par le parlement européen, le 10 avril dernier, en est une nouvelle démonstration. Le vote d'extrême-droite prospère alors comme l'illusion d'une réplique à ces diverses menaces et impuissances.

Plus préoccupante encore, l'extrême-droitisation du champ politique consacre l'alignement des autres forces politiques sur les principes néo-conservateurs et sur les valeurs du populisme : priorité nationale, protectionnisme et fermeture identitaire.



→ Le défi qui nous attend est de parvenir à nous projeter dans un monde tout à fait différent certes, et fondamentalement démocratique, même s'il passera, à n'en pas douter, par une déstabilisation de nos structures les plus fondamentales.

### Des points d'appui antisismiques

Dans ce monde prochain, difficile encore à imaginer et à anticiper, il faut donc commencer par consolider des points d'appui, comme lorsque l'on construit des structures antisismiques. Celles-ci pourront nous permettre de faire face aux secousses, en maintenant, en garantissant, en amplifiant nos mécanismes de solidarité et de justice.

D'un côté, nous avons les points d'appui historiques du mouvement ouvrier, à savoir évidemment le droit du travail, la sécurité sociale et les services publics. On pourrait dire qu'ils représentent les fondations de notre bâtiment, mais la question est de savoir s'ils résisteront au séisme en cours et aux suivants ? Plusieurs interventions de ces deux journées peuvent nous amener à penser que non... Nos fondations tremblent.

D'un autre côté, pour affronter l'ampleur des nouvelles secousses, et faire face aux bouleversements déjà actuels, des approches différentes doivent s'ajouter, pour rendre la structure plus résiliente, et notamment, en support, les bases du dernier congrès du MOC, à savoir ses lignes d'action postcapitaliste, avant-gardiste et internationaliste.

Essayons de nous projeter : quelles formes et forces prendraient le droit du travail s'il devenait postcapitaliste ? Quelle forme prendrait une sécurité sociale qui deviendrait avant-gardiste ? À quoi ressembleraient des services publics qui seraient pensés dans une perspective internationaliste ? Ou encore le droit à un emploi socialement et écologiquement durable ? Une sécurité sociale active contre les nouveaux risques psycho-sociaux, l'hyperconnectivité et capable de rencontrer les demandes d'autonomie, notamment des personnes âgées ? Enfin des services publics réélargis à une obligation de service, inclusif, hors du cadre marchand et national ?

Je vous laisse imaginer, mais pas seulement... Nous devons faire plus qu'imaginer et être offensifs, en construisant le rapport de force (c'était d'ailleurs aussi l'objet de notre stratégie validée en Congrès).

Rien ne sera possible sans une action associative, puissante et libre. Non seulement, c'est cette action associative qui fonde, accompagne et permet la pérennisation de notre triptyque : droit du travail, sécurité sociale et services publics. Mais c'est aussi l'action associative qui crée les rapports de force pour obtenir les indispensables transformations des fonctions collectives, ainsi que leur élargissement et leur financement.

Et tout ceci ne peut reposer que sur un seul référentiel : celui des droits humains. Il ne peut y en avoir d'autre : l'égalité en dignité et en droit de tous les êtres humains est, et doit rester le socle, le garde-fou qui guide nos politiques publiques, le seul et unique cap, notre grammaire politique. Or, quand on parle de droits humains, la première chose qui vient à l'esprit est évidemment notre politique migratoire : indigne, indécente.

Tous les points d'appui cités sont fondamentaux, mais ils doivent s'inscrire dans une perspective plus large, pour continuer à jouer leur rôle de structures antisismiques demain, y compris au niveau local. « Penser les institutions de demain », comme nous y invitait Bruno Frère ce matin. Alors, comment financer ces fonctions collectives dans le contexte budgétaire actuel, me direz-vous ?

### Refuser le dogme budgétaire dépassé

Notre réponse est claire et forte : il nous faut refuser et résister fermement au dogme de l'austérité. Pourquoi ne pas investir de façon ambitieuse dans un plan de relance sociale et écologique à grande échelle ? L'Europe pourrait donner le ton d'une politique sociale et démocratique concentrée sur l'accueil migratoire, le droit à un travail, on l'a dit, écologiquement et humainement durable pour tous, ainsi que l'instauration d'une norme européenne de protection sociale.

C'est pourtant dans le sens inverse que le parlement européen a choisi de se diriger en votant la révision des règles budgétaires européennes : le sens de la réduction du rôle de l'État et de la remise en vigueur de règles budgétaires d'inspiration néolibérale. Nous redisons fermement qu'il n'y a pas de fondement économique à ces restrictions, qu'il s'agit uniquement d'un accord idéologique. Ce carcan répond à une conception du passé.

Nous disons, au contraire, que le refinancement de toutes nos fonctions collectives est essentiel, sans quoi il manquera indubitablement de moyens pour l'éducation, pour la santé, pour la culture, pour le social. C'est pourquoi nous devons investir massivement dans des politiques publiques qui anticipent l'avenir, et les crises qui sont déjà là.

Aux progressistes, à nous, d'inverser le raisonnement et de montrer que ces investissements publics doivent être perçus aujourd'hui comme des mesures d'économie, car, comme de très nombreuses études le montrent, c'est bien l'inaction, qu'elle soit climatique ou sociale, qui coûte cher. Rendons, une fois pour toutes, le discours de l'austérité obsolète et assumons ensemble de préparer l'avenir.

À la place, mettons en œuvre une réforme fiscale globale, qui ne pourra plus être « budgétairement neutre ». Il faut augmenter les recettes et stopper l'hémorragie, en particulier en ce qui concerne nos trois points d'appui, élargis et renforcés.

Les investissements publics doivent être perçus comme des mesures d'économie. C'est l'inaction qui coute cher.

→ En Belgique aussi, le refus de l'austérité, accolé à la justice fiscale, seront au centre des négociations des différents accords de gouvernement. Ce sera sur ces enjeux que se formeront ou pas des majorités progressistes.

#### Conclusion

Notre seul espoir se situe aujourd'hui dans la démocratie à faire ensemble. De tous côtés, les citoyen·nes nous disent qu'ils ont une attente démocratique à rencontrer, une exigence même. Le désir démocratique est là, juste devant nos yeux.

Nous, les organisations sociales, les syndicats, les mutuelles, les mouvements de femmes, les organisations de jeunesse, les associations d'éducation permanente tentons de porter les enjeux de notre monde, dans la complexité, dans le temps long et dans une prise en compte systémique.

Nous attendons des responsables politiques qu'ils portent, que vous portiez, des perspectives plus longues que celles des échéances à court-terme. Il est impératif que le champ politique puisse absorber les enjeux du monde en basculement. Et pour ce faire, les formations politiques doivent, elles aussi, construire et porter une vision complexe, systémique, de long terme. On attend de vous que vous intégriez ces 3 dimensions dans chacune des politiques publiques que vous menez. À la hauteur des défis qui caractérisent notre futur proche : sortir du tout au capitalisme, accompagner les attentes inclusives portées par les groupes dominés, garantir la dignité dans l'accueil de tous.

Cela signifie sortir des effets d'annonce, des imprécations, des logiques électoralistes et prendre vos responsabilités... comme des hommes et des femmes d'État.

Avec évidemment un focus immédiat et essentiel sur Gaza : revendiquer un cessez-le-feu, l'arrêt des massacres, est bien la moindre des choses. Nous devons ici aussi, travailler à beaucoup plus long terme et reconnaître l'État palestinien, comme l'Espagne envisage de le faire.

Vous l'aurez compris, nous devons aujourd'hui prendre la bonne mesure, la juste mesure des bouleversements à venir, et en être à la hauteur, en anticipant, préparant et finançant ces transitions qui s'imposent à nous.

Il est temps de reformuler notre accord de solidarité, de façon plus large et encore plus ambitieuse que celui de 1944, et d'ajouter à la justice sociale les indispensables dimensions de justice fiscale, de justice climatique et de justice migratoire.

En d'autres termes, osons, un ambitieux projet postcapitaliste, avant-gardiste et internationaliste ! ●

## FACE À LA MARCHANDISATION

# Repenser nos services comme des espaces de luttes et d'expérimentation

En prenant pour thème le devenir des services non marchands, la semaine sociale du MOC de 2024 proposait d'une part d'aborder les logiques qui participent à leur fragilisation, d'autre part de s'intéresser à des formes de résistance et à des initiatives de services qui nous rappellent par ailleurs le potentiel instituant historique du monde ouvrier et associatif.

**S**uite à son enquête menée auprès de 145 CPAS en Wallonie et à Bruxelles, Carlo Caldarini met en lumière trois problématiques qui fragilisent l'institution : une surcharge structurelle liée à l'augmentation des bénéficiaires et de leurs besoins ; un sous-financement doublé d'inégalités entre communes riches et pauvres ; une bureaucratisation et une technocratisation des tâches. Ces pressions génèrent une violence institutionnelle, autrement dit ils traduisent un désengagement de l'État au profit d'une logique managériale destructrice. Les travailleuses et travailleurs sociaux, réduits à des gestionnaires de dossiers, subissent une déshumanisation de leur mission. C'est pourquoi Carlo Caldarini conclut en rappelant l'urgence de reconnaître et de valoriser le rôle crucial des CPAS, véritables piliers de solidarité dans une société de plus en plus inégalitaire.

Cette dérive managériale se manifeste aussi dans le secteur des maisons de repos, où, comme le souligne Sébastien Robeet, la quête de rentabilité compromet l'accessibilité et la qualité des soins. L'exemple des maisons de repos privées, souvent financées par des fonds publics, illustre cette dérive, avec des bénéfices extrêmes pour les multinationales au détriment des résident·es et des travailleur·ses. L'influence des règles européennes et de cette logique néolibérale engendre un système à deux vitesses, où les plus vulnérables sont les premiers lésés. Face à cette situation, il est crucial d'inverser les priorités en plaçant la justice sociale et l'égalité d'accès aux soins au centre des politiques publiques. C'est ce que proposent des alliances comme la Coalition Santé, qui s'engagent afin de tendre vers un modèle de santé solidaire et non marchand.

Afroditi Maravelaki, quant à elle, évoque les ravages des politiques néolibérales imposées à la Grèce, État membre de l'UE, notamment à travers la privatisation d'Olympic Airways, qui a non seulement dégradé les conditions de travail des salarié·es, mais a également augmenté « le coût de la vie » pour la population. Elle dénonce la criminalisation des travailleur·ses et l'idéologie qui justifie la privatisation des services publics au nom du capital. La Grèce, frappée par des décennies d'austérité et de soumission aux créanciers internationaux, fut assurément un terrain d'expérimentation pour la Troïka. Pourtant, malgré la destruction sociale, la résistance renaît sous forme de mouvements sociaux et de grèves, seule voie pour envisager quelque transformation émancipatrice.

Proposant une première piste de résistance depuis l'action entrepreneuriale, Mathieu de Nanteuil explicite pour sa part que si le capitalisme repose principalement sur l'abstraction de l'entreprise, permettant aux actionnaires d'exercer un pouvoir disproportionné, l'entreprise peut néanmoins résister à cette logique en tirant parti des tensions entre conventions (industrielle, de marché, d'innovation, civique) pour construire des alternatives. Ces conflits nécessitent des régulations endogènes, qui dépassent les seules lois et luttes sociales, en remettant en question, ne fut-ce que partiellement, la domination capitaliste. Promouvoir des cadres de justice pluralistes est indispensable pour surmon-

Seules ces actions **radicales** collectives permettent de **ré-imaginer** le monde et de le transformer en profondeur.

→ ter les conflits de valeur et articuler équité et succès collectif. Cela implique d'ancrer des régulations alternatives dans la société, via des alliances entre travailleur·ses, consommateur·rices critiques et mouvements écologistes, pour construire un modèle centré sur les communs et la justice sociale.

Bruno Frère, après nous avoir rappelé la critique du capitalisme de l'école de Francfort, présente l'approche de Bruno Latour qui, avec son associationnisme, décrit comment les individus s'agrègent localement pour faire collectif sans partir d'une perspective de domination. Toutefois, cette approche sous-estime les rapports de pouvoir institutionnalisés qui structurent nos sociétés. Une approche complémentaire, inspirée de Boltanski et Castoriadis, dénonce ces institutions oppressives tout en soutenant les luttes populaires et les initiatives autogérées comme les Zad ou l'Après M. Pour Bruno Frère, seules ces actions radicales collectives permettent de réimaginer le monde et de le transformer en profondeur, en lui imposant de créer de nouvelles institutions.

Dans un autre registre, Iria Galvan dénonce la numérisation massive des services publics en Belgique, accentuée par la fermeture des guichets physiques. Ce processus engendre une perte d'autonomie pour de nombreuses personnes, notamment les plus vulnérables, telles que les personnes analphabètes ou en situation de précarité. Cette digitalisation, reposant essentiellement sur l'écrit, exclut une partie de la population et conduit à un non-recours aux droits essentiels. Face à un projet d'Ordonnance visant à numériser tous les services bruxellois sans alternative, environ 200 associations (dont LEE) se sont mobilisées pour exiger des canaux accessibles : guichets, services téléphoniques et courriers postaux. Bien que des avancées aient été obtenues, les garanties sur l'effectivité et la qualité de ces alternatives restent insuffisantes. Ce combat met en lumière la nécessité de défendre un service public inclusif, solidaire et émancipateur et contribue à remettre l'enjeu des relations humaines au cœur du débat public.

Contre cette logique de numérisation des services publics qui invisibilise des réalités sociales cruciales, l'expérience « Place à nos droits », initiée Place Bockstael à Laeken, propose une autre voie : réinscrire le travail social dans l'espace public pour retisser des liens et rendre les droits effectifs, c'est-à-dire avant tout accessibles. Place à nos droits révèle (si l'on en doutait encore) que le service public doit être réinventé, non à travers des solutions technocratiques, mais en valorisant l'expérience, l'ancrage local et l'expérimentation collective. Si l'État n'implose pas, c'est d'abord grâce au travail gratuit de milliers de citoyennes et citoyens essayant de reconstruire quelque chose comme une cité.

Dans cette même dynamique de résistance et d'émancipation, les Maisons médicales, comme celle de Limal, offrent une alternative à la marchandisation des soins, alliant santé et justice sociale. Nées d'un mouvement contestataire dans les années 1970, les Maisons médicales reposent sur des principes fondamentaux →

→ tels que l'accessibilité aux soins via le système du forfait, l'interdisciplinarité, l'autogestion et l'autonomie. La Maison médicale de Limal, comme la plupart des autres MM, considère la santé de tout être de manière holistique, crée des liens sociaux à travers la santé communautaire, autrement dit agit sur les déterminants sociaux de la santé en prenant en compte les réalités de son implantation. Face à la pénurie de soignant·es, à la précarisation croissante et à la marchandisation des soins, les MM sont plus qu'un lieu de soins, elles incarnent une vision militante en s'inscrivant dans des luttes sociales, féministes et écologiques.

S'agissant de reconstruire collectivement la cité et des services collectifs justes et équitables à partir des publics et des territoires, Jean Matthys nous invite à prendre soin autant du déploiement d'expériences que de nos représentations des services, certes dispensés mais aussi contrôlés par l'État? Le désir de démocratie inhérent à cette ambition n'est pas une évidence. À partir des travaux de Karl Polanyi, Jean Matthys rappelle aussi le mouvement de désencastrement qu'a suivi l'économie, s'extrayant de la sphère sociétale pour ensuite lui imposer ses préceptes et expropriant largement les populations du droit à la délibération. Tout l'enjeu est là : concevoir le commun selon l'idée de Pierre Dardot et Christian Laval, comme principe politique selon lequel chacun·e doit pouvoir être impliqué·e dans la décision sur tout ce qui le ou la concerne; et en même temps œuvrer à déployer ce désir de commun. Une construction permanente, à la fois institutionnelle et culturelle. On pourrait facilement se désespérer en mesurant l'écart entre les logiques dominantes qui gagnent les services comme l'ont montré Carlo Calderini, Sébastien Robeet ou encore Afroditi Maravelaki, et l'ambition de reconstruire du sens commun comme nous y invitent Ma-

thieu de Nanteuil, Bruno Frère et Jean Matthys. Mais ce serait sous-estimer la richesse et la force instituante d'une multitude de luttes, d'initiatives et d'expérimentations, illustrées lors des ateliers qui ont ainsi complété les apports d'Iria Galvan, Guillermo Koslowski, Cyril Thiémond et Béatrice Naveau. Nous en avons choisi sept, sachant qu'il en existe des centaines. Elles participent d'une ré-invention de services, les unes en réponse à des besoins spécifiques de territoires, comme les maisons multi-services ou le Bébébus; d'autres en vue de permettre une réappropriation par les citoyennes et citoyens de questions aussi fondamentales que l'alimentation ou l'énergie; d'autres encore pour co-construire des espaces sûrs et réhumanisés orientés sur les droits, comme les Espaces-droits des femmes et les Zones de droit. Ces initiatives associatives, parfois en bonne intelligence avec le pouvoir local, souvent capables de se déployer en réseaux, toujours attentives à concevoir le service comme un droit et non comme une marchandise ou une charité conditionnée, apparaissent comme autant de trouées, certes fragiles mais lumineuses et foisonnantes, dans le voile sombre de la marchandisation et de la digitalisation qui menacent les services publics et associatifs.

L'analyse de leur potentiel instituant et subversif à partir de grilles issues de l'économie sociale et solidaire étrenne le fil rouge qui guidera les deux prochaines semaines sociales. Elles constitueront avec celle-ci une trilogie dans laquelle le MOC réfléchit son rôle aux transformations sociales d'aujourd'hui : elle passera l'an prochain par la question de l'écologie populaire et de la déconstruction du cloisonnement établi entre nature et culture, avant de se tourner, en 2026, vers l'avenir d'une économie sociale et solidaire. ●

**Ces initiatives apparaissent comme autant de trouées dans le voile sombre de la marchandisation.**

# Qu'est-ce que le MOC ?

[www.moc.be](http://www.moc.be)

En Belgique francophone et germanophone, le **Mouvement ouvrier chrétien (MOC) organise l'action conjointe, commune et collective de cinq organisations sociales qui trouvent leur origine dans l'histoire ouvrière chrétienne : la CSC, la Mutualité chrétienne, Vie féminine, les Équipes populaires, et la JOC (Jeunesse Organisée et Combative).**

Le MOC est un mouvement social, progressiste, indépendant politiquement et pluraliste, qui développe un projet politique de solidarité et d'égalité par :

- L'éducation permanente (la démocratie culturelle, la démocratie économique et la démocratie sociale);
- L'action collective et la citoyenneté participative;
- La lutte contre les exclusions de toute nature.

## OPTIONS FONDAMENTALES

Les options fondamentales défendues par le MOC et ses organisations se résument autour de quatre grands thèmes :

- Assurer l'**égalité** de toutes et tous en ndant et en renforçant les droits humains fondamentaux. Dans ce cadre, le MOC dénonce et entend lutter particulièrement contre trois formes de domination : la domination capitaliste, patriarcale et raciste;
- Développer la **solidarité** par une Sécurité sociale forte et durable et par un impôt juste qui finance valablement les fonctions collectives;
- Approfondir la **démocratie** par le renforcement du rôle régulateur de l'État et la reconnaissance des mouvements et des associations volontaires;
- Promouvoir la transition juste et rechercher un nouvel équilibre mondial basé sur la paix et la justice.

## POSITIONNEMENT

Lors de son dernier congrès de 2023, le MOC a acté un nouveau positionnement qui répond aux enjeux contemporains, dans la continuité de son histoire.

Le MOC se définit à présent comme un mouvement social qui présente trois caractéristiques majeures :

- Le **postcapitalisme** : dans le contexte écologique actuel, il s'agit d'opter et de créer d'autres modes de production et de consommation, résolument postcapitalistes pour faire face aux contraintes actuelles;
- L'**avant-gardisme** : le MOC doit être visionnaire et anticiper les enjeux de demain en proposant des solutions cohérentes avec son histoire, mais aussi porteuses de nouvelles solidarités;
- L'**internationalisme** : au regard des enjeux d'aujourd'hui et de demain qui se situent, pour la plupart, à des niveaux supranationaux, le MOC doit s'organiser de façon internationale, et construire des alliances et de nouveaux réseaux d'actions, au-delà de la Belgique.

C'est dans cette triple visée que le MOC s'engage à poursuivre et renforcer l'action collective et participative.

## SERVICES

Pour remplir ses missions, le MOC s'est doté de différents services, dont les principaux sont :

- Le CIEP, Centre d'information et d'éducation populaire, pour l'éducation permanente et la formation;
- La FTU, association pour une Fondation Travail-Université, interface entre les organisations sociales et les universités;
- Les AID, Actions intégrées de développement, réseau d'associations pour la formation et l'insertion des demandeurs d'emploi faiblement scolarisés;
- Syneco, agence-conseil en économie sociale;
- WSM, ONG de coopération au développement.

Le MOC s'investit par ailleurs dans de nombreux partenariats et réseaux, qui agissent sur diverses thématiques comme le droit au logement, l'accès à l'énergie, l'accueil des réfugiés, la solidarité internationale, l'égalité entre hommes et femmes, les questions climatiques.

**1** Chiffres de l'OCDE

**2** En Wallonie, 20% des maisons de repos sont liées au secteur associatif, 25% des établissements appartiennent au secteur public (principalement aux CPAS) et 55% au secteur privé.

**3** À Bruxelles, seuls 17% des maisons de repos sont liées au secteur associatif et 22% au secteur public.

**4** Cofinimmo, une société d'investissement immobilier spécialisée dans le secteur de la santé, possède un portefeuille de plus de 100 établissements en Belgique, en France, en Espagne et aux Pays-Bas. Parmi ses actionnaires figurent des géants de la finance, comme le fonds BlackRock, ce qui témoigne a minima du caractère lucratif et spéculatif de ce secteur.

**5** L'affaire des Ehpad Orpéa a par ailleurs fait l'objet de virulentes dénonciations, entre autres dans l'excellent livre « Les Fossoyeurs, Révélations sur le système qui maltraite nos aînés » de Victor Castanet publié en 2022.

**6** La société Corian par exemple appartient au groupe Clariane en France. Ce dernier est coté en Bourse et compte plus de 1000 établissements en France, en Allemagne, en Italie, en Belgique, en Espagne et au Royaume-Uni.

**7** « Caring for the bottom line: How taxpayers subsidise profits from care home real estate », A Centre for International Corporate Tax Accountability and Research (CICTAR) Report with de support of EPSU, Juin 2023. Url : [https://static1.squarespace.com/static/636a46c59a62847f542195d2/t/649caea1b4690275d0689516/1687989934333/Cofinimmo\\_layout+FINAL3.pdf](https://static1.squarespace.com/static/636a46c59a62847f542195d2/t/649caea1b4690275d0689516/1687989934333/Cofinimmo_layout+FINAL3.pdf)

**8** CHAMAYOU Grégoire, La société ingouvernable, Une généalogie de libéralisme autoritaire, Éditions La Fabrique, Paris, 2018, 352 pages

**9** Aléxis Tsipras, discours du 8 février 2015 au parlement grec.

**10** Pour en savoir plus sur ces deux affaires, lire par exemple Marie-Laure COULMIN KOUTSAFTIS, Grèce : L'affaire Novartis, un scandale aux airs de déjà-vu, CADTM, mai 2018. Url : <https://www.cadtm.org/Grece-L-affaire-Novartis-un-scandale-aux-airs-de-deja-vu>

**11** Jean Gadrey, extrait de son blog pour la revue Alternatives économiques (voir : <http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2014/05/10/les-chiffres-dramatiques-de-l'e2%80%99austerite-qui-devaste-la-grece/>).

**12** Le « réel » désigne ici le « monde » chez Luc Boltanski, c'est-à-dire « tout ce qui advient », par opposition à la « réalité », qui relève davantage de l'ordre établi. Cf. Boltanski, Luc (2009). De la critique. Précis de la critique de l'émancipation, Paris : Gallimard.

**13** C'est le sens du groupe de recherche interdisciplinaires « Valeurs et Conflits de valeur dans les Organisations et sur les Territoires à l'Ere des Transitions » (Vaucottes, CriDIS/EOS, Institut IACCHOS), lancé en 2020. Ce groupe réunit des chercheuses et chercheurs en sociologie et management. L'une de ses hypothèses fondamentales est que la période dans laquelle nous entrons est hautement conflictuelle, que ces conflits sont essentiellement des conflits de valeur, et qu'une des tâches prioritaires de l'éthique est moins de donner du sens à nos activités que d'aider les acteurs à surmonter ces conflits.

**14** Cf. Balibar, Etienne (2013). « Exploitation », Political Concepts Conference, Brown University, Cogut Center for the Humanities, November 15<sup>th</sup>.

**15** Cf. Postone, Moshe (2009). Temps de travail et domination sociale. Une réinterprétation de la théorie critique de Marx, Paris : Fayard/Mille et une nuits.

**16** Sur le sujet, voir Boyer, Robert (2020). Les capitalismes à l'épreuve de la pandémie, Paris : La découverte. Voir également l'interview dans *Le Monde* : « Le capitalisme sort considérablement renforcé de cette pandémie », *Le Monde*, 2 octobre 2020, consulté le 23 décembre 2024. [https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/10/02/robert-boyer-le-capitalisme-sort-considerablement-renforce-par-cette-pandemie\\_6054441\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/10/02/robert-boyer-le-capitalisme-sort-considerablement-renforce-par-cette-pandemie_6054441_3232.html) L'auteur oppose le capitalisme de plateforme, porté par les firmes transnationales du numérique et de la finance, à un capitalisme régulé par les États. Il écrit : « La puissance des GAFA produit [...] sa contrepartie dialectique : la poussée de différents capitalismes d'État prêts à défendre leurs prérogatives – et leurs propres entreprises – derrière leurs frontières, dont le modèle le plus achevé est la Chine. » Sur la diversité des capitalismes, voir les travaux avant-gardistes de Hall et Soskice : Hall, Peter A. & Soskice, David (2001). *Varieties of Capitalism: the Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Londres: Oxford University Press. Voir également : Albert, Michel (1991). *Capitalisme contre capitalisme*, Paris : Fayard. L'auteur y opposait le modèle « néo-américain » et le modèle « rhénan ».

**17** Sur le sujet, voir notamment : Matias Casacuberta, Elena (2024). *Politique des responsabilités élargies des entreprises transnationales face aux limites planétaires. Vers une transition écologique juste*, Thèse de doctorat en sciences politiques, Sciences Po Paris, 30 mai. Voir aussi : Robé, Jean Philippe (199). *L'entreprise et le droit*, Paris : Que sais-je ? et (2015) *Le temps du monde de l'entreprise*, Paris : Dalloz; Ferreras, Isabelle, Malleson, Tom & Rogers, Joel (eds) *Democratizing the Corporation*, Londres : Verso.

**18** Sur le sujet, voir Fjeld, Anders & de Nanteuil, Matthieu (eds) (2024). *Marx and Europe. Beyond Stereotypes, Below Utopias*, Londres : Springer.

**19** À ce propos, voir : Atkinson, Anthony B. (2015). *Inequality. What Can Be Done?*, New York : Harvard University Press ; Piketty, Thomas (2013). *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris : Seuil.

**20** Sur le sujet, voir Parker Follet, Mary (1924). *Creative Expérience*, Londres : Longmans.

**21** Hatchuel, Armand et Segrestin, Blanche (2012). *Refonder l'entreprise*, Paris : Seuil.

**22** Sur l'économie des conventions, voir l'article pionnier : Eymard-Duvernay, François, Favereau, Olivier, Salais, Robert, Thévenot, Laurent et Orléan, André (2006). « Valeurs, coordination et rationalité : trois thèmes mis en relation par l'économie des conventions », in Eymard-Duvernay, François (dir.), *L'économie des conventions, méthodes et résultats*. Tome 1. *Débats*, Paris : La découverte, p. 23-44. Pour l'application des conventions en gestion, voir : Gomez, Pierre-Yves (2003). « Recherche en action : propositions épistémologiques pour l'analyse conventionnaliste », in Amblard, Marc (dir.), *Conventions et management*, Bruxelles : De Boeck, p. 257 -275; Taskin, Laurent et Gomez, Pierre-Yves (2015). « Articuler la théorie de la régulation sociale et l'approche conventionnaliste en gestion pour comprendre l'échec d'un projet de changement organisationnel ? Illustration par la mise en place du télétravail dans deux administrations publiques belges @GRH, n° 14 (1), p. 99-128. À propos de la sociologie de l'entreprise, on lira notamment : « La sociologie de l'entreprise à l'épreuve des transformations contemporaines » (2021). *Sociologies pratiques*, Paris : Hors-Série 1; Segrestin, Denis (2014). *Sociologie de l'entreprise*, Paris : A. Colin.

**23** Titre du livre de Michel Lallement : Lallement, Michel (2014). *Tensions majeures*. Max Weber, l'économie, l'érotisme, Paris : Gallimard.

**24** Salais, Robert (1989). « L'analyse économique des conventions du travail », in *Revue économique*, p.199-240.

Dans ce texte, Salais distingue « convention de productivité » et « convention d'emploi » : à une époque de poussée du chômage, l'enjeu était d'articuler une exigence de gains de productivité à une autre de développement de l'emploi.

**25** Cette perspective rejoint de nombreux travaux relevant des Critical Management Studies, notamment dans le champ de l'entrepreneuriat. Elle ouvre la voie à une autre manière de raconter l'entreprise. Voir notamment : Solbreux, Julie, Hermans, Julie et Pondeville, Sophie (2022). « L'approche narrative collective : conversations en échafaudage pour l'intégration identitaire des étudiants en entrepreneuriat social et durable », *Entreprendre & Innover*, n° 52 (1), p. 28-43; Germain, Olivier et Jacquemin, Amélie (2017). « Voies et voix d'approches critiques en entrepreneuriat », *Revue de l'Entrepreneuriat/Review of Entrepreneurship*, Vol. 16 (1), p. 7-18.

**26** Boltanski, Luc et Thévenot, Laurent (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris : Gallimard.

**27** Cette perspective a été présentée dans : de Nanteuil, Matthieu (2016). *Rendre justice au travail. Ethique et politique dans les organisations*, Paris : PUF et (2021) *Justice in the Workplace. Overcoming Ethical Dilemmas*, Londres : Edward Elgar Publishing. Elle a pour corollaire l'idée qu'il existe une pluralité de cadres de justice (éthique de la discussion, éthique du compromis, éthique des capacités, éthique de la reconnaissance), dont les caractéristiques ont été formulées depuis plusieurs décennies par les travaux en philosophie sociale ou en sociologie morale. Cette approche constitue le socle du cours en Sociologie du travail proposé avec Isabelle Ferreras à l'UCLouvain, au cours duquel les étudiants se voient proposer une démarche d'enquête en 7 étapes : a) problématique du travail, b) description de l'organisation, c) identification des tensions, d) analyse des conflits de valeur ou dilemmes éthiques

qui les sous-tendent, e) identification d'une « injustice cardinale », f) mobilisation d'un ou plusieurs cadres de justice, g) analyse des conditions politiques permettant à ces cadres de justice d'être effectivement mis en œuvre dans l'organisation considérée. Sur le sujet, voir : <https://moodle.uclouvain.be/course/view.php?id=3014>. Cette approche est également travaillée aujourd'hui au sein du groupe Vaucottes, notamment par Camilla Scola dans : Scola, Camilla (2023). *Valeurs et conflits de valeur dans les organisations. Le cas des contrôleurs de gestion*, Thèse de doctorat en sciences de gestion, UCLouvain, 24 mars.

**28** Selon le Baromètre de l'inclusion numérique 2022 de la Fondation Roi-Baudouin, près un Belge sur deux est en situation de vulnérabilité numérique.

**29** Collectif PUNCH – Pour un numérique critique et humain. « Créé en 2015, ce collectif composé de plusieurs acteurs associatifs et culturels propose régulièrement des conférences, ateliers, analyses sur la question de numérique ». Pour en savoir plus : <https://ep.cfsasbl.be/cycle-numerique-collectif-punch>

**30** Le Collectif Le Travail en Lutte regroupe des travailleuses sociales et travailleurs sociaux en lutte : assistants sociaux, éducatrices, infirmiers sociaux, formatrices, animateurs, bénévoles, agentes de guidance... et mène campagne contre la dématérialisation des services. Pour en savoir plus : <https://travailsocialenlutte.collectifs.net/>. Carte blanche publiée dans *La Libre* du 25 octobre 2021 : <https://www.lalibre.be/debats/opinions/2021/10/25/le-numerique-laisse-de-cote-une-partie-trop-importante-de-la-population-4N3N6R53EJHTNMHE4HKAPCKSKE/>

**31** Le comité humain du numérique – pour que le numérique s'adapte à l'humain et non l'inverse. Ce collectif est né en 2021, au sein du Front Rendre Visible l'Invisible, collectif de lutte contre la pauvreté et pour la justice

climatique. Pour en savoir plus : <https://codedunumerique.be/>

**32** Voir notamment <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/10/xenophobic-machines-dutch-child-benefit-scandal/>

**33** C'est dans ce sens que plusieurs acteurs associatifs, dont le Collectif Formation et Société, ont créé en 2015 le collectif PUNCH – pour un numérique critique et humain PUNCH – pour un numérique commun et critique », qui a produit une série de podcasts accessibles en ligne : <https://ep.cfsasbl.be/cycle-numerique-collectif-punch>

**34** « Le MOC a 100 ans. Et après ! ? Redécouvrir. Questionner. Réinventer », *Revue Politique*, coll. « Politique », n° 7, Actes de la 100<sup>e</sup> Semaine sociale du Mouvement ouvrier chrétien, 2022.

**35** Laville, Jean-Louis et Frère, Bruno. « La fabrique de l'émancipation », Seuil, Paris, 2022.

**36** Deleuze Gilles et Parnet Claire, « L'abécédaire de Gilles Deleuze », Éditions de Minuit, Paris, 1996.

**37** « Les chercheurs qui se rattachent à cette seconde perspective considèrent au contraire les agrégats sociaux comme ce qu'il faut expliquer à partir des associations propres à l'économie, à la linguistique, à la psychologie, au droit, au management, etc. », Latour Bruno, « *Changer la société, refaire la sociologie* », La Découverte, Paris, 2006, p. 13.

**38** Laville et Frère, 2022.

**39** Hache Émilie. « Ce à quoi nous tenons. Propositions pour une écologie pragmatique », *Les empêchements de penser en rond/La Découverte*, 2011 (nouv. éd. 2019)

**40** Stengers, Isabelle, « *Sciences et pouvoirs* ». Bruxelles : Éditions Labor, 1997 (réédition Paris : La Découverte, 2013)

**41** Laville et Frère 2022 cit.

**42** Boltanski Luc. « *De la critique* », Paris : Gallimard, 2009

**43** <https://www.apesm.org/>

**44** Hély Matthieu et Moulévrier Pascale. « *L'économie sociale et solidaire. De l'utopie aux pratiques* ». Paris : La Dispute. 2013.

**45** POLANYI Karl, « *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps* », Paris, Gallimard, 2009 [édition originale 1944]. L'ouvrage a permis de construire des grilles concrètes au sein du secteur de l'économie solidaire, dont témoigne l'intervention de Jean-Louis Laville dans les actes de la Semaine sociale de 2022 : LAVILLE, Jean-Louis, « *Mouvements sociaux et économie solidaire : quel dialogue pour demain ?* », in *Politique*, coll. « Politique », n° 7, Actes de la 100<sup>e</sup> Semaine sociale du Mouvement ouvrier chrétien, 2022, p. 136. Nous avons adapté cette grille pour les besoins de ces ateliers.

**46** GALLENGA Ghislaine et HERVÉ Caroline, « *Présentation. Services publics : l'État face au commun* », in *Anthropologie et Sociétés*, vol. 43, n° 2, 2020, p. 10.

**47** CRISP, « *Service public* », *Vocabulaire politique*, URL : <https://www.vocabulairepolitique.be/service-public/>.

**48** GALLENGA G. et HERVÉ C., op. cit., p. 9.

**49** Ibid.

**50** Ibid., p. 11.

**51** DARDOT Pierre et LAVAL Christian, « *Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle* », Paris, La Découverte, 2014.

**52** Ibid., p. 460.

**53** RANCIÈRE Jacques, « La haine de la démocratie », Paris, La Fabrique, 2005.

**54** Principe selon lequel une autorité ou un niveau de pouvoir donné ne peut effectuer que les tâches qui ne peuvent pas être réalisées à l'échelon inférieur ; autrement dit, la responsabilité d'une action publique revient à l'entité compétente la plus proche des personnes qui sont directement concernées par cette action.

**55** DARDOT P. et LAVAL C., op. cit., p. 49.

**56** HARDIN Garrett, « The Tragedy of the Commons », Science, vol. 162, n° 3859, 13 décembre 1968, pp. 1243-1248. Cette théorie a été démontée dès la fin des années 1980 par les travaux d'Elinor Ostrom, lauréate du « prix Nobel d'économie » en 2009 (cf. OSTROM Elinor, Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles, Paris, De Boeck, 2010).

**57** DURAND Cédric et KEUCHEYAN Razmig, « Comment bifurquer. Les principes de la planification écologique », Paris, La Découverte, 2024. Voir également Jean MATTHYS, « Qu'est-ce que l'écosocialisme ? (2). Penser une planification écologique et démocratique », Analyse FTU, 2024.

**58** LAVAL C., « Faire un monde commun ? », in *Politique*, Hors-série n° 27, « L'état de la démocratie. La 96<sup>e</sup> semaine sociale du Mouvement Ouvrier Chrétien », octobre 2018, pp. 86-91

**59** DARDOT P. et LAVAL C., « La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale », Paris, La Découverte, 2010.

**60** Il faut évidemment confronter ce discours à vocation de légitimation à la réalité des sociétés néolibérales dont les formes politiques sont bien plutôt l'objet d'une dé-démocratisation autoritaire généralisée. Le cas du Chili de Pinochet visité par Hayek est à ce titre emblématique (CHAMAYOU Grégoire,

La société ingouvernable. Une généalogie du libéralisme autoritaire, Paris, La Fabrique, 2018). Mais il n'est sans doute pas nécessaire d'aller si loin, et de simplement tourner le regard vers la France d'Emmanuel Macron dans la séquence ouverte à l'été 2024 (entre autres), et dont le fil rouge semble être le piétinement de tout ce qui ressemblerait à l'application minimale du principe démocratique – même entendu dans le sens restreint de représentatif – dans le cadre institutionnel de la Ve République.

**61** ENGELS Friedrich et MARX Karl, « Manifeste du parti communiste », Paris, LGF, 1973, p. 54.

**62** Nous retrouvons ici les trois caractéristiques fondamentales des idéologies d'extrême-droite, par-delà la diversité de leurs incarnations concrètes à travers le monde : « l'inégalitarisme, le nationalisme et le radicalisme » (BIARD Benjamin, « Décoder l'extrême droite à l'époque contemporaine », in *L'Esperlurette*, n° 120, juin 2024, p. 4).

**63** Cité dans CASTORIADIS Cornelius, « Stopper la montée de l'insignifiance », *Le Monde diplomatique*, août 1998, pp. 22-23.

**64** POLANYI Karl, « La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps », Paris, Gallimard, 2009 [édition originale 1944].

**65** POLANYI cité par ANSAY Pierre, « Karl Polanyi, la grande transformation », in *Politique*, n° 110, décembre 2019.

**66** MARX Karl, « Le Capital », Livre 1, Paris, PUF, 1994.

**67** MAESSCHALCK Marc, « Du réformisme démocratique à la refondation : quelles stratégies face aux populismes ? », in *Politique*, coll. « Politique », n° 5, Actes de la 99<sup>e</sup> Semaine sociale du Mouvement ouvrier chrétien, 2021, p. 134.

**68** Ibid., p. 139.

**69** Nous nous limiterons ici à rappeler que l'État belge a déjà été condamné plus de 7000 fois pour son non-respect des droits humains des demandeurs d'asile, et que ces condamnations répétées ne sont pas suivies d'effet. La non-application systématique de décisions de justice constitue une menace grave pour l'État de droit.

**70** RANCIERE Jacques, « Les fous et les sages. Réflexions sur la fin de la présidence Trump », AOC, 2021, URL : <https://aoc.media/opinion/2021/01/13/les-fous-et-les-sages-reflexions-sur-la-fin-de-la-presidence-trump/>.

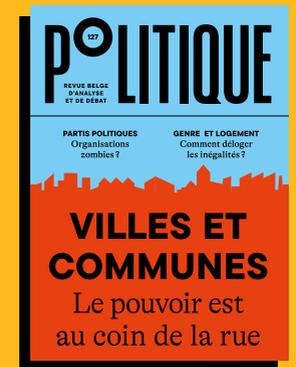
**71** Ibid.

**72** REICH Wilhelm, « La psychologie de masse du fascisme », Paris, Payot, 1998 [édition originale 1933].

**73** DELEUZE Gilles et GUATTARI Félix, « Capitalisme et schizophrénie 1 ». *L'Anti-Œdipe*, Paris, Minit, 1972.

**74** D'après le sociologue Max Weber, la modernité occidentale voit se déployer massivement une forme de rationalité dite « en finalité », dans laquelle l'acteur se rapporte à son action dans un rapport moyen-fin, choisissant les moyens les plus efficaces pour atteindre la finalité qu'il se donne, en tenant compte des conséquences prévisibles de ses actes (rationalité qui correspond à une « éthique de la responsabilité »). Prévisibilité et calculabilité sont des aspects caractérisant la rationalité en finalité qui est au cœur du système économique capitaliste mais aussi des systèmes et institutions juridiques et politiques des sociétés occidentales modernes (État, droit, administration bureaucratique, etc.). Cette rationalité se distingue notamment de la rationalité « en valeur », où compte avant tout la recherche de l'accomplissement d'une valeur (éthique, religieuse, etc.), et où n'importent pas les conséquences de l'acte en tant que telles mais la cohérence entre moyens et valeurs prônées par l'agent (« éthique de la conviction ») (cf. WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, 10/18, 2002).

Quatre fois par an, une revue belge et progressiste pour débattre et analyser les enjeux de la société contemporaine.



Comment s'abonner ?

Rendez-vous sur notre site web [www.revuepolitique.be/abonnements](http://www.revuepolitique.be/abonnements)

# 101<sup>È</sup> SEMAINE SOCIALE DU MOC

## Quels services publics et associatifs depuis nos lieux de vie, demain ?

Le moment que nous traversons est critique. L'expansion incontrôlée des marchés dissout les cultures du vivre-ensemble et nous plonge dans une « culture » du gain permanent.

Le capitalisme, dans ses mutations successives - aujourd'hui marquées par la numérisation et l'intelligence artificielle - continue d'exploiter les travailleurs et travailleuses, de piller les ressources naturelles et de désagréger les liens sociaux. Comme l'écrivait Karl Polanyi, cette dynamique d'accumulation effrénée dissout les structures sociales, transformant les individus, leur travail et même la nature en marchandises destinées au profit.

DOMINIQUE DECOUX, CARLO CALDARINI, SÉBASTIEN ROBEET,  
AFRODITI MARAVELAKI, MATHIEU DE NANTEUIL, IRIA GALVAN-CASTAÑO,  
GUILLERMO KOZLOWSKI, CYRIL THIÉMARD ET BÉATRICE NAVEAU,  
CHRISTINE STEINBACH, BRUNO FRÈRE, ANNE-FRANCE MORDANT,  
JEAN MATTHYS, ARIANE ESTENNE

La Semaine sociale est une co-organisation de l'ASBL Centre d'information et d'éducation populaire du Mouvement ouvrier chrétien avec l'ASBL Fondation Travail-Université, qui en assure les actes.

**POLITIQUE** COLLECTION  
POLITIQUE

**N°6**



BE 12 €